

## II

*Les Jésuites en Europe, après le bref de suppression. – Lettre apocryphe de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. – Autres pamphlets et apocryphes des ex-Jésuites. – Les fausses prophétesses. – Procès scandaleux. – Frédérie II, roi de Prusse, prend leur défense. – Les Jésuites se maintiennent dans ses états. – Les Jésuites en Russie. – Leur Généraux. – Leurs relations avec Pie VI. – Les Jésuites et Joseph de Maistre en Russie. – Pie VII, pape. – Il se déclare pour les Jésuites. – Ses rapports avec les Jésuites le Russie. – Essais de rétablissement de la Compagnie. – Le sacre Coeur. – Les Pères de la Foi. – Les Pacanaristes. – Fusion des Pacanaristes et des Jésuites de Russie. – Réaction contre eux dans cet empire. – Les Jésuites essayent se faire rétablir à Parme, en Sardaigne, à Naples. – Ils sont de nouveau chassés le Naples. – Pie VII les reçoit à Rome. – Bulle du rétablissement de la Compagnie.*

1777-1814

Avant de publier le bref d'abolition de la Compagnie des Jésuites, <sup>1</sup>Clément XIV disait au cardinal de Bernis : «Les événements qui suivront l'exécution du bref le justifieront; de même tout ce que j'y avance.» Nous avons vu cette prévision confirmée par ce qui se passa dans les Missions; elle le fut également par ce qui eut lieu en Europe.

Clément XIV ayant surpris plusieurs correspondances séditieuses que les Ricci et ses Assistants au château Saint-Ange.<sup>2</sup> Il voulait faire comprendre, par cette mesure, qu'il saurait opposer la fermeté et l'énergie aux séditions et aux complots. Ricci et ses Assistants furent traités, en prison, avec tous les égards et toute la douceur possibles, ce qui n'a pas empêché les Jésuites d'en faire des martyrs, injustement tyrannisés par un pontife ennemi de l'Église. Clément XIV avait laissé aux ex-Jésuites la liberté de résider dans les Etats pontificaux; il en avait conservé plusieurs parmi les professeurs du collège romain, ou dans les postes qu'ils occupaient auparavant. Ils profitèrent de cette condescendance pour susciter des troubles. A Bologne, le P. Scotti, recteur du collège des nobles de cette ville, y avait provoqué des scènes fâcheuses, après lesquelles il s'était enfui secrètement à Modène, et de là à Venise. Il fut pour toujours exilé des États pontificaux; trois de ses complices, arrêtés et conduits au palais archiépiscopal, furent relâchés par la clémence du pape. Cependant, ils s'étaient attaqués non seulement à son bref, mais à sa personne par des conversations ou des pamphlets injurieux. Un de ces ex-Jésuites était Ysla, écrivain satirique, originaire d'Espagne; ses pamphlets injurieux étaient le remerciement qu'il offrait au pape pour l'hospitalité qu'il lui accordait dans ses États. Clément lui pardonna ses injures, et pria le roi d'Espagne de faire porter sur la liste des pensionnaires ceux des anciens Jésuites de son royaume qui avaient été oubliés, lors du premier classement. Il en agit de même à l'égard des Jésuites des autres royaumes. Tous reçurent exactement leurs pensions, excepté les Portugais, auxquels le pape lui-même donna ce que le gouvernement de leur pays leur refusait.<sup>3</sup>

Les Jésuites récompensèrent Clément XIV de sa bonté et de sa générosité par les injures les plus infâmes et la haine la plus atroce. De toutes parts, ils s'insurgèrent contre le bref d'abolition.

En France, ce bref n'avait pas été enregistré au Parlement, par la raison que, depuis l'édit de 1764, les Jésuites n'existaient plus. Seulement, comme l'écrivait le duc d'Aiguillon au cardinal de Bernis : «Le roi a jugé à propos d'écrire à tous les archevêques et évêques de ses États, pour leur communiquer le bref, afin qu'ils en aient connaissance, et qu'ils dirigent, chacun dans son diocèse, leur conduite et leur administration spirituelle, en conformité des désirs du pape, pour entretenir la paix dans l'Église, et prévenir toutes les dissensions capables de la troubler et de renouveler les disputes que Sa Majesté a toujours désiré de faire cesser dans l'étendue de ses États.»

---

<sup>1</sup> Les preuves de ce chapitre se trouveront dans le récit lui-même, ou indiquées au bas des pages. Nous n'aurons plus pour guides, jusqu'à la fin de notre travail, qu'une foule de pièces répandues dans les apologies composées par les Jésuites dans les ouvrages publiés pour les attaquer dans les pamphlets, les journaux, etc., etc. Nous ne donnerons rien que d'authentique, comme il sera facile de s'en convaincre.

<sup>2</sup> Theiner, Histoire de Clément XIX t. 2

<sup>3</sup> La collection des Lettres et décrets de Clément XIV.

Bernis craignait quelque opposition au bref de la part des évêques de France. En effet, les Jésuites voyant la tempête se soulever contre eux, et les princes se liguier pour obtenir de la papauté l'abolition de leur Compagnie, avaient jeté les yeux sur les évêques, et s'étaient montrés plus soumis à leur autorité. Ils n'engageaient plus contre eux ces luttes dont nous avons cité des exemples, et ne se flattaient plus des privilèges qui les exemptaient de toute juridiction. Ils comptaient encore un grand nombre d'évêques qui leur devaient leur sienne; ceux qui avaient été choisis depuis que les cours n'obéissaient plus à leur influence ne voulurent voir en eux que des hommes apostoliques, humbles, dévoués à l'Église, ne respirant que l'amour de Dieu, et poussant jusqu'aux dernières limites le respect pour la dignité épiscopale. Les beaux sentiments des Jésuites n'étaient qu'un calcul; ils ne pouvaient agir autrement pour ressaisir les positions et l'influence dont les rois et Clément XIV les avaient privés; un grand nombre d'évêques ne voulurent pas croire à cette ruse, et ne virent en eux que des innocents, de bons prêtres persécutés.

Un petit nombre d'ex-Jésuites avaient accepté des évêques de France un ministère régulier, après l'édit de 1764. Cependant, presque tous restèrent Missionnaires, comme avant la destruction de leur Compagnie. Les évêques les envoyaient prêcher dans les différentes contrées de leurs diocèses. D'autres étaient envoyés dans les Missions étrangères.

L'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, plus que tous les autres évêques, avait témoigné de son zèle pour la Compagnie, en cherchant à défendre les Casuistes contre les *Extraits*, publiés par le Parlement. Dans son Instruction pastorale, pleine de réticences affectées, il triomphait de quelques inexactitudes, plutôt apparentes que réelles, et il soutenait, contre l'évidence, que les théologiens jésuites avaient enseigné une saine doctrine. Les Jésuites complétèrent cette oeuvre de Beaumont; mais les énormes volumes qu'ils publièrent ne font que constater l'impossibilité de défendre raisonnablement l'enseignement théologique de leur Compagnie.

Lorsque le bref d'abolition eut été promulgué, on s'attendait à quelque démonstration de la part de cet archevêque, dont la vivacité et l'amour pour la Compagnie étaient connus.

Il est probable que Bernis faisait allusion à ce prélat, en écrivant à d'Aiguillon pour lui faire part de sa crainte. Le ministre de Louis XV le rassura, et lui écrivit : «Je crois que Votre Éminence peut sûrement compter sur un silence absolu de la part des évêques de France, relativement au bref dont il s'agit et si quelqu'un s'écartait de la façon de penser de Sa Majesté à cet égard, il ferait une démarche que Sa Majesté désapprouverait, d'autant plus qu'indépendamment de l'inutilité dont elle serait, elle tendrait formellement à troubler la paix, que le pape désire de maintenir, et que le roi veut absolument conserver dans son royaume.»

Le silence des évêques de France désolait les Jésuites. Ils cherchèrent à exciter l'opinion publique contre le bref par des articles de journaux et par des déclamations en chaire. Parmi les prédicateurs fanatiques, on cite l'ex-Père de la Vrillière, qui osa attaquer le pape, à Paris même, dans l'église des Missions étrangères. Le nonce en écrivit aussitôt à Rome : «Le 3 du courant, dit-il (décembre 1773), fête de saint François Xavier, un prêtre ex-jésuite prononça un panégyrique du saint devant un nombreux auditoire. Il eut cependant l'imprudence de laisser échapper quelques expressions qui firent du bruit dans la ville, s'étant permis, entre autres choses, de dire qu'il ne pouvait comprendre si les fidèles présents étaient venus pour célébrer la fête du saint, ou pour pleurer sur la suppression de la Compagnie, dont il avait été membre; ajoutant d'autres paroles peu convenables au sujet du saint-Père. J'en fus aussitôt informé; mais je jugeai prudent de dissimuler, afin de n'en pas faire parler davantage. Et, en effet, il ne me revint rien sur ce sujet.

Mardi dernier, cependant, le duc d'Aiguillon me demanda si j'en avais été informé; je lui répondis affirmativement; mais j'ajoutai que j'étais certain qu'à l'avenir il eût empêché la reproduction d'un semblable scandale. A quoi il me dit que déjà il avait fait des démarches auprès de l'archevêque, afin que l'on surveillât dorénavant les prédications, et qu'il n'arrivât plus de pareilles inconvenances.»

Quelques jours après, le nonce écrivait au secrétaire d'État du pape : «J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Éminence, qu'ayant eu occasion d'entretenir Mgr l'archevêque de Paris à propos de la faute commise par l'ex-Jésuite, dans la matinée du 3 décembre dernier, ce prélat m'a dit qu'il l'avait fait appeler, et qu'il avait voulu voir son panégyrique, et qu'y ayant lu les expressions qui avaient occasionné le scandale en question et un si grand étonnement dans l'auditoire, il l'avait suspendu immédiatement *a divinis*; qu'en outre, son père, le duc de la Vrillière, pour donner à cet imprudent ex-Jésuite quelque mortification qui servît de frein dans la suite à de semblables individus, avait ordonné qu'il allât, comme il le fit en effet, faire

pendant quinze jours les exercices spirituels dans la grande Maison de Saint-Lazare, établissement principal de messieurs de la Mission.

Les Jésuites étaient désolés de l'indifférence que l'on montrait pour leur ancienne Compagnie. Le silence des évêques de France surtout était pour eux un échec terrible; car ils s'étaient imaginés que quelques-uns du moins prendraient leur défense contre le pape. Leurs espérances furent trompées. Mais afin de faire croire qu'il n'en était pas ainsi, ils fabriquèrent deux lettres au pape, sous les noms des archevêques de Paris et d'Arles, et les firent circuler secrètement parmi leurs affiliés, afin de leur faire croire que les évêques de France s'étaient prononcés pour la Compagnie, contre Clément XIV. Ces pièces apocryphes sont remplies de déclamation. Les faits qui y sont rapportés sont complètement faux. On y parle d'une assemblée d'évêques qui n'a jamais eu lieu; on y insiste sur la non-acceptation du bref, comme s'il eût été nécessaire de promulguer légalement un acte qui abolissait une association qui n'existait plus légalement en France depuis dix ans. Les lettres apocryphes circulèrent d'une manière clandestine pendant quelque temps; lorsqu'on crut pouvoir les livrer impunément au public, on les fit imprimer en Allemagne, en allemand et en français. On a tout lieu de croire que les apocryphes furent fabriqués dans l'officine de la Gazette de Cologne, très féconde en pièces de ce genre, et qui était surtout dirigée par l'ex-jésuite Feller.

Il est malheureux pour les faussaires d'avoir eu l'idée de faire écrire leur prétendue lettre par Christophe de Beaumont, au moment où cet archevêque frappait d'interdit à *divinis* un ex-Jésuite, pour quelques mots inconvenants prononcés dans un sermon; et d'y avoir inventé des faits dont on peut sans peine prouver la fausseté. Ils ont donné ainsi au monde une preuve de plus que la Compagnie ne fut regrettée de personne; les Jésuites n'eussent pas été réduits à attribuer à leurs meilleurs amis des lettres apocryphes, s'ils avaient été l'objet des nombreuses sympathies dont ils ont parlé. Du reste, il suffit de lire les extraits que nous avons donnés des dépêches du nonce, pour être convaincu du respect avec lequel le bref d'abolition fut reçu en France. On y voit, en effet, une assemblée de personnes dévotes, réunies pour célébrer la fête d'un saint Jésuite, et qui sont scandalisées de quelques mots qu'un ex-Jésuite prononce en faveur de son ancienne Compagnie. Ce récit, dans sa simplicité, répond à toutes les assertions des Jésuites ou de leurs affiliés.

Du reste, les fausses lettres attribuées aux archevêques de Paris et d'Arles n'étaient pas les seules pièces apocryphes répandues par les Jésuites contre Clément XIV et le bref d'abolition. «Ils inondèrent le monde, dit le P. Theiner,<sup>4</sup> d'articles et de pamphlets satiriques et injurieux, et ne rougissaient pas de les attribuer aux hommes les plus vénérables. Ce désordre alla si loin et devint si grand, qu'on ne daignait plus donner aucune attention à ces libelles infâmes.»

Un des plus ignobles, parmi ces libelles, était intitulé *Allégresse des Pasteurs*. Il parut presque simultanément en Italie, en Allemagne et en Portugal. Le pape, les rois et leurs ministres, les cardinaux, tous ceux qui avaient concouru ou consenti à l'abolition de la Compagnie y étaient calomniés de la manière la plus infâme; on leur prédisait à tous des malheurs, comme s'ils eussent été frappés de la colère de Dieu. Ce pamphlet parut peu de temps avant la mort de Clément XIV. On y parlait de cette mort comme d'un événement prochain, et l'on s'en applaudissait comme d'une victoire. Ce pamphlet fut poursuivi en Portugal, en vertu d'un édit dont l'évêque de Béjar était l'auteur. Ce prélat y juge les ex-Jésuites comme ils le méritaient, et se sert des expressions les plus énergiques pour flétrir leurs crimes et leurs infamies.

Les Jésuites ont toujours eu à leur service des prophétesses, pour leur faire annoncer les événements qu'ils préparaient par leur politique machiavélique, ou pour chercher à effrayer leurs ennemis. Leur grande prophétesse, à l'époque de leur destruction, était une religieuse du couvent de Valentano, près Viterbe. Elle s'appelait en religion Marie-Thérèse, du Cœur-de-Jésus. Les Jésuites et leurs amis faisaient souvent des pèlerinages au monastère de leur voyante, qui rendait des oracles touchant les affaires politiques ou religieuses, et surtout sur l'avenir de la Compagnie. Joseph Azzolini, prêtre immoral vendu aux Jésuites, était le principal auteur des prophéties. Il s'entendait, pour les fabriquer, avec le jésuite Horace Stefanucci, recteur du collège germanique, à Rome; enfin, un nommé Cunassa, maître de la poste impériale de Mantoue, était l'affilié qui était spécialement chargé de faire imprimer et de répandre les pamphlets prophétiques de la sibylle de Valentano. Une paysanne du même pays, Bernardine Renzi, se sentit prise du même esprit soi-disant prophétique. Clément XIV la fit arrêter avec la religieuse, et les confia à l'examen du Saint-Office. Les évêques de Viterbe et

---

<sup>4</sup> Histoire du Pontificat de Clément XIV, t. II, p. 480

d'Orvieto furent chargés d'arrêter plusieurs ex-Jésuites de leurs diocèses et de saisir leurs papiers. Les ex-jésuites furent enfermés au château Saint-Ange, et leurs papiers furent consignés au tribunal de l'inquisition. Cinquante-cinq ex-Jésuites furent compromis, sans compter les affiliés. Le P. Coltraro était le plus actif des partisans de la religieuse prophétesse. On saisit chez lui un si grand nombre de lettres relatives à cet objet, qu'elles remplissaient un sac énorme et formaient un poids de cent quinze livres. On trouva aussi chez lui des reliques de la Voyante, des cheveux, des linges teints du sang qui coulait de ses stigmates, et «d'autres choses, dit le P. Theiner, que les convenances ne permettent pas de nommer.» Le procès intenté aux Voyantes et à leurs complices remplit deux gros volumes qui sont à la bibliothèque secrète du Vatican. On y a joint une énorme collection de pièces justificatives, qui attestent l'immoralité et l'infamie qui se cachaient sous des apparences dévotes.

Les Jésuites joignaient les intrigues politiques aux pamphlets pour faire de l'opposition à Clément XIV. Le sénat de Lucerne, trompé par eux, osa adresser au pape des remontrances. Il est vrai que bientôt après il revint à une plus saine appréciation des choses. Clément XIV lui écrivit alors peur lui dire qu'il n'avait supprimé la Compagnie que pour les motifs les plus justes. A Cologne, les Jésuites ne cédèrent, en apparence, que devant les menaces de l'archevêque-électeur, qui était sur le point de lancer contre eux une sentence d'interdit. Dans le reste de l'Allemagne, ils s'efforcèrent de gagner l'appui des princes protestants, en soutenant des doctrines diamétralement opposées à l'ultramontanisme. Richer, Febronius et les partisans les plus décidés du Gallicanisme et du Joséphisme, n'ont jamais enseigné des opinions aussi libérales que celles qui sont consignées dans la thèse d'un jeune ecclésiastique de la Compagnie, Franz Sineo. Les ex-Jésuites firent soutenir cette thèse, le 29 août 1774, dans leur Université de Heidelberg, et la firent imprimer. Elle ne fut faite évidemment que pour flatter les princes auxquels on accordait toute espèce de droits dans les choses ecclésiastiques. Le nonce de Cologne envoya à Rome la thèse des Jésuites, et écrivit en même temps que, dans les discussions verbales, ils étaient allés beaucoup plus loin que dans la thèse imprimée. Plusieurs souverains furent séduits par ces théories et crurent que les Jésuites seraient pour eux de puissants auxiliaires contre l'autorité ecclésiastique, et surtout contre la papauté. Tel fut le motif secret qui leur attira la protection du roi de Prusse, Frédéric II.

Dès que Clément XIV eut publié le bref *Dominus ac Redemptor*, Frédéric II promulgua le décret suivant :

«Nous, Frédéric, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, à tous et un chacun de nos fidèles sujets, salut :

Comme vous êtes déjà informés que vous ne pouvez faire circuler aucunes bulles ou brefs du pape sans avoir reçu notre approbation à ce sujet, nous ne doutons nullement que vous ne vous conformiez à cet ordre général, en cas que le bref du pape portant suppression de la Compagnie des Jésuites parvienne au tribunal de votre juridiction. Cependant, nous avons jugé nécessaire de vous en rappeler encore le souvenir; et comme, sous la date de Berlin, du 6 de ce mois, nous avons, résolu, pour nous-mêmes, que cet anéantissement de la Société des Jésuites, expédié depuis peu, ne soit pas publié dans nos États, nous vous ordonnons gracieusement de prendre dans votre juridiction les mesures nécessaires pour la suppression de ladite bulle du pape à cette fin, vous ferez en notre nom, dès la réception de la présente, défense expresse, sous peine d'un rigoureux châtement, à tous ecclésiastiques de la religion catholique romaine, domiciliés dans votre juridiction, de publier ladite bulle, qui annule la Société de Jésus; vous enjoignant de tenir soigneusement la main à l'exécution de cette défense, et de nous avertir sur le champ, au cas où des ecclésiastiques supérieurs étrangers s'aviseraient de glisser dans ce pays des bulles de cette nature.»

Frédéric ne se contenta pas d'opposer ce décret ou bref du pape, il écrivit en outre à l'abbé Columbini, son agent à Rome, le billet suivant : «Abbé Columbini, vous direz à qui voudra l'entendre, pourtant sans air d'ostentation ni d'affectation, et même vous chercherez l'occasion de le dire naturellement au pape et au premier ministre, que, touchant l'affaire des Jésuites, ma résolution est prise de les conserver dans mes états tels qu'ils l'ont été jusqu'ici. J'ai garanti au traité de Breslaw *le statu quo* que de la religion catholique, et je n'ai jamais trouvé de meilleurs prêtres à tous égards. Vous ajouterez que, puisque j'appartiens à la classe des hérétiques, le pape ne peut pas me dispenser de l'obligation de tenir ma parole, ni du devoir d'un honnête homme et «un roi.»

Ce billet est rempli d'inepties et d'injure pour Clément XIV. Comment Frédéric II, qui se posait en grand écrivain et en penseur, ne comprenait-il pas le ridicule de déclarer bons prêtres à tous égards ceux dont la Compagnie était dissoute pour le bien de l'Église, et de confondre avec la religion une secte que Clément XIV déclarait dangereuse pour la religion catholique ?

Le roi protestant comprenait-il mieux et voulait-il plus efficacement le bien du catholicisme que le pape lui-même ? On peut en douter; il est même bien permis de croire qu'il connaissait les Jésuites aussi bien que Clément XIV, et que les motifs qui portaient ce dernier à les détruire étaient les mêmes qui engageaient Frédéric à les conserver. Les Jésuites faisaient un mal affreux à l'Église romaine; pour cette raison, Frédéric, ennemi de l'Église à titre de roi protestant et comme ami de Voltaire et des encyclopédistes, devait se déclarer leur protecteur. Il essayait bien de cacher ses vrais sentiments sous un respect apparent pour sa parole et ses devoirs de roi; mais son devoir, qui l'obligeait à maintenir le *statu quo* de la religion catholique, lui imposait aussi l'obligation de ne pas maintenir, pour la ruine de cette religion, des prêtres qui n'existaient comme Jésuites que par la papauté, et auxquels la papauté pouvait ôter ce titre, si elle le jugeait à propos. Rien n'empêchait Frédéric de laisser vivre dans ses États les Jésuites comme simples prêtres ou comme professeurs; mais il les voulait soutenir comme Jésuites. Depuis longtemps, il avait l'intention arrêtée de s'opposer au pape sur ce point. Dès le 7 juillet 1770, il écrivait à Voltaire : «Ce bon Cordelier du Vatican me laisse mes chers Jésuites, que l'on persécute partout. J'en conserverai la graine précieuse, pour en fournir un jour à ceux qui voudraient cultiver chez eux cette plante si rare;» Ses sentiments étaient si bien connus, que Ricci lui avait demandé sa protection pour la conservation de sa Compagnie. Le 4 décembre 1771, Frédéric écrivait à d'Alembert : «J'ai reçu un ambassadeur du général des Ignatiens, qui me presse de me déclarer ouvertement le protecteur de cet Ordre.» Frédéric n'osa le faire à cette époque, pour des motifs à lui connus mais il se déclara, comme nous l'avons vu, aussitôt après la promulgation du bref de suppression. Il feignit de ne voir, dans les Jésuites, que des professeurs capables de répandre l'instruction; mais ses vues contre l'Église romaine étaient plus profondes. Il avait, en outre, des motifs politiques. Frédéric savait que les Jésuites étaient, dans ses États comme ailleurs, à la tête des catholiques remuants, et qu'ils avaient surtout beaucoup d'influence en Silésie et en Pologne, où ils avaient formé un parti puissant, qui dominait la masse des catholiques de ces contrées. La Silésie et une partie de la Pologne étaient depuis peu annexées à la Prusse. Frédéric tenait à les attacher à sa famille. Il crut qu'il y réussirait en protégeant les Jésuites; il connaissait la Compagnie; il savait que les membres ne sont attachés qu'à elle, et qu'ils se déclarent exclusivement pour ceux qui la protègent, papes ou rois, Juifs ou protestants idolâtres. Les Jésuites de Silésie, confiants dans la protection du roi protestant, crurent qu'ils pouvaient, sous la sauvegarde de son autorité, mépriser le bref qui supprimait leur Compagnie, et transporter dans leur province le gouvernement central qui n'était plus possible à Rome.

L'ex-Provincial de Silésie conçut le projet de réunir tous les Jésuites qui se trouvaient en Prusse. Il s'assura de l'autorisation de la cour, et écrivit au recteur du collège Braunsberg qu'il était nécessaire de nommer un pro-vicaire pour gouverner la Compagnie, puisque le général Ricci ne pouvait pas venir en Prusse pour y remplir ses fonctions. Il chargeait le recteur d'en donner avis aux Jésuites de la Prusse occidentale et de la Pologne, et le pria de lui envoyer quelques Jésuites français savants et versés dans les mathématiques et la littérature, ce qui serait, ajoutait-il, très agréable au roi. Il finissait sa lettre en disant hypocritement qu'il ne serait pas impossible d'obtenir la sanction apostolique pour les actes qu'il projetait.

Le recteur de Braunsberg communiqua à l'évêque de Vermie les propositions de l'ex-Provincial de Silésie. Cet évêque, nommé Krassinski, était un homme de mauvaises moeurs, qui passait presque tout son temps à la cour de Frédéric II. Il avait applaudi à tout ce qu'avait fait son roi contre le pape en faveur des Jésuites et ces Pères le regardaient comme un de leurs principaux partisans il était digne de l'être. Malgré son dévouement pour la Compagnie, il n'osa favoriser les projets de l'ex-Provincial. Frédéric II voulait conserver les Jésuites dans ses États, à la condition qu'ils resteraient Jésuites, par opposition au pape; mais il n'entendait pas rétablir leur gouvernement. Krassinski avait encore plus de complaisance pour le roi que pour la Compagnie; son zèle ne dépassa donc pas celui de Frédéric. Le recteur de Braunsberg ne donna aucune adhésion aux propositions de l'ex-Provincial il écrivit même au nonce de Pologne que lui et ses confrères du collège étaient tous dans la ferme résolution d'obéir au bref d'abolition, quand bien même ils devraient encourir la disgrâce du roi. Frédéric laissa les Jésuites de Braunsberg vivre à leur fantaisie, en donnant leurs leçons comme par le passé. Cependant, il se prononça en faveur des Jésuites de Silésie contre l'évêque de Breslaw. Ce prélat les engageait à se soumettre au bref de suppression; à vivre en prêtres séculiers; à ne pas recevoir de novices. Au lieu d'écouter ses conseils, les Jésuites lui présentèrent leurs anciens scolastiques pour être ordonnés. L'évêque, s'y refusa. Les ex-jésuites entrèrent en lutte contre lui, et le roi les soutint. L'évêque de Breslaw et le nonce de Cologne avertirent Clément XIV de ce qui se passait. Le cardinal Corsini écrivit à l'évêque au nom du pape, le 15

janvier 1774. Il donnait de justes éloges à son courage et le consolait des persécutions qu'il avait dû souffrir de la part de ces enfants de discorde, dont les entreprises scandaleuses devaient être énergiquement réprimées. «Je vous en conjure, au nom de Sa Sainteté, ajoutait-il, continuez à agir avec le même zèle; ayez soin de n'admettre aux saints Ordres aucun membre de la Société éteinte, de les éloigner des écoles et de leur refuser les pouvoirs pour exercer le ministère ecclésiastique, afin que les dispositions du bref apostolique demeurent dans toute leur force et ne perdent rien de leur rigueur.»

Clément XIV s'adressa au roi de Prusse lui-même, au nonce de Pologne et à l'archevêque de Prague, pour réclamer leur intervention contre les ex-Jésuites révoltés. Leur rébellion avait eu un grand retentissement jusqu'à Rome. Elle était blâmée des ex-Jésuites italiens, parce qu'elle justifiait les accusations formulées dans le bref, et qu'elle donnait occasion à une surveillance qui rendait l'exécution de leurs complots plus difficile. Le cardinal de Bernis écrivait de Rome au duc d'Aiguillon, le 5 janvier 1774 : «Les partisans fanatiques n'osent pas même justifier une démarche qui prouve trop évidemment que les ex-Jésuites de Silésie ne reconnaissent d'autorité que celle qui paraît favorable à leurs intérêts et à leurs vues. Le pape a été plus scandalisé que surpris de cette manœuvre;» c'est que Clément XIV connaissait bien la Compagnie; et qu'en agissant comme ils le faisaient, les ex-Jésuites de Silésie en suivaient les traditions. Du reste, continue Bernis, le pape s'attend bien que les ex-Jésuites prussiens et russes auront une correspondance avec ceux de Rome et des autres pays catholiques; il est résolu d'y veiller de près, et il juge que les autres princes en feront autant. On doit s'attendre que la protection que le roi de Prusse accorde à ces intrigants ranimera les espérances de leur part, et entretiendra du moins une fermentation sourde, contraire à la paix et un bon ordre. On pourrait même conjecturer que, comme le fanatisme est toujours plus échauffé qu'il n'est prudent, il occasionnera peut-être des désordres dont la punition retombera nécessairement sur les membres de la même Société.

L'impératrice Marie-Thérèse employa sa médiation auprès du roi de Prusse, pour l'engager à réprimer les entreprises des Jésuites; cette démarche fut inutile. On conseillait au pape d'en écrire à tous les évêques d'Allemagne; mais il s'y refusa. «On avait conseillé au pape, écrivait encore Bernis, d'écrire une lettre encyclique aux évêques d'Allemagne au sujet de la désobéissance des ex-Jésuites de Silésie, qui non seulement n'ont pas déposé l'habit religieux, conformément au bref de suppression, mais qui continuent à prêcher, à confesser, à recevoir des novices, et qui ont consommé tous ces actes schismatiques par l'élection d'un Vicaire-Général. Sa Sainteté a eu le bon sens de ne point déférer à ce conseil; ce serait donner trop de valeur à une désobéissance qui fait un tort irréparable à ces anciens religieux, et qui n'a pas besoin d'être censurée par le Saint-Siège.

Le 9 février de la même année, le cardinal de Bernis écrivait encore de Rome :

«Le pape a appris qu'il se rassemblait beaucoup d'ex-Jésuites à Gênes, en Hollande, en Silésie et sur les frontières de la Russie. A la vue de tant de mouvements et d'intrigues, Sa Sainteté n'en est que plus résolue de soutenir avec fermeté le bref de suppression; elle pense que la désobéissance formelle du plus grand nombre de ces religieux sécularisés démontre tous les jours davantage la justice et la nécessité de la suppression d'une Compagnie si remuante et si peu soumise à l'autorité du chef de l'Église.»

Le Vicaire-Général élu par les Jésuites de Silésie, était le, P. Troil. Le roi de Prusse l'avait fortement engagé à accepter ces fonctions. Sa mort, qui arriva peu de temps après son élection, ne mit pas fin à la révolte. La cour de France eût désiré que le pape élevât la voix pour la condamner; mais Clément XIV préféra les moyens de douceur, et se contenta de surveiller les démarches que les ex-Jésuites faisaient de toutes parts pour reconstituer leur Compagnie d'une manière clandestine.

Malgré la protection du roi de Prusse, ils ne formèrent jamais en Silésie une association fortement constituée et régularisée. Il n'en fut pas de même en Russie.

Catherine II, comme Frédéric de Prusse, avait conservé les ex-Jésuites dans son empire. Ils en avaient bien été chassés, en 1719, par Pierre-le-Grand; mais lorsqu'en 1772, la Russie Blanche, soumise au roi de Pologne, rentra sous la domination des tzars, les Jésuites qui y résidaient furent ainsi naturellement rétablis dans une partie de l'empire russe. Ils y étaient nombreux. D'après des tables statistiques, postérieures de plusieurs années et relatives au diocèse de Mohilew, la Société, en Russie, possédait 178 membres, dont 98 prêtres, 32 scolastiques et 48 frères. Ils possédaient dans la Russie Blanche 4 collèges : à Polotsk, à Vitepsk, à Orcha et à Dunabourg; 2 résidences à Mohilew et à Merziacza; et 14 Missions. L'évêque de Mohilew était Stanislas Sestrenzewich. Il prit sur lui de conserver les

Jésuites dans son diocèse malgré le pape, bien persuadé qu'il se rendait ainsi agréable à l'impératrice.

Celle-ci, tout en dérogeant au décret d'expulsion promulgué par Pierre-le-Grand, n'avait admis les Jésuites que pour l'éducation des catholiques romains de son empire. Dès l'année 1774, elle les prévenait que, s'ils transgressaient cette condition, sa protection leur serait retirée. En 1782, un décret impérial déclarait que les constitutions de la Compagnie ne pouvaient être observées qu'autant qu'elles n'étaient pas contraires aux lois. Ce décret prouve que Catherine II et Paul I<sup>er</sup> et son fils reconnaissaient les Jésuites, non pas seulement à titre de simples prêtres catholiques romains, mais de membres d'une Société régie par des constitutions particulières. Plusieurs ukases et diplômes les soumettaient, il est vrai, à la juridiction de l'évêque de Mohilew mais, malgré ces dispositions, ils n'en étaient pas moins considérés comme formant une association spéciale, et ils prenaient en effet cette position dans leurs rapports avec le gouvernement.

Lorsque Clément XIV publia son bref d'abolition, les Jésuites étaient assurés de la protection de Catherine II, et savaient qu'elle les soutiendrait contre la cour de Rome. Ils voulurent cependant se donner en apparence le mérite de la soumission, et adressèrent à leur souveraine une supplique que l'on peut citer comme un parfait modèle d'hypocrisie. La voici elle est datée du 29 novembre 1773<sup>5</sup>.

«Sacrée Majesté impériale, nous sommes redevables à Votre Majesté de pouvoir professer publiquement la religion catholique romaine dans vos glorieux États, et de dépendre publiquement, dans les choses spirituelles, de l'autorité du souverain pontife, qui en est le chef visible. C'est cela même qui nous encourage, moi et nous les Jésuites du rit romain, très fidèles sujets de Votre Majesté, de nous prosterner devant votre très auguste trône impérial, et, par tout ce qu'il y a de plus sacré, nous supplions de permettre que nous rendions une publique et prompte obéissance à notre juridiction, qui réside dans la personne du souverain pontife romain, et d'exécuter les ordres qu'il nous a envoyés de l'abolition portée contre notre Compagnie. Votre Majesté, en condescendant que se fasse l'intimation du bref d'abolition, exercera son autorité royale; et nous, en obéissant avec promptitude, nous nous montrerons fidèles autant à Votre Majesté, qui en aura permis l'exécution, qu'à l'autorité du souverain pontife, qui nous l'a prescrit. Tels sont les sentiments et les prières que tous les Jésuites et chacun d'eux offrent et présentent par mon organe à Votre Majesté, de laquelle j'ai l'honneur d'être, avec la plus profonde vénération et la soumission la plus respectueuse, sacrée Majesté Césarienne, le très humble, très dévoué et très fidèle sujet.»

Cette supplique était signée de Stanislas Czerniewicz. Sa démarche n'avait pour but que de provoquer, de la part de l'impératrice, un ordre de ne pas se préoccuper du bref d'abolition. Les Jésuites s'imaginaient tromper le monde par cette comédie. On se demande naturellement s'ils avaient besoin de l'ordre de Catherine pour renoncer à leurs Constitutions et rester en Russie à titre de prêtres catholiques romains et de professeurs. Mais ils voulaient s'y maintenir comme membres de la Compagnie, voilà pour quoi ils avaient besoin d'un ordre qui leur servît de prétexte dans leur désobéissance au pape. Catherine II les servit à souhait, et, afin que la comédie fût jouée avec plus de perfection, elle fit mention, dans sa réponse, de la délicatesse de conscience des suppliants. Elle écrivit au Provincial, Casimir Sobolewski : «Vous et tous les autres Jésuites devez obéir au pape dans les choses qui appartiennent au dogme; dans le reste, vous devez obéir à vos souverains. Je m'aperçois que vous êtes scrupuleux. Je ferai écrire à mon ambassadeur à Varsovie, afin qu'il s'entende avec le nonce du pape, et qu'il vous ôte ce scrupule. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.»

Il est curieux d'entendre une impératrice, regardée à Rome comme schismatique, déterminer les droits du pape et décider sur quels points les Jésuites lui devaient obéissance. La cour de Rome ne se fit pas illusion sur la valeur des ordres imposés aux Jésuites de Russie. Le nonce de Pologne avait averti la cour de Rome de ce qui se passait par une lettre, datée du 9 février 1774. Le 16 mars suivant, le cardinal Corsini, président de la Congrégation chargée des affaires de l'ex-Compagnie, lui répondait :

«Leurs Éminences ont eu la douleur d'apprendre que les membres de la Société éteinte qui demeurent dans l'empire de Russie refusent encore de se soumettre au bref de suppression, sous le prétexte de défenses faites par la puissance séculière, défenses auxquelles ils ne sont pas, sans doute, étrangers, afin de dissimuler ainsi leur rébellion aux

---

<sup>5</sup> Nous nous servons de la traduction adoptée par l'Histoire de la Compagnie de Jésus, publiée par M. Créteineau-Joly, sous la direction des Jésuites, t. V, p. 471.

yeux de leurs confrères et des personnes de conscience plus délicate. Vous nous avez appris en même temps que Mgr Sestrenzewitch, nommé, par cette même puissance séculière, évêque de tous les catholiques de l'empire de Russie, refuse, lui aussi, de se soumettre aux ordres du Saint-Siège.

Les Pères de cette sainte Congrégation font le plus grand éloge de la prudence de Votre Excellence, et du zèle admirable avec lequel vous vous êtes efforcé de faire rentrer les rebelles dans le devoir; ils vous prient instamment aussi de ne point cesser de travailler à obtenir l'entière exécution du bref apostolique de suppression, et de conseiller aux récalcitrants de ne pas s'obstiner dans une voie qui non seulement les perd, mais compromet également le salut des âmes auxquelles ils administrent illicitement et invalidement les sacrements, puisqu'ils ont été privés de tout pouvoir à ce sujet par le souverain pontife. Donnez-leur ce conseil, afin qu'ils ne s'y trompent pas, et qu'ils ne trompent pas les autres, amorcés par l'appât d'honneurs temporels qui, aux yeux des hommes eux-mêmes, ne serviront qu'à les faire mépriser comme désobéissants et rebelles à l'Église.

Les ordonnances de la puissance séculière suprême, sur ce point, ne sauraient leur servir d'excuse, soit parce que le motif allégué du *statu quo* pour les catholiques est faux, puisqu'en effet le *statu quo* doit s'entendre de l'État normal des catholiques vivant sous l'empire de leurs propres lois ecclésiastiques, et, par conséquent, dans l'obéissance à l'Église et à son chef; soit encore, parce que la validité des sacrements et la direction spirituelle des catholiques ne dépendent en aucune façon des princes séculiers ni de leurs ordonnances.»

Le nonce de Pologne notifia à l'évêque de Mohilew les ordres qu'il avait reçus du Saint-Siège mais celui-ci craignit le ressentiment de Catherine, qui se laissait influencer par les Jésuites, et au moyen de laquelle ils lui mettaient disait-il, *le couteau sur la gorge*.

Du reste, les évêques polonais n'avaient pris au sérieux le bref de suppression de la Compagnie que sous un rapport; ils en avaient saisi les biens et ils les dépensaient d'une manière scandaleuse. L'évêque de Vilna se distinguait sous ce rapport. Quant aux Jésuites eux-mêmes, il importait peu à ces évêques qu'ils fussent obéissants ou rebelles au pape. Le nonce cherchait à s'opposer à la dissipation des biens mais l'ex-Jésuite Luskin tournait ses efforts en dérision dans la *Gazette officielle de Varsovie*, qu'il rédigeait. Ce Jésuite, pour ménager les évêques polonais excusait leurs rapines, et osait prétendre qu'ils ne faisaient qu'imiter ce qu'on avait cru permis à Rome.

Clément XIV se prononça énergiquement contre ces scandales. Quelques jours seulement avant sa mort, il expédia cinq brefs pour flétrir les dilapidations de biens qui devaient avoir une destination religieuse; pour féliciter les Jésuites de Braunsberg qui s'étaient soumis; pour louer l'évêque de Varmie, qui s'était d'abord prononcé contre le bref de suppression, d'être revenu à des sentiments plus justes, enfin pour exhorter tous les évêques de Prusse à suivre cet exemple.

Ces brefs sont datés du 17 septembre 1774. Ils donnent le plus complet démenti à deux brefs apocryphes inventés par les Jésuites, et qui seraient datés des 7 et 29 juin de cette même année. Le premier de ces brefs aurait été adressé à l'évêque de Varmie, et Clément XIV y aurait fait savoir qu'il consentait au maintien de la Compagnie des Jésuites en Prusse et en Russie. Ce bref apocryphe à l'évêque de Varmie joue un grand rôle dans les récits des Jésuites, encore aujourd'hui.<sup>6</sup> Ils ne négligent rien pour faire croire à son authenticité. Ils prétendent que les journaux de Varsovie le publièrent sans que le nonce eût protesté. Malheureusement pour les faussaires, toute la correspondance de ce nonce, conservée aux archives de Rome, est une attestation continuelle que ce bref n'a pas existé, et qu'il en a ignoré la publication. Les faussaires en multiplièrent des copies soi-disant authentiques, et Catherine II s'imagina en avoir reçu une. Un fait certain, c'est que ce bref n'a pas existé, qu'il est rempli d'inexactitudes, et que les brefs authentiques de septembre lui donnent le plus complet démenti. Les affirmations des Jésuites ne prouvent que leur audace à soutenir les plus évidents mensonges.

---

<sup>6</sup> V. l'Histoire la Compagnie de Jésus, publiée par M. Créteineau-Joly, sous la direction des Jésuites. T. V, p. 473. *Les Jésuites*, par un Jésuite (Cahours), 2e partie, p. 338 et suiv.





Pie VI succéda à Clément XIV. Les Jésuites de Russia espérèrent beaucoup du nouveau pape; ils adressèrent une supplique à Rezzonico, cardinal-ministre, qui leur fit espérer quelques bons succès de leur démarche. Ils se flattèrent aussitôt que Pie VI les approuvait et reconnaissait l'existence de la Compagnie. Ils s'incorporèrent tous les Jésuites de la Pologne qui avaient résisté au bref d'extinction, et sollicitèrent de Catherine II l'autorisation d'établir un noviciat.

Cette princesse chargea l'évêque de Mohilew de s'entendre avec Rome à ce sujet. Pie VI ne voulut point s'occuper des affaires des ex-Jésuites et accorda seulement à l'évêque de Mohilew de pleins pouvoirs pour le règlement des affaires religieuses de Russie. Le cardinal Castelli, qui contresigna le décret de Pie VI, ne put s'empêcher de dire : «Cet acte est dirigé contre la Société de Jésus, mais il pourrait bien la sauver.»<sup>7</sup> D'après cet aveu, Pie VI voulait que l'évêque de Mohilew n'usât des pouvoirs qu'il lui donnait que pour exécuter les ordres du Saint-Siège, et en particulier le bref d'abolition de la Compagnie des Jésuites; mais cet évêque aimait mieux suivre les volontés de Catherine II que celles du pape. Il se hâta donc, pour être agréable à sa souveraine, de décréter que les Jésuites de

Russie étaient autorisés à ouvrir un noviciat. Catherine en avait déjà fait élever les bâtiments. Le nonce de Pologne demanda raison de cette conduite. Catherine lui fit répondre qu'elle agissait ainsi par suite de la promesse qu'elle avait faite de laisser tous les catholiques de ses États dans le *statu quo*; qu'elle voulait du bien aux Jésuites en particulier, parce qu'ils étaient pour elle des sujets utiles, et que le pape n'avait pas lieu de se plaindre de l'usage que l'évêque de Mohilew avait fait des pouvoirs qui lui avaient été confiés. Le cardinal de Pallavicini protesta au nom de Pie VI, et accusa l'évêque de Mohilew de mauvaise foi et de supercherie. La cour de Russie répondit qu'elle faisait une chose utile à la religion en maintenant la Compagnie.

Le 2 février 1780, plusieurs novices prirent l'habit de Jésuite. Le P. Czerniewicz ne prenait que le titre de Provincial, quoiqu'il fût réellement Général. Le 25 juin 1782, Catherine permit aux Jésuites d'élire un Général. En conséquence de cette autorisation, 30 profès se réunirent, le 10 octobre, à Polotsk, et nommèrent Czerniewicz Vicaire Général. Ils se disposaient à élire le Général avec toutes les formalités, lorsque l'évêque de Mohilew, craignant pour son autorité, se proclama lui-même Général des Jésuites, ne leur laissa que la faculté d'élire un Vicaire-Général, et exclut de cette charge Czerniewicz. Les Jésuites n'osèrent aller contre la volonté d'un évêque auquel ils devaient tant. Ils n'élurent qu'un Vicaire-Général perpétuel, et donnèrent cette dignité à Czerniewicz. L'évêque de Mohilew, qui avait obtenu une partie de ce qu'il désirait, ne fit pas d'opposition.

Le prince Potemkin, ministre de Catherine, dévoué aux Jésuites comme sa souveraine, eut la singulière idée de demander l'approbation du pape pour tout ce qui venait d'être fait. Un ex-Jésuite, Benislowski, fut envoyé à Rome pour l'obtenir, et présenta de Pie VI une lettre autographe de Catherine. <sup>8</sup>L'envoyé ne put rien obtenir pour ses confrères. Afin de dissimuler son échec, il répandit le bruit que le pape, tout en refusant de donner un bref d'approbation pour les Jésuites de Russie, avait dit verbalement : «J'approuve la Compagnie de Jésus qui est

<sup>7</sup> Crétineau-Joly. *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t.V, p. 476.

<sup>8</sup> Castera. *Histoire de Catherine II*.

dans la Russie blanche; je l'approuve, je l'approuve.» Cette assertion fut publiée dans le journal de Florence par les ex-Jésuites. Pie VI l'ayant appris, publia des brefs pour la démentir et pour assurer, de la manière la plus solennelle, qu'il n'avait jamais songé, et qu'il ne songerait jamais, à porter la moindre atteinte au bref d'abolition publié par son glorieux prédécesseur; qu'il regrettait qu'on eût répandu, dans le public ignorant, un tel soupçon contre lui; que bien loin d'approuver la moindre chose de ce que l'évêque de Mohilew avait, arbitrairement et contre la volonté expresse du Saint-Siège, entrepris dans les affaires des Jésuites en Russie blanche, il déclarait nuls et sans valeur tous ses actes, tenant pour illégal tout ce qui avait été fait dans cette province et ailleurs au sujet des Jésuites, contre la lettre apostolique de Clément XIV déjà mentionnée.

Benisiawski était à Rome quand le pape publia ces brefs. Il reçut l'ordre de quitter la ville ce qu'il fit, en effet, le 15 avril de la même année.<sup>9</sup>

Pie VI, bien loin d'approuver les actes des Jésuites, donna ordre à Archetti, son nonce extraordinaire près la cour de Russie, d'insister fortement auprès de Catherine II, de ses ministres et de l'évêque de Mohilew, pour la mise à exécution du bref d'abolition de la Compagnie. On en trouve la preuve dans une dépêche d'Archetti lui-même, écrite de Saint-Petersbourg, le 26 mars 1784.<sup>10</sup>

Les Jésuites n'en soutiennent pas moins que depuis le bref d'abolition, l'état de la Société des Jésuites était légal, légitime et canonique dans la Russie blanche.<sup>11</sup> Un fait certain, c'est qu'il ne l'était pas en 1784, et qu'ils ne peuvent citer une époque postérieure où il le serait devenu avant l'année 1801.

Les Jésuites des autres contrées se trouvèrent partagés d'opinion les uns adhèrent à la Compagnie de la Russie blanche d'autres formèrent des agrégations particulières. Parmi ceux qui adhèrent, on en cite qui appartiennent à des pays différents, comme Marutti, Angiolini, Gabriel Gruber, qui devint Général; Beauregard, célèbre prédicateur français, qui a laissé, dans son testament, la preuve de sa rébellion contre le pape. On y lit<sup>12</sup> : «En 1749, Dieu m'ayant fait la grâce insigne de m'appeler à la Compagnie de Jésus, d'y faire les derniers vœux et d'y être reçu profès; par une seconde grâce presque aussi privilégiée que la première, et, par une seconde vocation, ayant été agrégé et incorporé à la province des Jésuites de Russie par le révérend P. Gruber, alors Général de cette même Compagnie, en vertu de mon vœu de pauvreté que je renouvelle en ce moment de très grand cœur, ainsi que mes autres vœux, et par obéissance à nos saintes règles et constitutions que je révère plus encore ma mort que pendant ma vie, vœux et constitutions qui ne nous permettent pas de tester, ce qui serait le plus grand acte de propriété, je déclare donc et affirme que tout ce qui paraît m'appartenir ne m'appartient pas, mais, et sans aucune réserve, aux Jésuites de Russie, etc.»

Tels étaient les sentiments de la plupart des Jésuites; ils les dissimulaient plus ou moins; mais ils ne regardaient pas leur Compagnie comme légitimement abolie, et, malgré le pape, qui leur avait ordonné de renoncer à leurs règles et constitutions, pour vivre en prêtres séculiers, ils voulaient toujours respecter et suivre ces règles. Le P. Beauregard déclare même qu'il les vénérât encore plus depuis leur condamnation qu'auparavant. Si un des Jésuites les moins fanatiques s'exprimait ainsi, que doit-on penser des autres ?

Czerniewicz, qui avait organisé la Compagnie des Jésuites dans la Russie blanche, mourut, le 18 juillet 1785, un an après la condamnation de ses actes par Pie VI. Le 27 septembre suivant, on nomma, pour le remplacer, le P. Lenkiewicz, qui l'avait secondé dans son oeuvre, et qu'il avait désigné pour son Vicaire. Le nouveau Général était un homme pratique. Non content de s'occuper de l'éducation des catholiques-romains de Russie, dont les Jésuites avaient été spécialement chargés par Catherine II, il établit «des fabriques de drap,

---

<sup>9</sup> Ces brefs sont datés des 29 janvier, 20 février et 11 avril 1783. M. Créteineau-Joly et le P. Cahours, dans les écrits cités ci-dessus, admettent comme authentique la fable de Benisiawski, et affirment que Pie VI approuva secrètement le rétablissement de la Compagnie dans la Russie Blanche. Picot, dans ses *Mémoires*, l'affirme avec aussi peu de vérité.

<sup>10</sup> V. *la Collection des lettres et brefs de Clément XIV*, publiée par le P. Theiner n° 316, P. 383.

<sup>11</sup> V. Cahours, op. cit.; Créteineau-Joly, op. cit., p. 491.

<sup>12</sup> Créteineau-Joly, *Histoire*, etc., t. V, p. 428, note.

une imprimerie et tout le matériel nécessaire à de pareilles exploitations.»<sup>13</sup> On voit qu'il ne voulait pas plus abandonner les traditions commerciales de la Compagnie que ses autres usages.

Profitant de la faveur dont ils jouissaient, les Jésuites s'étendirent peu à peu, et dépassèrent bientôt les limites de la Russie Blanche. Catherine II avait appelé à Saint-Pétersbourg les P. Gruber et Skakowski, qui profitaient de leur influence sur elle pour le bien de leur Compagnie. Catherine était connue pour la grande protectrice de l'Ordre; ce fut par elle que, le 23 juillet 1793, Ferdinand, duc de Parme, fit remettre la lettre suivante, qu'il écrivait au Général de la Compagnie :

«Votre Paternité s'étonnera, sans doute, de recevoir une lettre d'un homme qu'elle connaît, je pense, à peine de nom. Cette lettre lui sera remise par l'impératrice, votre souveraine, qui vous informera en même temps de ma demande et de mes désirs. Je suis le premier qui, de mon propre mouvement, ai prié l'impératrice de m'accorder un bien que j'ambitionne avec ardeur, et qui lui appartient à elle seule à beaucoup de titres. Ce n'est pas depuis peu de temps que Dieu a mis dans mon coeur la pensée de rétablir la Compagnie de Jésus, dont la perte a été la source d'un grand nombre de maux pour l'Église et pour les monarchies. Après avoir tout mûrement pesé, et avoir fait toutes les dispositions nécessaires pour lever les obstacles et aplanir la voie conduisant à la noble fin que je me propose, j'ai commencé à rassembler les membres épars de la Compagnie, et tout a répondu à l'espérance que j'avais formée. J'offre donc mes États à Votre Paternité, afin que l'institut puisse avoir comme un berceau où il reçoive une nouvelle existence et puisse renaître à la gloire qui lui appartenait. La Compagnie subsiste déjà ici dans un certain nombre de ses membres, à qui, pour se perpétuer, il ne manque que la vie religieuse et commune sous un supérieur légitime. Il est donc convenable que Votre Paternité accueille ses enfants, en les déclarant tels et en les incorporant aux débris que, par une merveilleuse disposition de la Providence, l'impératrice, votre souveraine, a conservés. Pour cela, il est nécessaire d'envoyer quelques-uns de vos religieux munis des facultés prescrites par votre institut, afin de former une nouvelle Province, et spécialement pour ouvrir un noviciat.»

Ferdinand de Parme savait que Pie VI avait condamné les Jésuites de Russie; il ne les considère pas moins, dans sa lettre, comme formant l'ancienne Compagnie. La volonté de Catherine II, qui n'appartenait pas à l'Église romaine, était, à ses yeux, plus forte pour maintenir une Société de prêtres romains, que les condamnations multipliées des papes pour la dissoudre. Les Jésuites accoururent à la voix du duc de Parme, et fondèrent cinq établissements dans ses États. Ils ne pouvaient mépriser d'une manière plus impudente le pontife qui les avait condamnés. Pie VI, en lutte avec la révolution française, avait des préoccupations beaucoup trop graves pour s'opposer au rétablissement illégal des Jésuites. Ceux-ci publièrent que son silence était une approbation indirecte.<sup>14</sup>

Le 5 novembre 1796, Catherine II mourut, et laissa la couronne à Paul I<sup>er</sup>. Les Jésuites se hâtèrent de présenter leurs hommages au nouveau souverain, qui les assura de sa bienveillance. Ils continuèrent à se propager sous ce règne : Le 10 novembre 1798, Lenkiewicz mourut, laissant la Compagnie dans un état florissant. Le 1<sup>er</sup> février de l'année suivante, on lui donna pour successeur Xavier Kareu. Pie VI avait envoyé Litta à Saint-Pétersbourg, avec le titre de nonce. Les Jésuites engagèrent ce prélat à solliciter un bref approuvant de leur Compagnie. Litta fit la démarche; mais il n'obtint rien. Des difficultés qui s'élevèrent alors entre la cour de Rome et celle de Saint-Pétersbourg obligèrent le nonce à quitter cette ville peu de temps après. Gruber, qui craignait pour la Compagnie les suites de cette division, usa de l'influence qu'il avait su acquérir sur Paul I<sup>er</sup> pour arranger les différends. Il parvint même à faire de cet empereur un ami dévoué de la papauté, en la lui présentant comme un rempart contre le flot des idées révolutionnaires. Pie VI était mort; ce fut surtout grâce à l'influence de Paul I<sup>er</sup> que les cardinaux purent se réunir en conclave à Venise et élire un ami des Jésuites, Barnabé Chiaramonti. Cette élection eut lieu le 14 mars 1800. Chiaramonti prit le nom de Pie VII. C'était un vieil ami de la Compagnie, qui avait refusé d'obéir au bref de Clément XIV, et qui avait conservé les Jésuites dans son diocèse de Tivoli.<sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> Crétineau-Joly. *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t.V, p. 492, publiée sous la direction des Jésuites, t. 5, p. 492.

<sup>14</sup> Crétineau-Joly, op. cit., p 494.

<sup>15</sup> Crétineau-Joly, op. cit., p. 498.

À peine était-il pape, qu'il reçut cette lettre de Paul 1<sup>er</sup> : «Très saint Père, le révérend Gabriel Gruber, de la Compagnie de Jésus, m'ayant fait connaître que les membres de cette Compagnie désiraient d'être reconnus par Votre Sainteté, je crois devoir solliciter une approbation formelle en faveur de cet Institut, pour lequel je professe un attachement tout particulier; et j'espère que ma recommandation ne leur sera pas inutile.» Le 7 mars 1801, Pie VII publia le bref *Catholicae fidei*, qui reconstitua, pour la Russie seulement, la Compagnie des Jésuites et reconnut Xavier Kareu pour leur chef.

Cette Compagnie russe devint alors, plus encore qu'auparavant, le centre autour duquel se groupèrent les Jésuites des différentes contrées et les diverses associations dans lesquelles ils étaient entrés.

Un coup d'oeil sur ces associations prouvera avec quelle persistance et quelle hypocrisie les Jésuites et leurs amis s'opposèrent à la volonté si énergiquement exprimée par le pape Clément XIV.

Nous empruntons ces détails aux documents publiés par les Jésuites eux-mêmes.<sup>16</sup>

De jeunes ecclésiastiques français élevés par les ex-Jésuites pour la plupart, et émigrés en Belgique, conçurent le projet de rétablir la Compagnie. De ce nombre, étaient Charles de Broglie, fils du maréchal de ce nom, et l'abbé Tournely du diocèse du Mans. Ils s'étaient retirés chez le curé d'Oslert, dans le duché de Luxembourg, et y vivaient à l'étude et à la prière. Ils allèrent à Louvain, pour y consulter sur leur projet l'abbé Pey, ancien Jésuite, qui, après s'être informé de leurs dispositions, et avoir mûrement examiné l'affaire, fut d'avis qu'ils ne devaient point prendre le nom de Jésuites, parce que la Compagnie avait été supprimée par le Saint-Siège, mais qu'ils pourraient en adopter provisoirement les règles. Il engagea les jeunes ecclésiastiques à consulter de plus en plus Dieu sur leur projet et sur la manière de l'exécuter. D'après son avis, ils allèrent s'enfermer aux capucins d'Anvers, et y firent les exercices spirituels. Au sortir de là, ils proposèrent leurs vues à l'abbé Pey, qui les approuva; il fut décidé que la nouvelle association prendrait le nom de Sacre-Coeur, et que l'abbé Tournely en serait supérieur. Un banquier de Louvain prêta sa maison de campagne pour y jeter les fondements de l'oeuvre, et on alla s'y établir vers la fin de février 1794. Xavier Tournely, frère de l'abbé, et Jean Leblanc, qui avaient fait la campagne de 1792 avec les princes émigrés, quittèrent l'armée et augmentèrent la petite réunion.

Les associés, dans leur désir de faire revivre l'Institut des Jésuites, aspiraient après un directeur qui leur en expliquerait l'esprit et les règles. Ils auraient pu prendre les conseils de l'abbé Billy, qui avait élevé les fils du maréchal de Broglie, et qui connaissait parfaitement l'esprit de la Compagnie; mais ils étaient persuadés qu'ils étaient destinés à rétablir la Compagnie dans sa régularité primitive, et à faire disparaître certains usages qu'ils traitaient de relâchement et d'abus. Ils cherchaient donc à se pénétrer de plus en plus de l'esprit de saint Ignace, et voulaient l'étudier plutôt dans les livres que dans les entretiens de ceux qui avaient connu la Compagnie. Pendant qu'ils s'occupaient avec ardeur de cet objet, la bataille de Fleurus, le 26 juin 1794, décida du sort de la Belgique; les Français y entrèrent de toutes parts, et les associés de Louvain se retirèrent à Vanloo, où ils trouvèrent l'abbé Pey. Là, se joignit à eux un jeune officier émigré, Joseph Varin fils d'un conseiller au Parlement de Besançon, et qui avait étudié précédemment au séminaire Saint-Sulpice. Il était sorti de France pour se joindre à l'armée des princes, lorsqu'ayant rencontré les jeunes associés, il changea de résolution et s'unit à eux.

Le petit troupeau, dispersé par l'armée française, ne savait où se réfugier; l'abbé Pey crut que l'Allemagne serait un asile plus sûr, et il adressa ses protégés à l'abbé Beck, son ami, ancien grand-vicaire de l'électeur de Trèves, qui se trouvait à Augsbourg. Ils se mirent en route pour cette ville; ils étaient six. Ils firent la route à pied, tantôt priant ensemble, tantôt marchant en silence et donnant l'exemple de la patience et de l'humilité; ils cherchaient à imiter Ignace et ses premiers compagnons. L'abbé Beck les accueillit avec bonté, et leur procura un logement à Leutershoffen, dans la maison de campagne d'un chanoine, à une lieue de la ville. Le curé, le seigneur du lieu, des banquiers d'Augsbourg leur témoignèrent de l'intérêt. Les associés reprirent le genre de vie qu'ils avaient adopté à Louvain. Au bout d'un mois, trois jeunes prêtres du diocèse de Besançon vinrent se joindre à eux : c'étaient Grivel, Cuenet et Gloriot. Le 15 octobre, jour de Sainte-Thérèse, tous ensemble, au nombre de neuf, firent les voeux simples dans l'église de Saint-Ulrich, à Augsbourg. De nouveaux associés

---

<sup>16</sup> V. *L'Histoire des Ordres religieux*, nouv. édit. *L'Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Créteineau-Joly; les *Mémoires* de Picot; les compilations de Robiano et de Henrion sur *L'Histoire ecclésiastique des 18 et 19<sup>e</sup> siècles*.

arrivèrent successivement : c'étaient Roger, Jennessaure, Gury, Coulon, etc. Les anciens Jésuites d'Augsbourg voyaient avec intérêt l'association naissante, et lui donnèrent des conseils utiles; un d'eux, le P. Rauscher, qui partit, en 1795, pour aller reprendre, en Russie, l'habit de Saint-Ignace, promit aux associés de solliciter leur admission dans la Compagnie; mais le P. Lenkiewicz , alors Vicaire-Général, ne crut pas devoir admettre, pour le moment, des étrangers qui ne savaient pas la langue, et leur conseilla de continuer à se sanctifier dans le genre de vie qu'ils avaient embrassé. Quelques-uns d'entre eux prirent les Ordres à Augsbourg, et se disposèrent à exercer le ministère quand on les y appellerait.

Au mois d'août 1795, l'abbé Binder, chanoine, qui prêté sa maison, mourut. Cette maison fut vendue, et associés furent forcés de quitter Leutershoffen. L'électeur de Trèves, le prince Clément Vincelas, de Saxe, était en même temps évêque d'Augsbourg , les recueillit dans son village de Groggingen, à une lieue Augsbourg, et donna ordre à son ministre, le baron de Duminik, de payer leur dépense. Ils eurent aussi pour bienfaiteur l'archiduchesse Marianne, soeur de l'empereur. L'association se composait, au commencement de 1796, de dix prêtres et de cinq étudiants. On avait fait voeu d'aller se jeter aux pieds du pape pour se mettre à sa disposition; on se mit en devoir de remplir cette promesse. L'abbé Pey, qui était à Venise, fut consulté, et se chargea d'obtenir de Rome des passeports que l'on devait trouver à Turin. Trois des associés, Tournely, Broglie et Grivel, partirent d'Augsbourg à la fin de mars 1796; mais, arrivés à Fribourg, en Suisse, ils apprirent que le Piémont et la Lombardie venaient d'être envahis par les Français, et que le passage était impossible; il fallut donc se résoudre à retourner à Augsbourg. L'abbé Emery, dont ils avaient été les élèves à Saint-Sulpice, était alors chez son frère, dans le pays de Gex, à une demi-lieue de la Suisse; sollicité par ses disciples, il vint à Nyon, sur les bords du lac de Genève. Le maître et les élèves passèrent deux jours ensemble; l'abbé Emery approuva l'esprit qui les animait, et leur donna des conseils.

A peine les trois associés étaient-ils de retour à Augsbourg, qu'il fallut abandonner Goggingen pour fuir les armées françaises qui approchaient rapidement sous la conduite de Moreau et de Jourdan. L'électeur de Trèves, obligé lui-même de fuir en Saxe, n'oublia pas ses protégés, et leur envoya des passeports et de l'argent. L'abbé Tournely conduisit ses compagnons à Passaw mais comme Moreau, après avoir passé le Lech, marchait rapidement vers l'Inn, il fallut partir de Passau au bout de six semaines. La petite colonie s'embarqua sur le Danube, au nombre de dix-sept personnes, et arriva à Neudorf, près Vienne, en septembre 1796. L'abbé de Broglie alla visiter de la Fare, évêque de Nancy, qui l'accueillit avec un vif intérêt. Il avait une lettre de recommandation pour le comte de Sauran, président de la Régence à Vienne, et qui, au nom de Broglie, l'engagea à demeurer à Vienne, et procura à tous les associés un logement dans le couvent des Grands-Augustins, au faubourg de Landstrasse. Le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, les prit sous sa protection.

Les associés reprirent leur genre de vie accoutumé. L'abbé Tournely essaya de former une communauté de femmes qui se dévoueraient au service des pauvres et à l'instruction de la jeunesse; la princesse Louise de Condé devait en être la pierre fondamentale. Cette princesse s'était retirée, depuis deux ans, chez les Carmélites, à Turin, et y menait la vie austère de ces religieuses. Conduite à Vienne par les événements de la guerre, elle consentit, par les conseils de son directeur, l'abbé de Bouzonville, à entrer dans les vues de l'abbé Tournely. Déjà huit anciennes religieuses émigrées s'étaient jointes à elle; mais il fallut bientôt abandonner ce projet. On n'en retira qu'un avantage, c'est que la princesse procura à la petite Société la protection de l'archiduchesse Marianne, soeur de l'empereur François, et résidente à Prague. Cette princesse soutint les associés par ses dons et son crédit. Le baron Penkler, conseiller de la Régence, les favorisait aussi. L'abbé Sinéo de la Toire, élève du P. Diesbach, leur rendit d'importants services.

Vienne fut alors menacée par l'armée de Bonaparte. Le gouvernement déclara la ville en état de siégé, et ordonna à tous les étrangers d'en sortir, et de se retirer à quarante lieues : c'était au commencement d'avril 1797. Le comte de Sauran adoucit l'ordre en faveur de l'association, et la recommanda à l'abbé de Closter-Neubourg, monastère de chanoines réguliers, à quatre lieues de Vienne. Le baron de Penkler présenta l'abbé de Broglie à ce prélat, qui reçut la Société dans une maison de campagne du couvent, à Hagenbrunn, à trois lieues de Vienne, sur le chemin de Moravie. Les associés s'y transportèrent le lundi de Pâques, et trouvèrent une habitation vaste et agréable. Comme il se présentait beaucoup de sujets pour se joindre à eux, l'abbé Tournely crut qu'il était temps de prier le pape de statuer sur leur état; on ne pouvait songer, dans les circonstances, à faire le voyage de Rome; on prit le parti d'y écrire. Mais pour que la demande eût plus de poids, on résolut de solliciter une attestation des

évêques de France en faveur des associés. Le cardinal Migazzi et l'évêque de Nancy signèrent les premiers. Pendant qu'on faisait des démarches auprès des évêques émigrés en Allemagne, l'abbé Tournely mourut, en juin 1707; ii fut emporté, en six jours, par la petite vérole. Cette perte consterna les associés, qui élurent Varin à sa place. Huit jours après, l'abbé Sinéo entra dans la Société, et partit pour Constance avec de Broglie, Grivel et Leblanc. Ils s'y présentèrent à de Juigné, archevêque de Paris, qui signa l'approbation en leur faveur, ainsi que les autres évêques français résidant dans cette partie de l'Allemagne. Les quatre associés se séparèrent à Constance; l'abbé de Broglie se mit en route pour l'Allemagne, afin de solliciter l'approbation des évêques émigrés et de consulter l'abbé Billy; tandis que les autres se rendirent à Fribourg pour le même objet, et pour prendre les avis du P. Diesbach. Ces démarches eurent un plein succès, et vingt-trois évêques souscrivirent l'acte en faveur de la société.

En même temps, un certain nombre de sujets, qui se présentaient pour entrer dans l'association, se réunirent à Augsburg. Parmi eux était Jean-Louis Rozaven. On obtint, par le comte de Peryen, ministre de la police, l'autorisation de former un établissement, qui fut placé à Prague; c'est là que se rendirent les néophytes, et Cuenet partit de Hagenbrunn pour être supérieur du nouveau noviciat. La maison de Prague se trouva bientôt composée de douze personnes. L'archiduchesse Marianne se chargea des frais de l'établissement, quelques-uns des nouveaux associés furent envoyés à Hagenbrunn, où il se trouva environ vingt-cinq Pères, ou novices ou frères. Depuis quelque temps, on s'appliquait à l'étude de l'allemand, pour se mettre en état d'exercer le ministère; les dimanches et fêtes, on allait dire la messe dans les paroisses voisines, et on y prêchait quelquefois. Des sujets allemands se présentaient. Le P. Kohlmann avait son confessionnal dans la chapelle d'Hagenbrunn. On avait commence un pensionnat, et un ancien Jésuite vint se réunir à la petite Société. Le P. Beauregard, qui demeurait à Bartenstein, chez le prince de Hohenlohe, ayant appris que les Jésuites se rétablissaient, désira finir ses jours dans la nouvelle Société mais on crut qu'il serait plus utile à Bartenstein. Nous avons vu que ce Jésuite se fit incorporer à la Compagnie de Russie. Peu à peu on établit des études régulières. Maury, docteur de Reims, fut nommé professeur de théologie, et Rozayen, professeur de philosophie. L'ouverture des cours se fit avec quelque solennité, par un exercice public qui eut lieu à la fin de 1798.

Les membres de l'association du Sacré-Coeur souhaitaient vivement soumettre leur Institut à l'approbation du Saint-Siège. Ne pouvant aller se jeter aux pieds du pape, comme ils se l'étaient proposé, ils lui écrivirent, par le moyen du nonce à Vienne, le prélat Ruffo, qui devint cardinal et archevêque de Naples. Leur lettre, datée du 1 août 1798, exposait le projet qu'ils avaient formé de suivre l'institut de Saint-Ignace, sous le nom de Société du Sacré-Coeur, et rendait compte de l'état actuel de leur association. Le cardinal Migazzi et le nonce, à Vienne, écrivirent au pape en faveur de la nouvelle Société. Pie VI répondit à la lettre des associés, les encouragea à persévérer dans leur dessein, et leur ordonna d'obéir au cardinal Migazzi, auquel il ferait connaître ses intentions. Quelque temps après, le pape fit savoir au cardinal qu'une Société semblable à celle d'Allemagne s'était formée à Spolète, sous le nom de Société de la Foi-de-Jésus; qu'il avait accordé quelques grâces spirituelles des membres de cette Société, et qu'il souhaitait que, puisque les deux associations avaient le même but, elles se réunissent. Pie VI avait manifesté les mêmes intentions à Nicolas Paccanari, clerc tonsuré du diocèse de Trente, et supérieur de la Société de la Foi; et l'avait engagé à se rendre à Vienne pour opérer la réunion. Paccanari y arriva, en effet, en avril 1799.

Sa Société avait commencé à Rome, en 1798; voici à quelle occasion le P. Caravita, jésuite, avait formé, à Rome, une Congrégation semblable à celles que possédait la Compagnie avant son abolition. Quelques confrères, pour imiter les Jésuites, entreprirent de catéchiser et d'instruire les gens de la campagne; ils s'assemblaient fréquemment pour délibérer sur leur projet, et il leur vint en pensée qu'ils pourraient rétablir les Jésuites sous un autre nom. Paccanari, qui était laïc comme eux, et qui d'abord se proposait d'entrer dans l'ordre des Carmes, se crut appelé à faire revivre la Compagnie de Saint-Ignace sous le nom de Société de la Foi-de-Jésus. Il communiqua son enthousiasme à ses amis; quelques prêtres se joignirent à eux. Ils reconnaissaient Paccanari pour leur chef; celui-ci ne paraissait cependant pas, par son éducation et par ses antécédents, destiné à être à la tête d'une telle Société. Né d'une famille honnête, mais peu aisée, du Val Suzana, aux environs de Trente, il avait été élevé chrétiennement, mais n'avait fait aucune étude. Il suivit d'abord la carrière du commerce, s'en dégoûta, alla de Venise à Rome, et fut quelque temps sergent dans la garnison du château Saint-Ange. Il reprit ensuite le commerce, fut trompé par un associé, et réduit à la nécessité de montrer quelques curiosités de ville en ville. Etant revenu à Rome, il fréquenta l'Oratoire du

P. Caravita, et conçut le projet dont nous avons parlé. Ses talents naturels, sa pénétration, sa facilité à parler sa langue, supplèrent au défaut d'instruction. Doué d'une mémoire heureuse, actif, entreprenant, il n'était pas inaccessible, dit-on, à des idées d'ambition. On lui voyait une sollicitude un peu inquiète sur le temporel, et trop de penchant à suivre les illusions de son imagination. Peut-être aussi fut-il séduit par le rôle subit auquel il se vit appelé.

Quand il eut quelques associés, il voulut aller à Lorette, pour y mettre son entreprise sous la protection de la sainte Vierge et à Assise, pour y consulter le P. Tempio, ancien Général des Cordeliers, personnage d'une grande réputation de sagesse et de piété. Le P. Tempio approuva son dessein. Paccanari se rendit ensuite à Lorette, et se logea chez un paysan, auprès de la ville; il passait une partie de la journée dans la chapelle de la Sainte-Vierge, et vaquait presque continuellement à la prière et à la méditation. Il passa un mois dans cette retraite, et revint à Rome, où ses compagnons le rappelaient pour mettre la dernière main à son entreprise. Un gentilhomme de Spolète, le comte Piangani, parent de Léon XII, prêta à Paccanari et à ses associés une maison de campagne, près Spolète, qui avait servi autrefois de maison de retraite pour ceux qui voulaient faire les exercices spirituels de saint Ignace. Les associés étaient alors au nombre de douze. Ils partirent de Rome, à la fin de 1798, et en habit de Jésuite, pour se rendre à Spolète. Le docteur Dalpino, préfet de l'Oratoire de Caravita, qui approuvait leur dessein, se chargea de leur envoyer quelques candidats qui n'avaient pu encore terminer leurs affaires à Rome. Arrivés dans leur solitude, Paccanari établit la règle du noviciat des Jésuites, et tous se lièrent par les trois vœux simples de la Compagnie de Jésus. Dans ces commencements, quelques-uns se crurent favorisés de révélations; Paccanari leur en donnait l'exemple. Il profita de son séjour à Spolète pour aller avec Della Vedova visiter le pape, qui, chassé de Rome, habitait alors la Chartreuse, près Florence. Ils étaient munis de lettres de recommandation de quelques Jésuites pour l'abbé Marotti, ancien jésuite et secrétaire des brefs latins. Celui-ci les présenta au pape, qui les accueillit, les encouragea, et leur accorda plusieurs grâces spirituelles dans un rescrit où il leur donnait le nom de Compagnie de la Foi-de-Jésus. Les deux associés portaient l'habit de Jésuite. Le pape leur donna sa bénédiction, après leur avoir recommandé les élèves de la Propagande, que la république romaine venait d'expulser de leur collège. Paccanari revint donc à Spolète, et partit peu après pour Rome, afin de recueillir les élèves de la Propagande; mais il fut arrêté comme suspect par le gouvernement républicain, et renfermé au château Saint-Ange. Tous ses compagnons furent arrêtés en même temps à Spolète, et amenés à Rome, où on les mit également au château. C'était au commencement de 1799; on instruisit leur procès. Cette poursuite, loin de diminuer leur ardeur, ne fit que l'accroître; et aux trois vœux ordinaires, ils en ajoutèrent un quatrième : celui d'une entière soumission de jugement aux décisions du pape. Cependant comme il résulta des informations prises, qu'ils ne s'étaient jamais mêlés de politique, on les mit en liberté, à condition qu'ils quitteraient le territoire de la république romaine. Ils partirent, emmenant avec eux quelques élèves de la Propagande la plupart se rendirent dans le duché de Parme, où la protection du duc Ferdinand leur offrait un asile assuré, et où les Jésuites du collège les appelaient. Paccanari passa par Florence pour solliciter quelques nouvelles grâces du pape. Pie VI le reçut avec bonté, chargea la Compagnie de la Foi de diriger quelques missions d'Afrique, parla à Paccanari de la lettre qu'il avait reçue d'Hagenbrunn, et l'engagea à se rendre à Vienne pour travailler à la réunion des deux Sociétés. Cette réunion était l'objet des vœux de Pacconari. Sa petite association, où il n'y avait que trois prêtres et à peine vingt personnes en tout, allait prendre par là plus de consistance. C'était un moyen de parvenir plus promptement au rétablissement que Paccanari désirait alors franchement. Ce désir lui avait concilié les anciens Jésuites d'Italie; mais quand ceux-ci le connurent mieux, ils conçurent quelque défiance. Ils n'approuvaient pas le quatrième vœu dont nous avons parlé, et ils soupçonnèrent que Paccanari avait la prétention de réformer la Compagnie et de se faire chef de cette réforme. Cependant les Jésuites de Parme ne se hâtèrent pas de répandre cette opinion; lorsque Paccanari se rendit à Venise pour y attendre l'occasion d'aller à Vienne, il y fut reçu avec des témoignages d'estime par les anciens Jésuites et leurs amis. Le cardinal Giovanetti l'invita à dîner; deux prêtres, Barthélemi et Pierre Zinelli, neveu d'un ancien Jésuite, tous deux riches et zélés, lui promirent de le rejoindre bientôt à Vienne ce qu'ils firent en effet. De Venise, Paccanari se rendit à Padoue, où le comte San-Bonifacio, ancien jésuite, archiprêtre de la cathédrale, se chargea de recevoir une dizaine de ses compagnons. On rappela donc de Parme ceux qui y étaient depuis quelques mois, et que les anciens Jésuites ne voyaient plus d'un œil aussi favorable, et ils se rendirent à Padoue. Tel était l'état de la Compagnie de la Foi quand Paccanari arriva à Vienne avec deux compagnons.



La communauté d'Hagenbrunn le reçut avec joie mais avec réserve; celui-ci montra des témoignages non équivoques de la bienveillance du pape. En même temps, le cardinal Migazzi et le nonce à Vienne, firent savoir les intentions de Rome. Tout ce qu'on avait appris des anciens Jésuites d'Italie paraissait favorable à la nouvelle Société. Les solitaires d'Hagenbrunn n'hésitèrent plus; la Société du Sacré-Coeur reconnut Paccanari pour son chef quitta son nom, et se confondit avec la Compagnie de la Foi. La cérémonie s'en fit dans la chapelle d'Hagenbrunn, le 18 avril 1799. Les profès de la Société du Sacre-Coeur renouvelèrent leurs vœux entre les mains de Paccanari, et lui promirent obéissance. Le P. Sinéo fut nommé Provincial et recteur du collège d'Hagenbrunn.

Paccanari se rendit à Prague, sur l'invitation de l'archiduchesse Marianne, et y réalisa un projet qu'il avait depuis quelque temps. La princesse et quelques-unes de ses demoiselles d'honneur, s'unirent par des vœux simples, et se mirent sous l'obéissance du Général de la Compagnie de la Foi; d'anciens jésuites regardèrent cette démarche comme une innovation.

A son retour de Prague, Paccanari, qui n'était pas encore dans les Ordres, reçut des mains du nonce, à Vienne, les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat. Il recommanda qu'on s'appliquât avec ardeur, à Hagenbrunn, à l'étude de la théologie et à la composition des sermons, que l'on s'y s'accoutumât même à parler sans préparation. Sous prétexte d'éviter les manières monacales, Paccanari cherchait à introduire dans la communauté certaines manières et récréations nouvelles. Vers ce temps, le baron de Duminick, ministre de l'électeur de Trèves, étant venu de Vienne, proposa d'établir une maison à Dillingen, dans l'évêché d'Augsbourg; on y envoya donc quelques sujets d'Hagenbrunn, et leur nombre s'augmenta rapidement par l'adjonction de plusieurs étudiants que les anciens Jésuites d'Augsbourg y envoyèrent de leurs écoles; d'un autre côté, les associés restés en Italie visitaient les hôpitaux militaires autrichiens. Paccanari envoya successivement en Lombardie plusieurs prêtres qui savaient l'allemand, et qui se répandaient dans les hôpitaux de Milan, de Pavie, de Padoue, de Vienne et de Crémone. Dans cette dernière ville, la Société trouva des bienfaiteurs, et elle y établit un noviciat de douze ou quinze jeunes gens, italiens ou allemands. Ces derniers y avaient été envoyés de Laybach par le P. Antoine Kohlmann. En juillet 1800, ce noviciat fut transféré à Este; les Pères de la Foi ayant été obligés d'évacuer leurs établissements de Lombardie, à l'approche de l'armée française, ils se réfugièrent dans l'état de Venise.

En 1800, le collège d'Hagenbrunn envoya deux colonies en France et en Angleterre. A Londres, plusieurs ecclésiastiques français s'agrégèrent à la Société, et on établit un pensionnat en France. Les membres de la Société étaient au nombre de soixante à quatre-vingts lorsque le gouvernement leur ordonna de se séparer, d'abord en 1804, puis itérativement et de la manière la plus formelle en 1807. Le P. Bakers, ancien jésuite, et chargé d'une paroisse à Amsterdam, pria l'abbé Sinéo, alors prieur de la maison de Dillingen, de lui envoyer quelques coopérateurs; on fit droit à sa demande, et la Société fit en Hollande les mêmes progrès qu'en France et en Angleterre. L'état des choses devint moins prospère en Autriche. Le collège d'Hagenbrunn envoya ses sujets de divers côtés, et ceux qui y étaient restés en petit nombre furent obligés de se retirer en Moravie, dans un couvent de Cordeliers. L'archiduchesse Marianne quitta Prague, et les Pères de la Foi, qui ne s'y soutenaient que par sa protection, allèrent habiter d'autres maisons.

Paccanari était retourné en Italie avant cette dispersion; le nonce du pape ne le voyait plus du même oeil, et avait refusé de lui conférer la prêtrise. Quelques démarches irrégulières avaient causé le mécontentement du prélat. A la fin de 1799, Paccanari alla à Padoue, et l'archiduchesse s'y fixa aussi. Pie VII ayant été élu à Venise, le 14 mars 1800, la princesse alla lui rendre ses hommages, et lui recommanda la Société de la Foi; mais le pape, qui était au fait de tout ce qui concernait Paccanari, ne fit aucune promesse. Cependant, lorsqu'il vint à Padoue rendre visite à l'archiduchesse, il admit les Pères au baisement des pieds. C'est à Padoue, et au commencement de 1800, que Paccanari fut ordonné prêtre par l'évêque de Crémone. D'un autre côté, l'évêque de Vérone, Avogrado, ancien jésuite, et l'évêque de Vicence, ne traitaient les Pères que comme une réunion de prêtres séculiers; le dernier leur aurait fait quitter l'habit de Jésuite, s'ils n'avaient été hors de sa juridiction, comme attachés à l'armée autrichienne.

A la fin de 1800, l'archiduchesse Marianne se rendit à Rome avec plusieurs jeunes personnes qui s'étaient consacrées à Dieu dans la nouvelle Société dont nous avons parlé. Elles n'y avaient point de couvent, et vivaient dans le palais de l'archiduchesse comme dans un monastère. Paccanari avait accompagné la princesse, et souhaitait vivement établir à Rome une maison de sa Société. L'archiduchesse acheta des Théatins l'église, la maison et le jardin de Saint-Sylvestre, in Monte Cavallo; les Pères de la Foi s'y établirent au nombre de trente. On



y pratiquait les règles de saint Ignace; Paccanari montrait toujours moins d'empressement à se réunir aux Jésuites; il avait protesté plus d'une fois de son désir d'être parmi eux, mais en même temps il se plaignait du peu d'égards que l'on avait, disait-il, pour lui. Le pape lui avait fait dire par l'archiduchesse de quitter l'habit de Jésuite; il trouva des prétextes pour éluder cet ordre. Le titre de Général de la Compagnie de la Foi, qu'il prenait, déplaisait, et fut effacé une fois sur un passeport qu'il avait demandé. Cette conduite justifiait les soupçons des Jésuites de Parme, et parut avec encore plus d'éclat quand Pie VII eut rétabli les Jésuites en Russie, par un bref du 7 mars 1801. Paccanari répandit d'abord que cette nouvelle était fautive, et que ce bref avait été extorqué par les menaces de Paul VII. Il fallut que le pape déclarât lui-même à l'archiduchesse qu'il avait pris cette mesure non seulement librement, mais avec joie, et que ce jour était le plus beau de sa vie. Pendant toute l'année 1802, on n'épargna aucune sollicitation auprès de Paccanari pour l'engager à demander son admission parmi les Jésuites de Russie; il parut fort mécontent lorsqu'il apprit que ceux-ci ne voulaient point d'une réunion de corps à corps, mais seulement de l'admission successive des particuliers.

Les membres du collège de Londres, qui jugeaient bien les intentions de Paccanari, prirent les premiers leur parti; ils écrivirent, en 1803, une lettre signée de tous au P. Gruber, Général des Jésuites de Russie, pour demander d'être admis de la manière qu'il le jugerait convenable. On leur répondit de se présenter au P. Strickians, ancien préfet, et que ceux qui seraient admis par lui pourraient se rendre en Russie. Ils prévinrent Paccanari de leur résolution, et ils partirent successivement pour la Russie, à mesure qu'ils étaient remplacés dans le pensionnat qu'ils avaient formé. Il en partit ainsi successivement jusqu'à vingt-cinq, en y comprenant ceux de Hollande et d'Allemagne. Les Pères de la Foi en France n'allèrent point en Russie; mais le 21 juin 1804, ils renoncèrent, entre les mains du cardinal légat, à l'obéissance de Paccanari, et continuèrent à travailler sous l'autorité des évêques. Les Pères de Sion en Valais, qui étaient sous la direction du P. Sinéo Della Toire, suivirent l'exemple de leurs confrères de France, et furent mis par le pape sous la juridiction de l'évêque de Sion.

Tant de défections affaiblirent beaucoup la Société des Pères de la Foi. D'autres membres en diverses contrées passèrent aussi en Russie, ou se crurent dégagés de leurs liens envers Paccanari. Quelques-uns se livrèrent aux fonctions du ministère. Les maisons de la Société en Allemagne ne firent plus que languir, et s'éteignirent lorsque leurs membres furent rappelés par Paccanari et envoyés en Hollande. La Mission d'Amsterdam a subsisté longtemps. Les établissements d'Italie se soutinrent quelques années. L'archiduchesse Marianne était toujours dirigée par Paccanari, et s'intéressait à sa Société; le pape tolérait cet établissement par égard pour la princesse. En 1804, il donna un bref pour rétablir les Jésuites dans le royaume de Naples; alors un grand nombre de Paccanaristes quittèrent la Société de la Foi pour entrer chez ces Jésuites. Dans le même temps, Pie VII donna l'ordre positif aux prêtres de Saint-Sylvestre de quitter l'habit de Saint-Ignace et de prendre le petit collet. Les défections augmentèrent de jour en jour; enfin deux circonstances hâtèrent l'extinction totale de la Compagnie de la Foi. Pie VII avait reçu plusieurs mémoires contenant des accusations contre Paccanari; qui fut mis en jugement et condamné à une prison perpétuelle. Cependant le pape laissa ses compagnons en possession de l'église et de la maison de Saint-Sylvestre. Lorsque le gouvernement français, après la deuxième invasion de Rome, eut mis Paccanari en liberté, ses anciens disciples ne voulurent plus avoir de relations avec lui, et continuèrent leurs fonctions jusqu'au rétablissement des Jésuites, par la bulle du 7 août 1814. Alors ils sollicitèrent leur admission dans la Compagnie, et passèrent presque tous au noviciat de Saint-André in Monte Cavallo.

L'annexion des Congrégations du Sacre-Coeur et de la Foi-de-Jésus à la Compagnie des Jésuites de Russie donna à cette dernière beaucoup d'importance. Elle se trouva tout à coup le centre de nombreux établissements en Europe. Les Missionnaires qui avaient appartenu à l'ancienne Compagnie, et qui étaient disséminés en Asie et en Amérique, se hâtèrent de s'adjoindre à la nouvelle, et l'institut des Jésuites se trouva ainsi rétabli, de fait, dans le monde entier, quoique Pie VII ne l'eût encore approuvé que pour certaines contrées.

En Russie, ils se croyaient si sûrs de leur puissance, qu'ils ne prenaient plus aucun ménagement. En 1800, ils avaient obtenu de Paul I<sup>er</sup> l'église paroissiale catholique de Saint-Pétersbourg. Un ancien règlement de 1769 permettait de rattacher à cette Église un établissement d'éducation pour les catholiques romains. Le Général Jésuite, s'autorisant de ce règlement, fonda un collège dans lequel il reçut non seulement des élèves catholiques romains, mais encore des enfants appartenant au rit grec, et que l'on s'appliquait à attirer au rit romain. Paul I<sup>er</sup> adressa, à ce sujet, des observations dont les Jésuites furent obligés de tenir compte, du moins en apparence; mais, tout en ayant l'air de céder sur un point, ils firent

si bien qu'au bout de peu de temps, ils se crurent en position de demander au gouvernement une liberté entière pour l'enseignement.

Le 24 mars 1801, un nouvel empereur, Alexandre, monta sur le trône de Russie. II fut plus réservé que son prédécesseur à l'égard des Jésuites. Cependant, il publia un ukase en faveur du bref de rétablissement obtenu par Paul I<sup>er</sup>. En 1802, le P. Karen mourut, et fut remplacé par Gabriel Gruber, qui, depuis longtemps, était le Jésuite le plus important de Russie et le plus influent à la cour. Le choix du nouveau Général fut ratifié par l'empereur. Gruber se hâta, après son élection, de se rendre à Saint-Pétersbourg, où il fonda un collège pour la noblesse. Le fameux Joseph de Maistre venait d'arriver dans cette ville avec la qualité d'ambassadeur de Sardaigne. Le roi de ce pays était dévoué à la Compagnie; on peut croire que les intérêts des Jésuites ne furent pas étrangers au choix qu'il fit de Joseph de Maistre, pour l'envoyer dans une contrée qui était devenue le centre de la Compagnie. Depuis que la révolution française avait ébranlé les vieilles dynasties, la plupart des rois absolus, cherchant de toutes parts quelque secours contre l'invasion d'idées qu'ils nommaient subversives et impies, s'étaient imaginés qu'ils le trouveraient dans la Compagnie des Jésuites. De là, des tentatives de rétablissement à Parme, en Sardaigne, à Naples. Les partisans des vieilles dynasties accueillaient dans ces pays les Jésuites comme des sauveurs. L'aristocratie émigrée de France, avait travaillé à la formation des Congrégations destinées à remplacer clandestinement la Compagnie. C'est de cette époque que



Joseph de Maistre

date l'alliance secrète des Jésuites et de cette aristocratie. La Compagnie avait bien montré de tout temps une prédilection pour les classes nobiliaires, qui pouvaient, mieux que les autres, les enrichir; mais avant la révolution française, ils n'avaient obtenu que des succès partiels. Depuis, leurs intrigues ont obtenu plus de résultat. La vieille aristocratie, refoulée par les idées modernes qui ont détruit son prestige, ne se console que dans son union avec une Société qui l'adule, et dont elle paye généreusement les louanges intéressées.

Gruber voulut profiter de la nouvelle position que les événements donnaient à sa Compagnie, et crut que la noblesse russe viendrait à son collège de Saint-Pétersbourg, comme à l'arche qui la sauverait du déluge démocratique. Gruber fonda plusieurs autres établissements ou Missions en Russie. Ce fut sous son Généralat que Pie VII rétablit officiellement la Compagnie dans le royaume des Deux Siciles, par un bref daté du 6 août 1804. Moins de deux ans après, ils en furent chassés avec la dynastie qui les avait rappelés. Le 26 mars 1805, Gruber mourut. Il fut remplacé par Thadée Bzrozowski. Sous ce Général, les Jésuites, devenus nombreux dans les diverses contrées de l'Europe, étaient obligés de disparaître à l'approche des armées françaises, qui ébranlaient tous les vieux trônes. Unis à ces trônes, ils devaient en suivre les destinées. Mais les désastres qui retombaient sur la Compagnie n'empêchèrent pas Bzrozowski de poursuivre l'oeuvre de Gruber, afin d'établir solidement sa Compagnie en Russie, et de la mettre à l'abri de la mauvaise fortune. Il chercha surtout à s'emparer de l'éducation publique. Pour arriver à ce but, il demanda que le collège de Polotzk fût érigé en Université,<sup>17</sup> jouissant des mêmes droits et privilèges que l'Université de Wilna, et comprenant dans son ressort les écoles de la Compagnie répandues dans tout l'empire. Il espérait par là soustraire d'abord toutes ces écoles à la juridiction des Universités, puis faire une concurrence à ces Universités elles-mêmes, en accaparant les élèves par tous les moyens qui ont toujours été en usage dans la Compagnie. Les Jésuites parvenaient aussi, par ce moyen, à se faire une position religieuse à part. De tout temps, les divers cultes, en dehors du culte grec reconnu par l'État, avaient été confondus ensemble sous une même direction qui relève du ministère de l'intérieur. L'érection en Université du collège de Polotzk mettait immédiatement tous les établissements des Jésuites sous la direction du ministre de l'instruction publique. Ils n'étaient plus dès lors considérés comme une Société destinée à l'éducation d'une secte religieuse qui avait des adeptes dans l'empire, mais comme un corps

<sup>17</sup> *La Russie et les Jésuites*, par H. Lutteroth.

enseignant pouvant travailler avec indépendance à l'éducation des Russes, dans toute l'étendue de l'empire. Les Jésuites dissimulaient ce projet sous la demande, bien humble en apparence, de l'érection d'un de leurs collèges en Université. Bzrozowski adressa à cet effet de nombreuses demandes au gouvernement. Pendant ce temps-là, les luttes les plus vives existaient entre l'Université de Wilna et le collège de Polotzk. L'Université voulait obliger les Jésuites à adopter une nouvelle méthode d'enseignement. Ceux-ci s'obstinaient à suivre leur ancienne méthode, prétendant qu'elle avait formé les grands hommes des siècles derniers, et amené les sciences au point où elles étaient. Les Jésuites n'ont jamais été avares de louanges à leur endroit. L'assurance avec laquelle ils ont vanté leur mérite partout et en tout temps, n'a pas été leur moindre ressource pour en persuader les autres. A force de répéter qu'ils ont eu les plus grands succès dans l'éducation, beaucoup de gens ont fini par le croire. Il faut se donner la peine de rechercher, avec indépendance, les résultats positifs qu'ils ont obtenus, pour se convaincre que les louanges qu'ils se donnent ou qu'ils se font donner ne sont pas méritées; qu'ils n'ont possédé, dans leur Institut, qu'une foule de médiocrités, et que les progrès littéraires et scientifiques se sont accomplis malgré eux et contre eux.

Les Jésuites de Russie, dans leurs requêtes, suivirent leur ancienne politique, qui consistait à demander la liberté, afin de mieux asservir. Malgré leurs luttes continuelles contre les Universités de tous les pays, ils affirmèrent qu'on n'avait jamais contesté leur droit de n'être soumis qu'à leurs propres règles pour l'enseignement. Ils admettaient bien que le gouvernement devait surveiller cet enseignement, mais, disait le P. Général : « Cette surveillance serait trop difficile s'il fallait l'étendre à toutes les écoles de notre Ordre dans l'empire; nous offrons, comme moyen simple et naturel de faciliter cette surveillance, de faire dépendre toutes ces écoles de notre école principale, qui est à Polotzk. »

Ainsi, à en croire les Jésuites, ce n'était que dans l'intérêt du gouvernement qu'ils demandaient que leur principal collège fut érigé en Université. C'était même pour lui épargner des dépenses; car, dans les Universités, tous les professeurs sont payés, tandis que chez les Jésuites ils ne le sont pas. Cet argument n'était pas nouveau. On l'avait employé dès l'origine des luttes de la Compagnie contre l'Université de Paris. Les Jésuites ont toujours mis en avant leur désintéressement, ce qui ne les a pas empêchés d'être plus riches que toutes les autres corporations enseignantes. S'ils ne se sont pas enrichis par des moyens apparents, il faut bien admettre qu'ils ont su employer des moyens secrets. Ces moyens étaient-ils aussi honorables qu'un traitement fixe et déterminé ? Les Jésuites n'ont pas abordé cette question dans leurs requêtes à l'empereur de Russie. Ces pièces sont calquées sur celles qu'ils firent, de tout temps, pour s'affranchir du contrôle des Universités. Ils s'y donnent les mêmes éloges; ils y usent des mêmes arguments. Ils en ajoutèrent un de circonstance c'est que l'Ordre des Jésuites était un rempart contre l'esprit de rébellion. Le P. Bzrozowski, voulant prouver que l'empereur de Russie devait avoir confiance en tous les Jésuites, quoique tous ne fussent pas originaires de ses États, s'exprima ainsi : « Il est vrai que nous avons dans notre Ordre quelques étrangers mais ces étrangers, dès qu'ils entrent dans l'Ordre, en adoptent l'esprit, les intérêts, les maximes. Liés irrévocablement à un corps qui appartient à l'empire, ils en deviennent les sujets nécessaires, et ne peuvent plus avoir aucun intérêt qui lui soit opposé. » Les Jésuites croyaient de leur intérêt de faire alors cet aveu parfaitement vrai. Quand ils jugent prudent de dire le contraire, ils crient à la calomnie si on affirme que, d'après leurs constitutions, un Jésuite est obligé de renoncer à sa patrie, à sa propre volonté, pour devenir exclusivement Jésuite, dévoué aveuglément aux Constitutions de la Compagnie. Les paroles de Bzrozowski sont une preuve, entre mille, que c'est avec raison que l'on reproche aux Jésuites d'être autant d'instruments passifs et aveugles dans les mains de leurs supérieurs.

Bzrozowski renouvela ses requêtes d'année en année, mais sans obtenir ce qu'il sollicitait. Il eut alors recours au comte Joseph de Maistre, qui plaida leur cause avec tout le zèle que l'on pouvait attendre d'un homme aussi dévoué à la Compagnie. Il adressa, à cet effet, cinq longues lettres au comte Rasoumoffsky, ministre de l'instruction publique, pour lui démontrer que l'éducation publique en Russie était très vicieuse, et que les Jésuites seuls pouvaient donner un enseignement dont les développements seraient en rapport avec les dispositions du peuple, et contrebalancés par la morale et la religion. Il s'attache surtout à démontrer que l'enseignement est dangereux pour l'autorité s'il n'a pas dans la religion un contrepoids. Les Jésuites savaient, ajoute-t-il, réaliser cet équilibre; c'est pourquoi, depuis leur abolition par Clément XIV, l'enseignement a produit « l'épouvantable génération qui a renversé les autels et égorgé le roi de France. » Il était d'usage à cette époque, dans le parti jésuitique, d'attribuer à la destruction des Jésuites les excès de cette réaction puissante qu'on a appelée la révolution française. On ne voulait pas voir que la cause en était ailleurs; qu'elle était

surtout dans les énormes abus de pouvoir et dans les injustices dont les Jésuites, depuis leur fondation, s'étaient toujours montrés les défenseurs et les apôtres. Comme tant d'autres, ils ne pouvaient vivre que dans l'atmosphère du despotisme aussi avaient-ils constamment lutté en faveur des abus qui provoquèrent la révolution. Il faut avoir une bien fautive idée de leur influence pour croire qu'ils eussent pu arrêter, seulement pendant une seconde, le torrent d'idées qu'enfantait l'amour de la liberté et de la justice. Si, au lieu de flatter l'absolutisme sous toutes ses formes, ils eussent fait comprendre aux rois qu'ils dirigeaient la théorie évangélique de l'autorité, ces rois eussent mieux rempli leurs devoirs; ils eussent accédé aux désirs légitimes des peuples, et remplacé progressivement par des institutions en rapport avec les besoins sociaux, de vieilles institutions trop souvent injustes, et qui n'avaient leur raison que dans un état politique qui ne pouvait plus être celui des nations modernes. Au lieu de donner aux rois dont ils disposaient cette direction intelligente, les Jésuites ne surent que flatter leurs préjugés, leurs passions, leur amour du despotisme, afin de les gagner à leur Compagnie. On peut donc dire que les Jésuites, comme les rois, comme tous les corps privilégiés, ont contribué aux excès de la révolution, par les obstacles qu'ils ont mis au libre développement de l'esprit moderne, dans ce qu'il avait de plus légitime. Ces obstacles ont provoqué une réaction puissante, et l'on a versé du sang, au nom de la révolution, pour venger le sang versé par le despotisme. On a fait une lutte ardente, une réaction violente, une révolution, de ce qui n'aurait été qu'un développement pacifique, progressif, si les dépositaires de l'autorité en eussent compris la nature.

On voit, au premier abord, ce que valait l'argument fondamental de Joseph de Maistre en faveur des Jésuites de Russie. Nous n'avons pas à entrer dans les détails du plan d'éducation que proposait Joseph de Maistre au ministre de Russie. Disons seulement qu'il excluait l'étude de l'histoire, celle de la langue grecque, du droit social, etc., tout cela est, en effet, fort dangereux pour les théories jésuitiques, et l'ami de la Compagnie ne pouvait l'obliger à se suicider par son enseignement. Après avoir développé son plan d'éducation jésuitique, Joseph de Maistre essaya de répondre aux critiques dont la Compagnie avait été l'objet. Si elle s'est occupée de politique, ce sont les souverains qui l'y ont engagée dans leur intérêt. Les Jésuites seuls peuvent tuer les sectes qui menacent les trônes, ils sont les chiens de garde des rois. J. de Maistre aurait dû ajouter que ces chiens ont su parfaitement dévorer ceux qui ne les flattaient pas, ou qui ne les nourrissaient pas assez abondamment au gré de leurs désirs; mais l'apologisme veut voir dans les Jésuites qu'une Société dévouée au principe de la souveraineté, il cache la véritable organisation qui les fait dépendre d'un chef unique, leur Général, qui est leur seul souverain, et qui peut, d'un seul mot, régler leurs haines et leurs sympathies, selon l'intérêt de la Compagnie. Il ne veut pas avouer que les souverains, pour avoir des Jésuites dévoués, sont d'abord obligés de se dévouer eux-mêmes à la Compagnie, et que leurs bienfaits ne leur seront plus comptés pour rien du jour où l'intérêt général de la Compagnie voudra qu'elle porte ailleurs ses bons sentiments.

J. de Maistre et le P. Général plaidèrent cependant leur cause de manière à convaincre l'empereur et son ministre; car le collège de Polotzk fut érigé en Université indépendante. Brzozowski, en bon Jésuite, alla remercier les personnages qui s'étaient montrés ses adversaires, comme s'ils l'eussent aidé dans le succès obtenu. Le conseiller Tourguéneff fut du nombre des visités; mais il répondit avec franchise aux compliments hypocrites du bon Père : «C'est le commencement de la fin, lui dit-il; vous en ferez tant qu'on vous renverra.»<sup>18</sup> Il connaissait bien les Jésuites. Ces bons Pères, malgré leur prétendue habileté, n'ont jamais compris que le succès doit rendre modeste et réservé. Ils ne se montrèrent pas plus avisés en Russie, qu'ils ne l'avaient été dans tous les pays d'où ils avaient été expulsés, et ils abusèrent tant de la faveur que l'empereur leur accordait, qu'ils provoquèrent un décret d'expulsion.

Les Jésuites, pour mériter la faveur d'Alexandre, se donnaient pour un Ordre exclusivement russe, lorsqu'en 1814, Pie VII rétablit la Compagnie pour le monde entier. Dès lors, ils se montrèrent plus entreprenants. En 1815, deux cents jeunes nobles russes faisaient leurs études au collège de Polotzk, érigé en Université. Le collège de Saint-Petersbourg, dépendant de l'église paroissiale catholique-romaine, et exclusivement réservé aux enfants de ce rite, lut ouvert aux enfants du rite grec et des autres rites autorisés en Russie. Ces entreprises attirèrent l'attention, et on lit dans un rapport officiel qui fut alors adressé à l'empereur : «Peu à peu, poussant l'audace jusqu'au bout, et leur ingratitude jusqu'à une désobéissance complète aux lois fondamentales de l'empire, les Jésuites employèrent toute espèce de séduction envers les jeunes élèves confiés à leurs soins, ainsi qu'envers d'autres

---

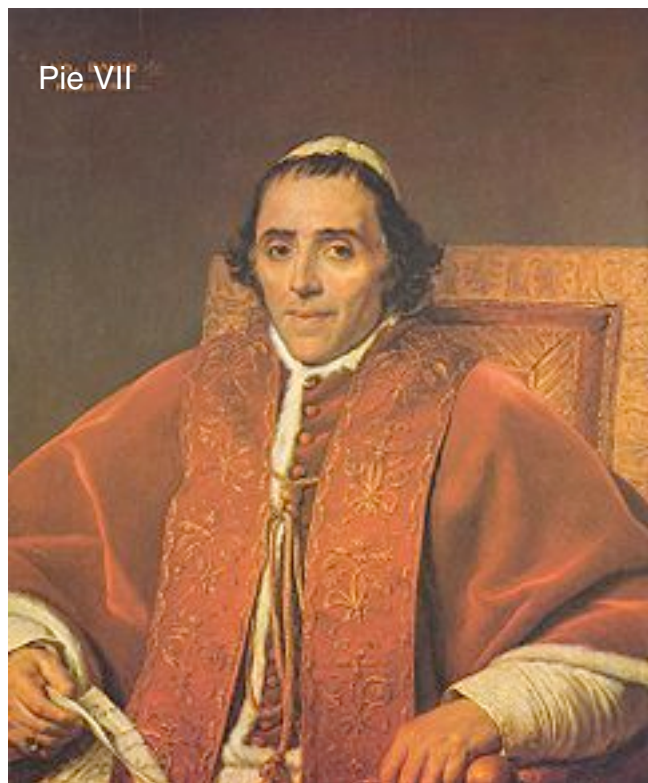
<sup>18</sup> *La Russie et les Jésuites*, par II. Lutteroth

personnes, pour les arracher du sein de l'Église grecque et pour les amener à leur propre croyance.»

Les Jésuites s'adressaient de préférence aux familles les plus influentes. Tel fut toujours la coutume de la Compagnie. Ce ne fut jamais pour répandre l'instruction dans le peuple qu'elle établit des collèges; mais pour se créer des relations avec les familles riches, capter leurs laveurs, user de leur influence à leur profit, et s'attacher, soit comme profès, soit comme affiliés, ceux de leurs membres qu'elle jugeait les plus utiles à ses intérêts. Les Jésuites, en Russie comme ailleurs, ne cherchaient qu'à s'enrichir, et circonvenaient les malades jusqu'à leur lit de mort, pour les dépouiller, au détriment des héritiers légitimes. Des faits nombreux prouvèrent à l'empereur que les Jésuites devaient être classés parmi les *suborneurs*, contre lesquels la loi prononçait, de temps immémorial, l'exil en Sibérie et les travaux forcés à perpétuité. Alexandre adoucit ces peines, et se contenta de bannir les Jésuites de Saint-Petersbourg et de Moscou. Cette détermination fut prise secrètement entre l'empereur et le ministre des cultes, prince Galitzin. Le lendemain, dès cinq heures du matin, Galitzin était chez le métropolitain catholique romain, Stanislas Sestrenzewitch, le même qui, en sa qualité d'archevêque de Mohilew, avait, malgré Pie VI, autorisé les Jésuites à former un noviciat dans la Russie Blanche. Galitzin lui notifia les ordres de l'empereur. Le métropolitain obéit. Dès sept heures du matin, le Général et le P. Rozaven, préfet des études, partaient de Saint-Petersbourg, et le service de l'Église catholique romaine était fait par des prêtres qui n'appartenaient pas à la Compagnie. Les Jésuites furent conduits dans la Russie Blanche, et leurs élèves furent renvoyés à leurs familles. Le décret d'expulsion est du 1 janvier 1816. C'est ainsi que la Russie, un an environ après la restauration de la Compagnie par Pie VII, reconnaissait que les Jésuites, qu'elle avait si hautement protégés, étaient dignes de la peine qui leur avait été infligée par Clément XIV.

Cette nouvelle expérience n'était certes pas nécessaire, et on aurait peine à expliquer comment Pie VII avait été amené à rétablir officiellement la Compagnie, si on ne savait qu'en désespoir de cause, les vieux trônes et les aristocraties privées de leurs privilèges saisissaient presque convulsivement tout ce qui s'offrait à eux comme une planche de salut.

Comme nous l'avons vu, Pie VII avait présumé à la bulle *Sollicitudo* par les brefs de 1801 et 1804, qui rétablissaient les Jésuites en Russie et à Naples. Cette bulle fut lue dans l'Église du Gesu,<sup>19</sup> en présence d'un auditoire choisi, qui, par conviction ou par calcul, devait se montrer ému. Le P. Panizzoni, Provincial d'Italie, assistait à la cérémonie, avec cinquante de ses compagnons. Il reçut un exemplaire de la bulle; puis on lut un acte qui rendait aux Jésuites leurs biens encore existants, ou qui leur attribuait des indemnités pour ceux qui avaient été aliénés. Le 29 mai de l'année suivante, le roi d'Espagne rétablit les Jésuites dans tous les biens qu'ils possédaient dans cette contrée avant leur expulsion. Afin de faire comprendre parfaitement l'esprit qui présidait à la restauration des Jésuites, Pie VII renouvela les bulles de ses prédécesseurs contre les Sociétés maçonniques, regardées comme coupables des mouvements sociaux dont les vieux trônes avaient eu tant à souffrir. On croyait les Jésuites capables de contrebalancer leur influence et de détruire les germes de libéralisme qui commençaient à se produire de toutes parts. L'horreur du progrès social est l'unique raison de l'espèce de frénésie avec laquelle les anciens souverains et leurs partisans secondèrent de toutes parts le rétablissement des Jésuites.



<sup>19</sup> Mémoires du cardinal Pacca.

En France,<sup>20</sup> ils s'étaient maintenus sous les titres *d'Associés du Coeur-de-Jésus, de Victimes de l'amour de Dieu* et de *Pères de la Foi*, malgré le décret rendu contre ces associations sur le rapport de Portalis. Aussitôt après la publication de la bulle *Sollicitudo*, les Jésuites français s'organisèrent en secret. On citait parmi eux Simpson, Clorivière, fondateur de la Société bretonne du Coeur-de-Jésus, Barruel, Fontaine, anciens Jésuites; Thomas, Godinot-Desfontaines, Loriguet, Desbrosses, Druilbet, Jeunesseaux, Barat, Varlet.

Nous les verrons bientôt à l'oeuvre.<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. V; *Histoire des Ordres monastiques*, nouv. édition; Grégoire, *Histoire des sectes religieuses et Chronique religieuse*.

<sup>21</sup> Nous devons avertir que, dans les derniers chapitres de notre histoire, nous suivrons les récits des Jésuites et surtout l'histoire de M. Crétineau-Joly publiée sous leur direction, pour ce qui concerne leur vie intérieure et leurs établissements. Le reste sera le résumé succinct, mais exact, des innombrables Histoires, Mémoires, Pamphlets, Apologies, Journaux, qui se sont occupés d'eux, et dans lesquels on trouve les pièces qui forment la base du récit.

### III

*Mort de Bzrozowski. – Les Jésuites chassés de Russie. – Situation de la Compagnie en Italie. – Difficultés pour l'élection d'un nouveau Général - Le cardinal Della Genga et son opposition. – Election de Fortis. Exposé général de la situation des Jésuites en Autriche, en Hollande, en Belgique, en Suisse, en Angleterre. – Le cardinal Della Genga élu pape sous le nom de Léon XII. – Panique des Jésuites. – Les Jésuites de France sous la Restauration. – La Congrégation et les associations affiliées. – Leurs intrigues et leur influence. – Oppositions. – Le comte de Montlosier. – Ses pamphlets. – Les défenseurs de la Compagnie. – Lamennais et son système. – L'ultramontanisme et le gallicanisme. – Lutttes au sein du clergé. – Les Jésuites détestés. – Ils sont supprimés. – Leur existence secrète. – Le P. Roothaan élu General. – Les papes Pie VIII et Grégoire XVI. – Révolution de 1830.*

1814 -1830

L'ukase qui avait chassé les Jésuites des capitales de la Russie n'était que le prélude d'une entière proscription. Bzrozowski le prévoyait. Aussi adressa-t-il à Alexandre une supplique pour être autorisé à se rendre à Rome avec deux membres de son Ordre. Alexandre ne répondit pas, et, peu après, le Général jésuite mourait à Polotzk. Sa mort changea complètement la face des choses pour la Compagnie. La Russie ne fut plus qu'une de ses provinces, à la tête de laquelle on mit Stanislas Swietockowski, et les profès furent convoqués à Rome, qui redevint le chef-lieu et le centre de l'Ordre comme avant le bref de Clément XIV. Swietockowski demanda, pour les profès de Russie, l'autorisation de se rendre à Rome, pour concourir à l'élection du nouveau Général. Un décret d'expulsion répondit à leur demande. Ce décret, daté du 13 mars 1820, est précédé d'un rapport du prince Galitzin, ministre des cultes. Dans cette pièce, on élevait les plus fortes accusations contre les Jésuites, et on leur reprochait d'avoir poussé si loin l'esprit de prosélytisme, qu'ils avaient commis des actes de violence contre ceux qui refusaient de se convertir à leurs idées ultramontaines, et surtout contre les paysans attachés à leurs domaines. Les Jésuites étaient au nombre de six cent soixante-quatorze dans l'empire de Russie au moment de leur expulsion. Ils quittèrent presque tous cette contrée, et se rendirent en divers lieux, selon la volonté de leurs supérieurs, et surtout en Italie, où leur État était des plus florissants depuis la bulle qui rétablissait la Compagnie. Dès que la bulle *Sollicitudo* leur eut rendu une existence légale à Rome, le Gesu et le noviciat de Saint-André leur avaient été rendus. Le Gesu avait toujours été, du reste, le chef-lieu de la Compagnie; de vieux Jésuites, sous la direction de Marchetti, l'avaient constamment habité, en dissimulant un titre qu'ils se croyaient injustement ravi. Muzarelli s'était joint à eux, et avait fondé, dans l'Église de cette maison, les exercices religieux appelés mois de Marie. Toutes les dévotions nouvelles et excentriques ont eu pour auteurs les Jésuites ou les affiliés qui suivaient leurs inspirations. Pie VII désirait que le Général de la Compagnie résidât à Rome. En attendant le résultat des démarches de Bzrozowski auprès de l'empereur Alexandre, il avait désigné Louis Panizzoni pour le remplacer dans les États pontificaux. Jean Perelli avait été, peu de temps après, choisi pour Provincial de Rome et Vicaire-général. Une fois la Compagnie réorganisée à Rome, les Jésuites des diverses contrées s'y rendirent.<sup>22</sup> En quelques mois, ils se trouvèrent en possession des collèges de Terni, Ferrare, Orvieto, Viterbe, Galloro, Tivoli, Urbin, Fano et Ferentino. Au mois d'octobre 1815, Ferdinand III, duc de Modène, les rétablit dans ses États, et, l'année suivante, les Jésuites avaient à Reggio une succursale de leur noviciat de Rome, devenu trop peu spacieux pour contenir les postulants. En 1817, un troisième noviciat était créé à Gênes. Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>, roi de Piémont, avait hérité des sentiments de son prédécesseur pour la Compagnie. Celui-ci, mort à Rome en 1819, après avoir abdiqué, s'était fait Jésuite et avait été inhumé au noviciat de Saint-André. Victor-Emmanuel donna aux Jésuites des collèges à Gênes, à Turin, à Novare, à Nice, à Cagliari. Un nouveau noviciat fut établi à Chien. A la tête des Jésuites de Turin était Roothaan, qui devint depuis Général de la Compagnie. Victor-Emmanuel croyait trouver un secours puissant dans les Jésuites contre l'esprit moderne; il ne fit qu'accroître la force des ennemis de son trône et de ses vieilles traditions. Dans l'impossibilité de continuer la lutte, il abdiqua en faveur de Charles-Félix, qui suivit les mêmes errements avec aussi peu de succès. Charles-Albert, qui lui succéda, fonda un noviciat à Cagliari et un collège à Aoste. Chambéry, Mélan, San-Remo

---

<sup>22</sup> Crétipeau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. 6, ch, 1.



eurent bientôt leurs collègues de Jésuites. Charles-Albert rendit à la Compagnie l'ancienne église qu'elle possédait à Turin.

Les Jésuites régnaient à Naples et à Parme comme dans les États Sardes, à Modène, en Toscane et à Rome; à mesure que les anciennes dynasties remontaient sur leurs trônes, ils reprenaient leurs maisons professes, leurs collègues, leurs noviciats, leurs églises. L'Italie était tout entière sous leur joug. Ils y déclarèrent la guerre à l'esprit moderne, obligé de se réfugier dans les sociétés secrètes, traqué de toutes parts, emprisonné, martyrisé, dans la personne de ses adeptes les plus illustres et les plus ardents. Les Jésuites avaient entrepris, à l'aide du pouvoir pontifical et des barbaries de l'Autriche, d'étouffer ce qu'on était convenu d'appeler la révolution, et de tenir le peuple italien dans la servitude et l'ignorance. Ils n'ont réussi qu'en partie. Ils ont bien pu faire des Italiens un peuple bâtard; ce qu'il y a de vil dans le caractère de ce peuple est leur oeuvre; ils peuvent le revendiquer à ce titre, mais malgré leurs efforts et ceux des princes qui suivaient leur impulsion, ils n'ont pu détruire en Italie tous les nobles instincts. L'Italie a compris ce que la liberté avait de grand, de divin; nous la voyons aujourd'hui secouer ses chaînes, et donner le plus éclatant démenti à cette puissance que les dynasties et les aristocraties d'un autre âge s'obstinent à attribuer à la Compagnie, contre les tendances de l'esprit moderne.

Les Jésuites étaient puissants en Italie, lorsque, le 5 février 1820, la mort de Bzrozowski amena l'élection d'un nouveau Général. Louis Fortis, depuis deux ans, avait remplacé Perelli dans la charge de Vicaire-général, et Sinéo était devenu alors Provincial. Avant de mourir, Bzrozowski avait désigné pour Vicaire-général Mariano Petrucci. Celui-ci s'empressa d'accourir à Rome, où son autorité fut reconnue. Il désigna quatre Consultants pour suppléer à l'absence des Assistants, et fixa la Congrégation générale pour l'élection au 4 septembre. Pie VII valida d'avance tout ce qui ne pouvait être fait selon les règles, à cause des circonstances. Tout était disposé pour l'élection, lorsque le 1<sup>er</sup> août, le cardinal Annibal Della Genga, vicaire du pape, déclara que l'élection ne pourrait être faite sans les jésuites polonais, qui formaient une partie notable de la Compagnie, et qui n'avaient pas encore envoyé de députés à Rome. A cet ordre, les Jésuites se divisent. Petrucci écrit aux profès qui étaient en route pour Rome de suspendre leur voyage. Rozaven, qui avait beaucoup d'influence auprès de ses confrères, les avertit de ne pas écouter les avis qui leur seraient donnés, et de continuer leur route. Les députés de Pologne arrivèrent en temps opportun; mais Della Genga fit de nouvelles difficultés au nom du pape. Il craignait l'élection de Fortis et désirait celle de Petrucci. Ce dernier entra dans le complot du cardinal, et on avait décidé de susciter des embarras à ses adversaires. Della Genga comprenait la nécessité de faire subir aux Constitutions des modifications que les temps avaient rendues nécessaires. Il savait que Petrucci le seconderait dans ce projet. Les autres Jésuites pensaient, comme l'ancien Général Ricci, qu'ils devaient préférer l'extinction à la réforme. Ils se séparèrent de Petrucci, leur chef; prièrent Consalvi, secrétaire d'État, de contrebalancer l'influence de Della Genga, et adressèrent à Pie VII une supplique par l'entremise du ministre tout puissant. Consalvi n'aimait pas les Jésuites; mais il ne pouvait manquer l'occasion de déplaire à un concurrent et de lui faire sentir sa puissance. Les intrigues s'agitaient autour du pape; la Congrégation s'assemble; mais la discorde y règne. Petrucci proteste contre ses actes irréguliers avec Pietroboni, un de ses partisans. Le premier est déposé, et le second exclu. Della Genga prend leur parti; Consalvi celui de la Congrégation. Celle-ci se rassemble pour la vingtième fois, le 18 octobre, et élit Louis Fortis. Le premier acte du nouveau Général fut d'établir un tribunal pour juger ses adversaires. Le 27 octobre, Petrucci et Pietroboni furent de nouveau condamnés. Ils se soumirent, et furent réhabilités à cause de leur âge mais ils avaient eu pour partisans un grand nombre de jeunes Jésuites qui demandaient que la résurrection de la Compagnie fût signalée par des réformes. On les expulsa. On ne conserva que les cadavres, et la paix du tombeau régna de nouveau parmi les enfants d'Ignace de Loyola. La Congrégation, avant de se séparer, confirma les anciennes Constitutions; elle nomma des commissions pour réviser le *Ratio studiorum* et pour tracer la ligne que les professeurs auraient à suivre dans leurs luttes contre les doctrines nouvelles qui envahissaient le monde.

Sous le généralat de Fortis, les Jésuites prirent des accroissements considérables. En Autriche, l'empereur François II et son ministre Metternich s'étaient déclarés leurs protecteurs; l'un et l'autre croyaient pouvoir résister aux idées nouvelles en favorisant l'éducation jésuitique, et se concilier, au moyen de la Compagnie, la fidélité des populations de Gallicie et de la partie de la Pologne qui'était échue à l'empire. Sous leur protection, des collègues s'élevèrent à Tarnapol, à Lamberg; plusieurs noviciats furent établis en Pologne et en Hongrie. Les Jésuites travaillèrent si bien au gré de François II, que, le 22 novembre 1827, ce prince



crut devoir leur donner une existence légale dans ses États. Voici le décret qu'il promulgua à cet effet :

«Dans l'espoir que les Jésuites admis dans mon royaume de Gallicie rendront des services utiles pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, comme aussi par les secours temporaires donnés aux pasteurs qui ont charge d'âmes; qu'ils mettront un frein salutaire à l'impiété et à la corruption des mœurs; qu'ils feront de leurs élèves de bons chrétiens et des sujets fidèles, et que, par cela même, ils contribueront à la véritable civilisation et au bonheur de mes sujets :

Je veux bien agréer la demande respectueuse qu'ils m'ont présentée, et je leur permets de pouvoir vivre dans mon royaume de Gallicie, selon les Constitutions de leur Ordre et selon les vieux qu'ils ont émis conformément à leur Institut.

En conséquence, je leur permets de continuer, sans qu'on puisse les inquiéter, à correspondre, pour le maintien de la discipline, avec le Général de leur Ordre sur les objets qui ont rapport à leur régime intérieur et à leurs Constitutions approuvées par l'Église.

Néanmoins, quant à ce qui concerne les fonctions sacerdotales, la célébration du service divin, la prédication, le ministère de la

confession et les secours temporaires donnés aux pasteurs des âmes, les Jésuites doivent être soumis aux évêques; en sorte que leur seul régime intérieur et le maintien de la discipline soient réservés aux supérieurs de l'Ordre, selon leur Institut.»

François II et Metternich ne s'apercevaient pas qu'ils donnaient, par ces dispositions contradictoires, la preuve qu'ils ne connaissaient pas les Jésuites. Comment pouvaient-ils autoriser les Jésuites à vivre selon leurs Constitutions, et, en même temps, les soumettre aux évêques pour le ministère ecclésiastique ? En effet, leurs Constitutions les exemptent de la juridiction des Ordinaires, et ne les obligent à reconnaître que l'autorité des papes, qui ont, pour ainsi dire, affecté de les soustraire à l'autorité des évêques. Les précautions prises par l'empereur d'Autriche et son ministre étaient aussi ridicules qu'inutiles. Continuons d'enregistrer leur décret :

«Cependant, de peur que les membres de l'Ordre, envoyés au dehors, ne deviennent étrangers à la vie de communauté, les secours donnés dans le saint ministère en Gallicie doivent avoir lieu d'une manière conforme aux statuts de l'Ordre, c'est-à-dire sous la forme de Missions; et le P. Provincial s'entendra avec les Ordinaires des lieux, tant par rapport aux personnes qui y seront employées que pour la durée des Missions.

Pour ce qui regarde les études théologiques faites dans les maisons de l'Ordre, ils continueront à se conformer à ma décision du 24 août 1827.»

Cette décision avait pour but d'obvier à certaines exagérations doctrinales dont les Jésuites s'étaient toujours montrés chauds partisans. Le décret se termine ainsi :

«Quant aux autres études, je permets qu'ils suivent la méthode prescrite par leur Institut, et que la direction en soit confiée aux supérieurs de l'Ordre. Cependant, les livres



François II

classiques dont ils se servirent dans leurs écoles doivent être soumis à l'inspection et à l'approbation des autorités compétentes, et leurs écoliers subiront les examens de la manière qui est prescrite dans mes États. »

Les Jésuites n'étaient donc admis, même en Autriche, qu'avec certaines précautions contre leur ambition et contre leurs mauvaises doctrines. Le décret qui précède, tout en leur étant favorable, atteste que leurs meilleurs amis ne pouvaient se faire illusion sur leurs dangereuses tendances. Ils espéraient trouver dans la Compagnie un secours puissant contre des idées qui les glaçaient d'effroi; et ils ne s'apercevaient pas que le secours sur lequel ils comptaient ne faisait qu'accroître les forces de leurs ennemis. Il suffit en effet que les Jésuites se prononcent en faveur d'un ordre de choses, pour que le peuple entre immédiatement en défiance, et que bientôt il se soulève contre le régime qui avait leurs sympathies. Il obéit ainsi à l'instinct de la conservation, qui lui dit qu'où sont les Jésuites, là sont le despotisme et l'hypocrisie.

En 1829, la Styrie et les États autrichiens furent ouverts aux Jésuites. Dans leurs récits, les Jésuites reconnaissent deux faits importants au milieu des louanges qu'ils se décernent le premier, c'est qu'ils avaient pour eux des princes, des nobles, des évêques puissants; le second, qu'ils avaient à lutter contre mille obstacles pour former leurs établissements en Styrie et en Autriche.<sup>23</sup> Ces faits disent assez que, malgré l'aristocratie et dans les pays où elle avait le plus d'influence, leur Compagnie inspirait une telle défiance, qu'on ne la voyait se rétablir qu'avec peine, malgré la confiance que leur témoignaient l'empereur et l'archiduc Maximilien. Ces deux princes et Metternich leur ouvrirent, en 1838, les portes du Tyrol. A dater de cette époque, ils purent s'étendre, prêcher, enseigner dans toutes les provinces de l'empire d'Autriche y fonder leur puissance et y accumuler des richesses. L'état actuel de cet empire dit assez quel a été le résultat de leur influence et de leur enseignement.

En Angleterre, ils profitèrent largement de la liberté de conscience, qui y fut proclamée comme un des premiers résultats de la révolution. Avant leur abolition, sous Clément XIV, ils avaient fondé des Missions à Liverpool, à Bristol, à Preston, à Norwich et dans plusieurs autres villes. Un petit nombre de catholiques suivaient leur enseignement et fréquentaient leurs chapelles. D'autres étaient en dissidence avec le troupeau jésuitique et suivaient la direction du clergé séculier et des vicaires apostoliques. Ceux-ci eurent souvent à lutter contre les Jésuites, qui ne reconnaissaient pas leur juridiction. Après l'abolition de la Compagnie, les Jésuites anglais dissimulèrent leur titre pour la forme; mais ils se maintinrent dans leurs Missions. Bientôt les Pères de la Foi essayèrent de leur apporter du renfort. L'abbé de Broglie fonda une maison aux environs de Londres; mais cet établissement, après avoir eu quelque succès, finit par une banqueroute.<sup>24</sup>

Les vrais Jésuites anglais n'avaient pas besoin des recrues de l'abbé de Broglie. Sous la protection d'un riche anglais, Thomas Weld, qui les avait installés dans sa terre de Stonyhurst, ils attendaient patiemment que des temps plus favorables se levassent pour leur Compagnie dissoute, et continuaient de vivre en Jésuites, malgré le bref de Clément XIV. Les Jésuites nouveaux n'avaient donc rien à faire en Angleterre avec leur titre de Pères de la Foi. Les enfants de Loyola y prenaient à peine le soin de dissimuler leur nom. Dès 1786, ils sollicitèrent leur incorporation à la Compagnie russe. On n'osa pas alors les admettre officiellement, mais, lorsque Pie VII eut autorisé l'existence des Jésuites russes, les Pères anglais obtinrent ce qu'ils avaient sollicité. Marmaduch-Stone fut élevé au degré de Profès et à la dignité de Provincial par le P. William Strickland, délégué de Gruber. Tous les anciens Jésuites accoururent aussitôt à Stonyhurst. Thomas Weld leur fournit une maison et un jardin pour former un noviciat, à la tête duquel on plaça Charles Plowden. Les Jésuites reconnurent la libéralité de Weld en incorporant son fils à leur Compagnie. Les bonnes traditions de l'Ordre n'avaient pas péri. Les riches héritiers y étaient, comme autrefois, considérés comme des membres prédestinés et doués d'une sainte vocation dès leur jeune âge.

La plupart des anglicans virent avec indifférence le rétablissement des Jésuites; mais les vicaires apostoliques s'aperçurent bientôt que le succès leur inspirait ce fatal orgueil qu'ils ont constamment montré dans les circonstances analogues. On vit donc recommencer entre les Jésuites et la plupart des délégués de la cour de Rome, la même lutte qui avait eu un si grand retentissement au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Les Jésuites jetèrent un cri

---

<sup>23</sup> Crétineau-Joly, *Histoire*, etc.

<sup>24</sup> *Du Pape et des Jésuites*, par M. Silvy, ancien magistrat, Paris, 1815.

d'alarme, et se prétendirent persécutés.<sup>25</sup> Un fait certain, c'est qu'ils étaient compromettants pour l'Eglise, et que la haine qu'ils inspiraient retarda le bill d'émancipation que les catholiques réclamaient avec instance. Ayant de l'accorder, le parlement anglais crut devoir prendre ses précautions contre la Compagnie, dont la vieille réputation n'offrait pas beaucoup de garantie; il décida qu'aucun sujet de la couronne britannique ne pourrait prononcer les voeux de religion en Angleterre, et ne pourrait s'y fixer après les avoir prononcés. Les contrevenants devaient être punis de l'exil. Les Jésuites comprirent que ce bill était dirigé contre eux; ils se dissimulèrent, consentirent à ne pas passer pour Jésuites aux yeux du gouvernement, tout en continuant l'être.

En Irlande, ils firent moins de bruit qu'en Angleterre. Le pays est bien catholique, mais il est pauvre, et les Jésuites n'ont jamais rien fait dans les contrées où ils ne pouvaient pas s'enrichir. Quelques-uns de ceux qui étaient en Irlande à l'époque du bref de Clément XIV continuèrent à y vivre sous la direction du P. Callaghan. Les autres passèrent au collège de Storyhurst. Après la bulle de rétablissement, ils fondèrent, près de Dublin, le collège de Clongowes, qui prit de grands accroissements lorsque Marie O'Brien lui fut venu en aide par ses largesses. En 1829, les Jésuites avaient su se faire en Irlande une position assez prospère pour que le Général jugeât utile de détacher cette contrée de la province d'Angleterre. Robert Saint-Léger fut nommé vice-provincial d'Irlande. En 1841, les Jésuites établirent un collège dans la ville même de Dublin. Si l'on en croit leurs récits, leur activité et leurs progrès ont fait en Irlande un bien immense. On doit constater que le peuple catholique de cette contrée malgré tout ce bien acclamé si haut, est toujours d'une crasse ignorance, et que le protestantisme a fait en Irlande, de grands progrès. Tel est le résultat positif du bien opéré par les Jésuites.

Les Pères de Hollande, comme ceux d'Angleterre et d'Irlande, continuèrent à vivre en corporation, après le bref de Clément XIV. Ils demeurèrent<sup>26</sup> sous la direction de Thomassen et de Thomas Beckers. Après la bulle de restauration, les Pères de la Foi de Belgique furent incorporés dans les maisons de Hollande. Le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, la marquise de Rhodes, le comte de miennes, furent les principaux bienfaiteurs de la Compagnie agrandie et réorganisée. Le P. Fonteyne en était Provincial. Après la chute de Napoléon, Guillaume-Frédéric de Nassau monta sur le trône de la Hollande et de la Belgique réunies. Il était protestant, et il avait contre la Compagnie des griefs de famille. Le 3 janvier 1816, il ordonna aux Jésuites de quitter leur noviciat de Distelberg. Ceux-ci, soutenus de l'évêque de Gand, résistèrent. Il fallut envoyer des troupes pour les disperser. L'évêque reçut les fugitifs dans son palais. Mais, décrété de prise de corps, il s'enfuit en France avec le Recteur du noviciat. Après avoir fait condamner le prince évêque, Guillaume Frédéric s'en prit aux Jésuites qui étaient restés dans le palais épiscopal de Gand. Le 24 février 1818, une troupe de soldats envahit leur retraite. Ils furent expulsés, et se réfugièrent dans les cantons catholiques de la Suisse. Madame de Gizighem pourvut à l'entretien des novices belges transplantés en terre étrangère. Quelques profès restèrent en Belgique; ils y continuèrent leurs missions et exercices spirituels. En 1824, Guillaume de Nassau enjoignit aux évêques de les prohiber. Les collèges des Jésuites et les écoles des frères qui suivaient leur direction furent fermés. Le roi passa les bornes sous prétexte de jésuitisme, il fit la guerre à l'Église. Mais les Jésuites ont toujours eu le singulier privilège de faire retomber sur l'Église, avec laquelle ils affectent de s'identifier, la haine que partout on ressent contre leur Compagnie.

Après la révolution qui, en 1830, ravit la Belgique à Guillaume de Nassau, les Jésuites inondèrent cette province, et la couvrirent de leurs établissements; ils y règnent en maîtres sur le clergé. Comme dans toutes les contrées où ils ont pu librement répandre leur esprit, l'ultramontanisme a remplacé, en Belgique, le catholicisme; la lutte la plus vive existe entre ce système et le rationalisme. Le résultat de cette lutte ne peut être douteux. L'ultramontanisme succombera après avoir compromis l'Église avec laquelle ses adeptes cherchent toujours à l'identifier. L'influence jésuitique n'a jamais produit que des catholiques faux et exagérés, et des ennemis à l'Église de Jésus Christ.

Les Jésuites avaient aussi exercé cette influence funeste sur les cantons catholiques de la Suisse. Nous avons vu qu'ils y avaient des adeptes si fervents qu'ils n'avaient pas craint

---

<sup>25</sup> On peut consulter, à propos de ces plaintes) l'ouvrage intitulé : *Nouvelle conspiration contre les Jésuites dévoilée et expliquée*. Cet ouvrage, composé en anglais par Dallas, fut traduit par Delvaux. Paris, 1817.

<sup>26</sup> Créteineau-Joly, *Histoire*, etc., t. 6, p. 98.

d'adresser à Clément XIV des remontrances sur son bref d'abolition; et que ce pape avait eu besoin de toute sa fermeté pour imposer silence à cette petite coalition. Les Jésuites, après leur extinction, continuèrent en Suisse comme partout, à vivre en société, prenant à peine le soin de dissimuler leur résistance aux ordres pontificaux.

Les Pères Vacquerie,<sup>27</sup> Muller, Joseph de Diesbach, Sinéo, Della Torte, travaillèrent à donner une nouvelle vie à leur Compagnie, avant même que Pie VII l'eût rétablie officiellement. Quelques membres du conseil de Soleure joignaient leurs instances à celles des plus ardents amis de la Compagnie pour hâter ce rétablissement. Ils écrivaient au P. Vacquerie : «Le gouvernement de Soleure désire si ardemment le rétablissement d'un Ordre si salutaire, qu'il n'a attendu que votre avis pour s'adresser directement au Saint-Père, avec lequel la correspondance est entamée depuis quelque temps par le canal du nonce apostolique, qui veut bien appuyer avec ardeur les intentions de notre gouvernement; et, comme on est sûr que le pape acquiescera sans difficulté aux vœux de notre gouvernement, ils ne tarderont pas à être exécutés si le très cher révérend Père Général veut bien y prêter ses bons offices.» Cependant, en 1816, lorsque la question du rétablissement des Jésuites fut proposée au conseil de Soleure, elle fut rejetée par la majorité. Le Valais ayant été réuni à la France, les Jésuites, qui y possédaient plusieurs collèges, dissimulèrent leur titre, et furent considérés comme membres de l'Université de France. Fontanes, grand-maître de l'Université, écrivait, en 1812, des lettres bienveillantes au Père Sinéo, principal du collège de Sion. Mais le gouvernement ne voulut pas se faire plus longtemps illusion sur les professeurs de son nouveau département du Simplon. De Rambuteau, préfet de ce département, avait ordre de les chasser lorsque la chute de Napoléon et les événements de 1814 enlevèrent à la France ses possessions suisses et savoisiennes. Dès lors, les Jésuites purent vivre en paix dans le Valais, et leur collège de Sion devint le chef-lieu de leur province de la Haute Allemagne. Le baron de Stockalper leur fit rendre leur ancien collège de Brig, et l'évêque de Lausanne les rétablit à Fribourg. Le vicaire-apostolique, Goeldlin de Tieffenau, l'y avait engagé. «Fondé sur l'expérience, lui écrivait-il, je suis intimement persuadé qu'il n'y a pas de remède plus efficace à opposer aux maux de notre siècle que de rappeler dans nos cantons suisses la Compagnie de Jésus, nouvellement rétablie par notre Saint-Père Pie VII. Cette Société fournirait une seconde lois des défenseurs à la puissance ecclésiastique, des instituteurs à la jeunesse chrétienne; elle réglerait les sciences, ferait fleurir la piété et la continence dans le clergé, et serait pour le peuple un rempart contre les corruptions du siècle. Quant à moi, je désire ardemment voir les Jésuites introduits dans le diocèse qui m'est confié. Je vous souhaite de tout mon cœur le même bonheur pour le votre»

On sait ce qu'on entendait alors par corruptions du siècle et par ces maux du siècle contre lesquels la Compagnie des Jésuites devait être un remède si efficace.

L'esprit qui a dirigé les institutions de la société moderne était, aux yeux des partisans de la Compagnie, l'esprit de Satan. L'expérience doit les convaincre aujourd'hui que leur remède puissant n'a eu aucun succès. Avec un peu de sincérité, ils conviendraient même que, par une réaction toute naturelle, les ennemis des Jésuites ont parfois dépassé les bornes, précisément à cause du zèle intempérant de ces Pères, qui, fiers du rôle social que l'aristocratie leur concédait, n'écoutaient que leur ardeur, sans tenir compte ni de la justice, ni de la vérité, ni de la sagesse.

Les Jésuites furent établis dans plusieurs autres localités de la Suisse. Ils étaient le sujet des luttes les plus vives entre les radicaux et les conservateurs. Ils travaillèrent à unir fortement ces derniers, à en faire un parti catholique puissant. Ils déployèrent, dans ce but, une activité qui décuplait la haine de leurs adversaires. Ils étaient devenus si nombreux, que Foris crut utile de faire de la Suisse, unie à la Saxe, à la Belgique et à la Hollande, une vice province, à la tête de laquelle il plaça le P. Godinot. Jean Roothaan, qui fut depuis Général, était un des agents les plus actifs du parti catholique dans le Valais. Bientôt la guerre éclata. Dans la nuit du 9 au 10 mars, on se porta en tumulte sur la maison de Fribourg. Cette émeute n'eut pas de suite, et, en 1824, les Jésuites fondèrent dans cette ville un collège qui acquit depuis une assez grande notoriété. Ils se répandent ensuite dans les cantons protestants. Dans les principales localités, ils fondent des maisons qui sont le centre des Missions et des exercices spirituels qu'ils donnent aux populations catholiques; ils attaquent les protestants, font beaucoup de bruit et multiplient les haines.

La Compagnie prenait une grande extension en Europe sous la protection de Pie VII, et par les sacrifices de ceux qui voyaient en elle le salut de l'ancien régime. Elle était dans l'état

---

<sup>27</sup> Créteineau-Joly, toc. cit.

le plus florissant, lorsque, le 20 août 1823, Pie VII mourut. Della Genga lui succéda sous le nom de Léon XII. Cette élection jeta l'épouvante dans la Compagnie. On s'y souvenait de ce qui s'était passé lors de la Congrégation générale, et l'on y était persuadé que Léon XII allait suivre les traces de Clément XIV. Il n'en fut rien. Della Genga était politique il comprit que son intérêt devait passer avant ses convictions. Bientôt les Jésuites en furent persuadés, et, moins de quinze jours après l'élection, le P. Rozaven écrivait confidentiellement au P. Billy<sup>28</sup> : «Ce que vous désirez de savoir et ce que vous attendez que je vous dise, ce sont ses sentiments (du nouveau pape) pour la Compagnie. D'après certaines choses qui se sont passées il y a trois ans, nous avons sujet de craindre qu'il ne fût pas très bien disposé pour nous, mais Dieu tient dans ses mains le cour des rois, et surtout celui des papes est en la main de Dieu. En revêtant de cette dignité, ils prennent un nouvel esprit.»

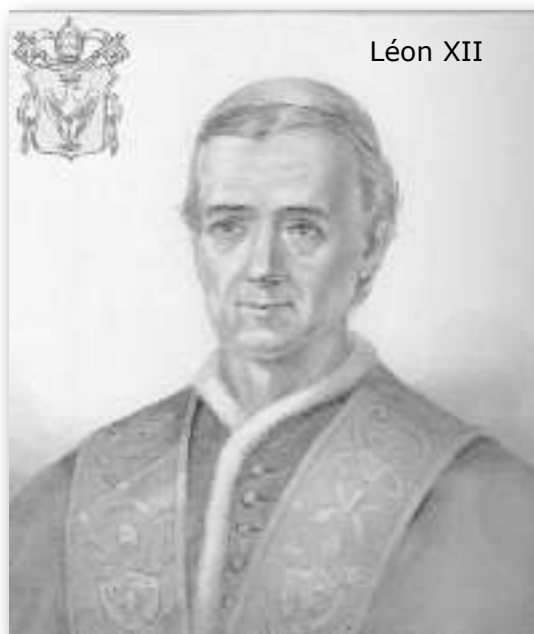
Ce dernier fait que constate le P. Rozaven est généralement vrai; ce qui l'est moins, c'est que ce soit Dieu qui leur donne cet esprit nouveau. On pourrait avec plus de justice attribuer ce changement à des intérêts que la cour de Rome, dirigée par les Jésuites, sait inspirer aux nouveaux élus.

«Jusqu'à présent, continue le P. Rozaven, notre Père Général n'a pu lui être présenté; mais nous savons certainement qu'il nous est favorable, et qu'il ne tardera pas à nous donner une preuve publique et manifeste de sa bienveillance. Une personne pour laquelle il a beaucoup d'amitié, et qui en a beaucoup pour nous, ayant pris la liberté de lui recommander la Compagnie, il lui répondit : «Vous vous intéressez donc à la Compagnie ? eh bien ! sachez que je m'y intéresse plus que vous.»

Rozaven était bien informé. Le 17 mai 1824, Léon XII rendit aux Jésuites le collège romain, et publia pour cela un bref des plus flatteurs pour la Compagnie. L'année suivante, il leur confia le collège de Spolète, sa patrie, et rétablit à Rome leur pensionnat des nobles. Le secret de ces faveurs, selon l'apologiste de la Compagnie<sup>29</sup>, c'est que le pape regardait les Jésuites comme les défenseurs des gouvernements légitimes. On entendait alors, sous ce nom, les familles qui se croyaient appelées de droit divin à gouverner les peuples, même contre l'intérêt public et général. Ces familles, restaurées par la force depuis la chute de Napoléon fer, ne savaient où chercher un appui contre la haine des populations. Elles crurent en trouver un chez les Jésuites, qui les compromirent encore davantage, en leur apportant le tribut de haine dont ils étaient poursuivis de toutes parts. Mais l'aristocratie était alors dans l'ivresse du triomphe; l'ancien régime semblait renaître sur les ruines de la révolution, et les Jésuites avaient fini par croire que, par leur influence, ils étaient appelés à étouffer le monstre qui

avait fait trembler les rois et les privilégiés. Léon XII savait que la plupart des trônes restaurés et leurs fidèles s'étaient ouvertement prononcés en faveur des Jésuites, et qu'il ne pourrait contrarier les bons Pères sans passer pour un révolutionnaire, un anarchiste, un impie. Cette perspective n'avait rien de flatteur pour lui. Il préféra sacrifier ses convictions touchant la Compagnie que sa tranquillité personnelle et son influence comme pape.

Les jésuites avaient d'autant plus de sujet de craindre à l'avènement de Léon XII, qu'ils avaient, de toutes parts, à soutenir les luttes les plus vives contre les populations. En France surtout, on leur faisait une guerre à outrance, guerre d'autant plus terrible qu'ils ne pouvaient disconvenir que, si la France ne régnait plus par les armes sur l'Europe, elle la dirigeait encore par l'intelligence et par l'influence de ses idées. De ce pays, la guerre universelle contre la Compagnie pouvait naître plus active et plus périlleuse.



<sup>28</sup> Crétineau-Joly, op. cit., t. VI, p. 286.

<sup>29</sup> Crétineau-Joly, op. cit., t. VI, p. 290.

Les Jésuites avaient vécu en France sous Napoléon I<sup>er</sup>, mais en se dissimulant et en cachant leur nom, principalement sous celui de Pères de la Foi. Dès que les armées étrangères eurent ramené les Bourbons, Talleyrand, ancien évêque d'Autun, conseilla à Louis XVIII de rétablir légalement la Compagnie des Jésuites. Cet évêque parjure était un digne protecteur pour la Compagnie. Il échoua dans ses négociations auprès du roi, qui refusa de croire que les Jésuites fussent capables de former, par leur enseignement, une génération nouvelle capable de soutenir le trône et l'autel. Il était persuadé qu'il perdrait son trône en lui donnant pour soutien une Société aussi compromettante. Sous ce rapport, il montra plus de perspicacité que son ministre.

Mais les Jésuites, non rétablis officiellement, n'en étaient pas moins, sous le nom de Pères de la Foi, dans un état florissant. Aussitôt après la bulle du rétablissement de la Compagnie, le P. de Clorivière avait incorporé parmi les Jésuites les membres des anciennes Congrégations qui n'avaient été que la Compagnie continuée illégalement; parmi eux, on distinguait surtout Edmond Cahier, Gloriot, Godinot, Gury, Ronsin, Loriquet. Ils avaient pour supérieur le P. Varin. Plusieurs évêques employèrent les Pères de la Foi comme Missionnaires ou comme professeurs dans leurs écoles ecclésiastiques. Ces Pères possédaient en outre des maisons qui n'appartenaient qu'à la Compagnie. Dès la fin de l'année 1814, ils étaient établis à Bordeaux, à Forcalquier, à Amiens, à Soissons, à Montmorillon, à Sainte-Anne-d'Auray, et même à Paris, dans la maison de la rue des Postes, qu'ils ont toujours possédée depuis.

Sous l'empire, au moment même où ils étaient bannis sous leur nom d'emprunt, les Jésuites, non encore rétablis par Pie VII, continuaient en France l'œuvre de la Compagnie. Dès l'année 1800, Varin avait fondé les *Jésuitesses*, connues sous le nom de dames du Sacre-Coeur, pour s'emparer des jeunes filles riches. Dans le même temps, le P. Bacoffe établissait, à Besançon, d'autres Jésuitesses plus humbles, destinées à répandre l'esprit de la Compagnie parmi les filles pauvres; il leur donna le titre spécieux de Congrégation de la Sainte-Famille. Enfin, le P. Delpuits fondait, en 1801, la fameuse Congrégation qui acquit, sous la Restauration, tant de célébrité, et qui avait pour but d'affilier à la Compagnie tous les hommes qui avaient ou pouvaient avoir un jour quelque influence dans le monde ou dans les affaires politiques. Les docteurs Buisson et Fizeau, Régnier, juge au tribunal de la Seine, de Marignon, Mathieu et Eugène de Montmorency, furent les six premiers Congréganistes. Les membres avaient pour but apparent de se répandre dans les familles et dans les ateliers, de visiter les malades, de secourir les pauvres, de donner de bons exemples et de bons conseils. Le but secret, auquel les destinaient les bons Pères, était de se mettre eux-mêmes au courant de tout ce qui pouvait être utile à leur Compagnie, d'avoir une armée dévouée, de se créer de nombreuses ramifications dans toutes les classes de la société et d'acquérir une influence prépondérante dans toutes les affaires, dans lesquelles ils croiraient devoir intervenir. La Congrégation se présenta d'abord avec toutes les apparences d'une simple association pieuse et charitable. Le cardinal De Belloy, archevêque de Paris, l'approuva, et Pie VII lui accorda des indulgences. Bientôt la Congrégation de Paris eut des ramifications à Grenoble, Rennes, Nantes, Lisieux, Toulouse, Poitiers. Ces associations n'étaient que des succursales de celle de Paris. Lyon, étant le chef-lieu d'une autre province de la Compagnie, eut sa Congrégation particulière qui eut aussi ses affiliations. Les Jésuites possèdent le registre exact de tous les Congréganistes. On y lit des noms qui obtinrent depuis de la notoriété, ceux par exemple de Alexis de Noailles, de Gaultier de Claubry, de Maccarthy, de la Bédoyère, de Cauchy, de Hennequin, de Cruveilhier, de Forbin de Janson, de Feutrier, de Mazenod, de Jerphanion, etc., etc. En 1810, Napoléon I<sup>er</sup> supprima la Congrégation par un décret; mais elle continua à vivre en se dissimulant. Le nom du P. Delpuits disparut comme compromettant. L'abbé Philibert, qui devint depuis évêque de Grenoble, et qui est aujourd'hui chanoine de Saint-Denis, en prit la direction, du moins en apparence, de concert avec l'abbé Legris-Duval, jusqu'à la chute de Napoléon. Alors le P. de Clorivière, nommé Provincial de France, après la bulle de rétablissement de la Compagnie, prit officiellement la direction de la Congrégation. Le noviciat de Montrouge fut alors créé. La Congrégation lui fournit d'abondantes recrues, et, en 1818, le P. Clorivière pouvait abdiquer son titre de provincial, pour mourir en paix; il avait reconstitué la Compagnie en France. Louis Simpson lui succéda; il fut remplacé, en 1822, par le P. Richardot.

Ces deux Provinciaux étaient des hommes pratiques. Ils comprenaient que leur Compagnie ne pourrait gagner de terrain et fonder sa puissance qu'à l'aide du clergé séculier, et au moyen des plus grands ménagements. Le clergé séculier était pour eux un manteau sous lequel ils étaient à couvert contre la haine que leur nom seul de Jésuite excitait. Ils tremblaient que leur qualité ne fût découverte par leurs adversaires, qu'on appelait alors les libéraux, et qui auraient pu, par leurs attaques prématurées, entraver le développement de la Compagnie

et même l'arrêter complètement. Aussi remarque-t-on principalement, dans les circulaires des Provinciaux de France,<sup>30</sup> un soin particulier de recommander à leurs subordonnés des ménagements pour le clergé séculier et pour les libéraux. Les Jésuites, par la bouche de leur apologiste, appellent ces recommandations les véritables *Monita secreta* de l'institut. Ils se fussent exprimés avec plus de justesse en les appelant les *Monita* de circonstance, donnés pour la masse des affiliés qui ne pouvaient être initiés à la forte doctrine des Profès. Les supérieurs Jésuites n'ont jamais été avarés de recommandations officielles pleines de piété et de charité; mais de même qu'il n'y a que ceux qui ne connaissent pas l'esprit de la Compagnie qui puissent y être trompés, il ne peut y avoir que des apologistes de parti pris qui osent les donner comme l'expression de l'esprit général et secret qui l'anime.

Pendant les premières années de la Restauration, les Jésuites se propagèrent en silence, et en se dissimulant le plus qu'ils pouvaient. Ils ne toléraient à l'extérieur que le titre de Pères de la Foi; dans le monde, ils ne passaient individuellement que pour des prêtres séculiers. Le titre de Père n'était en usage que parmi eux, et même, pour l'extérieur, ils niaient au besoin leur qualité de Jésuite, de sorte qu'une grande question débattue entre les journaux était de savoir s'il y avait des Jésuites en France. Les feuilles libérales recherchaient activement les preuves de leur existence, et ce fut une bonne fortune pour le Constitutionnel d'avoir pu se procurer copie d'une lettre de Fortis, Général de la Compagnie, qui écrivait ainsi à un affilié au sujet d'un nouvel établissement dans la Savoie :

... «Je me trouverais heureux de pouvoir y répondre; (aux sentiments d'estime, de bienveillance et de confiance donnés à la Compagnie) en satisfaisant, sans le moindre délai, au désir bien honorable pour notre Compagnie que votre lettre exprime.

Croyez, monsieur, que j'en ai la volonté bien sincère, et qu'il m'en coûte beaucoup de ne pouvoir suivre les mouvements de la reconnaissance; mais, malheureusement, il se rencontre dans l'exécution des difficultés qu'il est de mon devoir de vous faire connaître.

En premier lieu, la langue française étant celle qu'on parle dans votre ville, il vous faut des sujets qui la possèdent parfaitement. Mais l'état actuel de notre Compagnie en France ne permet pas d'en distraire un seul des individus qui y sont employés, puisqu'ils suffisent à grand-peine aux établissements que nous y avons déjà, et beaucoup moins à ceux qu'on nous y offre de toutes parts, et que nous nous trouvons dans la dure nécessité de refuser, ou du moins de renvoyer à des temps éloignés. Or, tandis que nous sommes forcés de résister aux sollicitations les plus pressantes des évêques dont les diocèses fournissent des sujets à notre Compagnie, de quel oeil verrait-on des sujets français sortir du royaume pour faire ailleurs ce qu'ils refusent à leur patrie ? Je suis donc obligé de chercher ailleurs. La province d'Italie ne m'offre pas ce qui serait nécessaire. En Suisse et en Valais, il y a un petit nombre de Jésuites français, ou parlant bien la langue française c'est mon unique ressource mais je dois m'assurer si ces sujets sont disponibles et propres à l'oeuvre dont il s'agit. Ces informations demandent encore deux mois, et, avant de les avoir, je ne puis prendre aucun engagement, puisque j'ignore s'il serait en mon pouvoir de le tenir.

En 1822, il ne fallait rien moins qu'une pièce aussi authentique pour prouver incontestablement que les Jésuites étaient en France, qu'ils y possédaient des établissements, qu'on voulait en augmenter le nombre, que des évêques favorisaient le développement de la Compagnie.

Peu de temps après, un écrivain légitimiste et gallican, Alexis Dumesnil, fut poursuivi, à cause de ses attaques contre la doctrine ultramontaine. Il se défendit lui-même, et, dans son plaidoyer, il dénonça l'existence occulte des Jésuites, ses véritables adversaires.

«Si l'on a longtemps nié leur existence, dit-il dans l'un de ses derniers écrits, c'est qu'on n'ignorait pas que leurs doctrines, bien connues, jetteraient un grand jour sur les intentions du parti qui se compose des externes de la Société. On les avoue maintenant; donc l'on se croit assez fort pour marcher ouvertement dans leur ligne. Une usurpation, une restauration, un règne qui finit, un règne qui commence, ne sont pour eux que des occasions de s'avancer. Tout, d'ailleurs, n'atteste-t-il pas, depuis longtemps, l'influence immédiate du Jéuitisme sur notre malheureuse patrie, et l'espionnage sacré, et les pieuses délations des prétendus honnêtes gens qui eussent étonné les vieux jacobins eux-mêmes, et l'art abominable de couvrir l'orgueil et la vanité du manteau de la dévotion, et jusqu'à ce système d'ignorance avec lequel on veut réduire le peuple en servitude ? La Congrégation est aujourd'hui partout en France; elle envahit tous les états, elle séduit toutes les consciences, elle se couvre de l'habit du courtisan, de l'uniforme du général, de la toge du magistrat. Elle redouble «efforts pour

---

<sup>30</sup> Crétineau-Joly, op. cit., t. VI, p. 148 et suiv.



établir le dogme de l'infaillibilité, dogme absurde dont la dernière conséquence est de mettre le pouvoir entre les mains du sacerdoce. Chacun de ses pas nous porte vers ce but et nous éloigne de nos institutions nouvelles. On déracine la liberté au nom du ciel. Le ministère remet aux Jésuites l'éducation des jeunes citoyens, et permet qu'on les façonne aux soumissions d'une aveugle ignorance.»

Ces accusations n'étaient pas exagérées. Les Jésuites, tout en se dissimulant, agitaient les esprits, remuaient les passions, et, par leurs Congrégations aussi bien que par leur enseignement, cherchaient à former un parti politique opposé à toute idée libérale.

Les anciens émigrés, les royalistes exagérés, pour lesquels la légitimité était plus qu'une religion, les hommes religieux, qui voyaient un danger pour l'Église dans toute aspiration progressive, se groupaient autour des Jésuites, qui leur donnaient le mot d'ordre et les fanatisaient. Ces Pères cherchaient en même temps à former un clergé ultramontain, imbu de tous leurs systèmes, assez ignorant pour prendre ces systèmes pour la doctrine de l'Église, assez fanatique pour chercher à les imposer, sous peine d'hérésie, de persécutions, de violences. Ils rencontrèrent alors un appui puissant dans trois écrivains distingués, qui exercèrent au sein de l'Église une influence étonnante. Ces trois écrivains étaient le comte J. de Maistre, le vicomte de Bonald et l'abbé de Lamennais. On aurait peine à comprendre aujourd'hui la puissance que ces écrivains exercèrent sur l'opinion des hommes religieux, si l'on ne se reportait à l'époque où leurs principaux ouvrages furent publiés. On ne peut y trouver, en effet, ni science ni logique. On y rencontre plutôt des exagérations poussées parfois jusqu'au ridicule, que des démonstrations mais le style en est passionné et brillant, et on sent que ces



écrivains avaient moins l'intention de convaincre que d'imposer une doctrine qui répondait aux passions de leur époque, à un vif sentiment de réaction contre tout ce qui avait été fait depuis 1789. Les royalistes et les hommes religieux se croyant sûrs de la victoire, voulaient faire expier aux libéraux, aux révolutionnaires, leurs entreprises contre le trône et l'autel, et ils croyaient arriver à ce but en exagérant à outrance et les doctrines politiques de l'ancien régime et les doctrines religieuses. Mille petits pamphlétaires s'élançèrent dans l'arène; ils formèrent un parti remuant autour des grands écrivains, qui marchaient à la tête de l'armée réactionnaire. Le jeune clergé subit surtout leur influence. Quelques membres du vieux clergé élevèrent en vain la voix. Leurs écrits, à peine lus par quelques hommes sérieux, étaient trop calmes pour exercer quelque action utile. Les éclairs du génie de Lamennais fascinaient tous les yeux; on ne voyait que lui; on l'exaltait comme un Père de l'Église, et Rome le réservait *in petto* pour le cardinalat.

Lamennais, plus intelligent que J. de Maistre et de Bonald, avait compris que, pour avoir raison du libéralisme moderne, il ne fallait pas lui opposer dans toute sa nudité la vieille théorie de l'ancien régime. Il entreprit de concilier ce que le libéralisme avait d'attrayant avec les doctrines ultramontaines, et inventa un système, qui n'est qu'un mélange incohérent de libéralisme politique et de despotisme religieux. Ce système, qu'il a depuis laissé si loin derrière lui, vit encore dans quelques adeptes qui lui sont plus ou moins fidèles, selon les circonstances. Mais il fut, dès l'origine, une cause de divisions et de troubles dans le parti religieux-monarchique.

Les Jésuites agirent en ces circonstances avec leur prudence ordinaire. Ils ne pouvaient prévoir d'abord quel serait le résultat définitif de la lutte. La théorie ultramontaine de Lamennais avait leurs sympathies; mais il y avait en France quelques évêques gallicans dont il fallait ménager la susceptibilité. Le libéralisme du nouveau système avait quelque chose de séduisant pour les jeunes catholiques, qui respiraient, malgré eux peut-être et sans le savoir, l'air de leur temps, et qu'il était important de ne pas éloigner par des théories que la royauté elle-même modifiait en octroyant la Charte. Les Jésuites résolurent alors, selon l'usage



constamment suivi dans la Compagnie, de lancer, quelques enfants perdus dans les deux directions. Plusieurs se déclarèrent avec éclat pour le système de Lamennais; et si les adversaires de la nouvelle théorie en manifestaient de l'étonnement, on leur parlait des écrits que des Pères fort savants publiaient contre le célèbre écrivain, en ayant soin de faire observer que, dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, les supérieurs étaient impuissants à diriger tous leurs subordonnés, et que la Compagnie n'était pas solidaire des erreurs de quelques particuliers. Le même procédé servait, en sens contraire, à l'égard des Lamennaisiens qu'il importait de ménager. La Compagnie gagnait ainsi du temps, se tenant sur la réserve, afin de profiter de l'occasion favorable pour se prononcer avec fracas contre le parti qui serait vaincu, dans le cas où son intérêt demanderait l'exhibition d'un grand zèle pour l'orthodoxie.

Le P. Richardot, Provincial de France, avait demandé à Rome une règle de conduite dans l'affaire de Lamennais. Le P. Rozaven, Assistant du Général, et qui jouissait dans la Compagnie d'une grande réputation philosophique, lui répondit : «Vous avez parfaitement fait de supprimer les thèses où l'on combattait le système de M. de Lamennais. Outre qu'il ne nous convient en aucune manière de nous déclarer contre un homme justement célèbre, et à qui la religion a des obligations, c'est un fort mauvais moyen pour faire triompher la vérité. Les disputes ne font que piquer et aigrir les esprits. Des discussions pacifiques où l'on ménage l'amour-propre et la délicatesse sont des moyens plus sûrs. Il faut réserver toute sa chaleur pour combattre les ennemis de la religion et de l'Église. – Vous me demandez ce que je pense de la défense de l'Essai; je vous avoue, entre nous, que je n'en suis pas satisfait. Il me paraît que tout porte sur un principe faux. M. de Lamennais se plaint qu'on ne l'a pas compris, et il a raison jusqu'à un certain point; il est certain qu'on lui attribue des sentiments qu'il n'a pas, ce qui lui donne lieu de se défendre avec avantage mais, de son côté, il tire des principes de ses adversaires des conséquences qui ne suivent pas de ces principes. Dans ces matières de pure métaphysique, il n'y a rien de si facile, je dirai de si commun, que de se disputer sans s'entendre. On a tort et raison des deux côtés. Quand je lis ces sortes d'ouvrages, il me semble entendre se disputer un avare et un prodigue. Le premier déclame contre les funestes suites de la prodigalité, et s'étend à prouver la nécessité et les avantages d'une sage économie; le second a un champ non moins vaste pour dépeindre l'avarice dans toute sa laideur et pour faire l'éloge de la générosité et du détachement des biens de ce monde. L'avare a parfaitement raison contre le prodigue et le prodigue contre l'avare; mais l'un n'en a pas moins tort d'être avare et l'autre d'être prodigue. – Je travaille, pour mon propre usage, à réduire cette controverse à quelques points précis, que l'on puisse discuter sans s'écarter à droite ou à gauche, et je pense que j'enverrai mes réflexions à M. de Lamennais, qui, je crois, ne viendra pas à bout de renverser l'ancienne méthode.»

Ces recommandations étaient vagues et laissaient toute liberté au système des contradictions dont la Compagnie avait toujours si bien su faire usage. Aussi, tandis que le P. Rozaven se posait en adversaire timide de la théorie lamennaisienne, le professeur de philosophie du collège de Forcalquier faisait soutenir des thèses favorables à cette théorie. Rozaven blâma, mais avec ménagement, cette conduite, dans la crainte que le retentissement donné aux thèses ne fût attribué à la Compagnie les idées qu'elles contenaient; il écrivit donc au P. Richardot, le 18 janvier 1823 :

Nous étions convenus, et vous me l'avez promis dans une de vos lettres, que vous ne permettriez ni d'attaquer ni de soutenir ce système dans les thèses publiques, et c'est évidemment le parti que dicte la prudence. Permettre à qui voudra d'attaquer et à qui voudra de défendre un système que l'on dit fondamental, ce serait, introduire dans la Compagnie la diversité de doctrine contre nos Constitutions et contre la volonté si souvent manifestée de notre saint fondateur. Permettre seulement de défendre et ne pas permettre d'attaquer, ce serait annoncer au public que la Compagnie adopte cette doctrine, ce qui, assurément, n'est pas, et, je l'espère, ne sera jamais; car, au surplus, je désapprouverais également qu'on attaquât, pour la même raison savoir parce que des thèses ne doivent contenir que des doctrines reçues, et combattre que des doctrines rejetées par la Compagnie.»

Le 4 octobre suivant, le Général publia une *Encyclique*,<sup>31</sup> dans laquelle il défendait d'enseigner ou de combattre les théories de Lamennais : «Il est bien entendu, écrivait Fortis, qu'il n'entre nullement dans notre intention de censurer et de condamner aucune de ces propositions ou autres semblables, ou de vouloir que ceux qui les soutiennent perdent aux

---

<sup>31</sup> C'est le mot dont les Jésuites se servent dans leur *Histoire* publiée par M. Créteineau-Joly, t. VI, p. 165.

yeux des nôtres quelque chose de leur réputation de piété et d'attachement à la religion. Mais nous jugeons qu'il ne convient pas d'enseigner dans nos écoles ces propositions avant qu'elles aient été approuvées par celui à l'autorité duquel nous faisons profession de rendre une entière soumission d'esprit.

Nous ne nous donnons pas pour les disciples de Descartes ou d'aucun autre philosophe. Nous ne défendons le système d'aucun d'eux en particulier mais nous suivons les principes qui sont communs à toutes les écoles et qui étaient soutenus communément avant que Descartes vînt au monde. Nous reconnaissons cependant deux docteurs auxquels nos écoles se font gloire d'être attachées : saint Thomas, dont l'autorité est si grande parmi les docteurs chrétiens; et saint Augustin, philosophe aussi subtil que profond théologien.»

On sait que cette dernière assertion de Fortis est erronée. Les Jésuites citent bien à tout propos saint Thomas et saint Augustin, mais pour abriter sous leur nom des systèmes contraires à la doctrine de ces docteurs de l'Église, et pour torturer leurs ouvrages.

Lamennais avait été jusqu'alors l'ami des Jésuites. Il tenait à l'approbation de leur Compagnie, dont il s'exagérait l'influence sur le clergé de France. Les demi-mesures dont son système était l'objet ne pouvaient le satisfaire. Il résolut de provoquer des explications catégoriques. Il vit pour cela, à Rome, le P. Rozaven; il se mit en relations suivies avec le P. Godinot, nouveau Provincial de Paris, et avec plusieurs autres Jésuites. Il ne put obtenir que des réponses évasives. Les Jésuites se montrèrent même moins réservés à mesure que l'opinion générale, dans le clergé, se prononçait plus ouvertement contre le nouveau système. Les gallicans le repoussaient à cause des idées ultramontaines qui y étaient enseignées; les légitimistes étaient effrayés d'idées libérales qu'ils regardaient comme les hérésies du parti anti-clérical. Les Jésuites suivaient attentivement le mouvement des esprits. Lorsqu'ils virent qu'il était de leur intérêt de se prononcer; que Rome et les évêques de France n'étaient pas favorables au nouveau théologien-philosophe, ils firent beaucoup de fracas dans leur opposition, et s'exaltèrent comme les vainqueurs d'une nouvelle et dangereuse hérésie.

Lamennais savait que le Général avait donné des enseignements secrets touchant son système; il en demanda communication à Godinot. Celui-ci, d'un caractère doux et essentiellement jésuitique, lui répondit : «Monsieur l'abbé, je ne puis m'empêcher de commencer par l'expression du regret que j'éprouve que notre correspondance porte sur un objet aussi peu agréable que celui qui nous occupe. Je suis vivement affecté que nos lettres soient très probablement pour l'un comme pour l'autre une occasion de peine.

N'y aurait-il donc pas moyen de se communiquer sa pensée sans que le cœur en souffre ?

J'ai bien compris votre demande, Monsieur, dans votre lettre précédente; mais, je vous l'avoue, la demande de communiquer la correspondance de mon supérieur m'a étrangement surpris, et j'ai cru que mon silence vous suffirait pour comprendre ma réponse.

Vous insistez, et vous exigez que je m'explique. Il faut donc que je vous dise que je ne puis, en aucune manière, vous rien communiquer de ce que le Père Général roirait devoir nous écrire. N'a-t-il pas d'ailleurs quelque droit d'espérer qu'on ne le soupçonnera pas de manquer dans sa correspondance, quelle qu'en soit la matière, à ce que lui prescrivent la justice, la prudence et la charité ? Vous invoquez le principe : *qui défend accuse*. Il est possible qu'en certains cas ce principe soit vrai; mais il est certain que ce n'est pas ainsi que la Compagnie entend user du droit qu'elle a de défendre; il est même notoire qu'elle a très souvent défendu de soutenir des opinions sans les accuser le moins du monde. La nécessité et le prix de l'uniformité lui suffisent pour proposer des défenses.

Me permettez-vous, monsieur l'abbé, de hasarder encore un mot ? Où en sommes-nous, et quelle est notre position respective ? La bonne intelligence qui a régné entre nous viendrait-elle donc à s'altérer ? Nous avons des opinions différentes sur des questions laissées à la liberté; usons de cette liberté les uns et les autres, mais avec simplicité, sans amertume et même sans vivacité. Dans un temps où la cause commune doit nous réunir et nous réunit certainement de cœur, je veux, de mon côté, éviter, et travailler efficacement à ce que tous ceux sur lesquels je puis influer évitent, tout ce qui peut tendre à donner le spectacle, dont les ennemis de la religion ne manqueraient pas de se prévaloir, d'une division qui nuirait aux deux partis devant Dieu et devant les hommes. Et je vous prie de ne pas regarder comme compliment l'assurance formelle des sentiments les plus intimes de vénération, d'estime et de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.»

Lamennais écrivit à Godinot pour réitérer sa demande; mais le doux Provincial ne répondit plus.

Alors la guerre fut déclarée entre la Compagnie et les adeptes du Lamennaisianisme. Ces derniers attaquèrent les Jésuites sans détour; mais ces bons Pères étaient plus habiles. Tandis que plusieurs d'entre eux se posaient en fléaux de la nouvelle hérésie, quelques-uns soutenaient que le nouveau système était vrai et légitime et lorsque Roothaan eut succédé à Fortis, en 1829, il entreprit, comme son prédécesseur, de faire croire que la Compagnie ne prenait point de parti dans les nouvelles discussions. «Notre intention, disait-il, comme celle de notre prédécesseur, n'est pas de noter de censure aucune de ces propositions; ce qui ne nous appartient pas. Nous ne voulons point non plus rendre suspects d'erreur en matière de Foi ceux qui les soutiennent. Aussi, en n'adoptant pas de semblables doctrines dans nos écoles, il n'est pas pour cela dans nos intentions que les nôtres les attaquent et les combattent. Bien plus, notre volonté expresse est que l'on évite toute dispute qui pourrait blesser ou altérer la charité.»

Passant à un autre ordre d'idées, qui dans ce temps-là paraissaient inhérentes aux principes de Lamennais, le P. Roothaan disait: «Comme on voit en certains pays se réveiller les questions de la puissance du pape sur les rois dans les matières temporelles, à cette occasion nous rappelons à tous les nôtres les principes imposés, en vertu de la sainte obéissance, par les P. Claude Aquaviva et Mutio Vitelleschi. Ces préceptes défendent expressément à tous les nôtres d s'occuper le moins du monde de pareilles matières ni dans les écrits, ni dans les discours ou leçons publiques, ni même dans les conversations particulières.»

On ne pouvait mieux jouer la comédie.

Les Jésuites la firent jouer à toute la France, en la parcourant en Missionnaires. Aidés de quelques Congrégations imprégnées de leur esprit, et composés de prêtres, ambitieux pour la plupart, et désireux de se faire une renommée, ils organisèrent des Missions dans tous les diocèses. Chaque paroisse eut ses prédications fanatiques, ses cérémonies pompeuses, ses plantations de croix, ses processions, ses dévotions nouvelles. La masse était attirée par la curiosité comme au spectacle. On comprit bientôt qu'on serait noté d'une manière désavantageuse en ne *faisant pas sa Mission*. La Congrégation était puissante; elle comptait des membres jusque dans les administrations les plus puissantes. Tous les employés étaient sous le coup de la crainte. Ils obéirent au mot d'ordre. Ceux qui dépendaient d'eux les imitèrent. La foule suivit. Les Jésuites et leurs coadjuteurs s'applaudirent d'avoir *recatholicisé* la France. Ils n'avaient réussi qu'à la couvrir d'hypocrites, qui jetèrent bientôt au loin le masque dont ils s'étaient couverts. Les Pères furent si glorieux du résultat qu'ils avaient obtenu, que leur audace s'accrut d'une manière étrange. Ils craignaient moins de passer pour ce qu'ils étaient, et ils répandaient, sans presque se dissimuler, la doctrine illégale de l'ultramontanisme.

L'avènement de Charles X les rendit plus audacieux encore. A part quelques vieux évêques, comme de Bousset, de Barral, de la Luzerne, la plupart des autres qui n'avaient aucun goût pour l'ultramontanisme, se croyaient obligés de cacher leurs opinions, et faiblissaient devant le fanatisme du clergé. Les journaux, comme l'*Ami de la Religion* et le *Mémorial catholique*, s'applaudissaient de ce que les quatre articles du clergé de France n'étaient plus enseignés dans les séminaires. La cour royale de Paris constatait elle-même le progrès de l'ultramontanisme, et, dans un arrêt du 5 décembre 1825, disait que les doctrines ultramontaines, hautement professées depuis quelque temps par une partie du clergé français, pourraient compromettre, par leur propagation, les libertés civiles et religieuses du royaume.»

La puissance clandestine dont les Jésuites abusaient, et leurs doctrines anti-françaises, donnèrent naissance à une réaction violente contre eux. Mille pamphlets sillonnèrent la France, et soulevèrent l'opinion. Nous n'avons point à faire connaître tous ces écrits, qui avaient plus ou moins de valeur littéraire ou historique, mais il faut distinguer de la masse ceux d'un respectable magistrat, M. Silvy, qui avait approfondi leur histoire, et qui les attaqua au nom de l'Église et des vrais principes religieux. Les écrits de M. de Montlosier obtinrent un plus grand retentissement que ceux de M. Silvy, et contribuèrent puissamment à former, parmi les hommes sérieux, un parti anti-jésuitique, aussi solide qu'influent. Les Jésuites se défendirent faiblement. Ils n'avaient pas d'homme capable de tenir tête à l'orage dans le champ de la littérature. Ils avaient accueilli chez eux une foule de jeunes gens, qu'ils improvisaient prédicateurs ou professeurs après les avoir façonnés quelque temps à l'obéissance passive. La science et l'éloquence étaient remplacées, chez ces jeunes gens, par un bavardage enthousiaste et méprisant; le fanatisme le plus excessif leur tenait lieu de zèle.

Ne pouvant se défendre par des livres, les Jésuites eurent recours au gouvernement; mais la cour elle-même commençait à trouver leur joug trop lourd. Il faut, certes, que les Jésuites aient poussé loin les exigences pour lasser un roi comme Charles X, des ministres

comme MM. de Frayssinous, de Polignac, de Guernon-Ranville, pour s'être fait un adversaire d'un prélat aussi faible et aussi facile que M. de Quélen, archevêque de Paris.

C'est ce qui eut lieu cependant; et ce fut sur le rapport de M. de Quélen que l'on rendit l'ordonnance du 28 mai 1828.

Le nonce, à Paris, Lambruschini, s'imaginait qu'en luttant à front découvert contre les ennemis des Jésuites on les vaincrait. Il conseilla au gouvernement de présenter aux chambres un projet de loi pour donner à la Compagnie une existence légale. Charles X hésitait. Son ministre, Martignac, plus éclairé que Lambruschini, avait un système opposé à celui de l'Italien. Martignac comprenait qu'on ne pourrait désarmer le libéralisme qu'en faisant des réformes légitimes et réclamées par les circonstances. Charles X consulta M.M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, Charles Brault, archevêque d'Alby, et de Cheverus, archevêque de Bordeaux. Ces trois prélats rassurèrent la conscience peu éclairée de Charles X contre les insinuations de Lambruschini et des Jésuites, qui cherchaient à lui persuader que la religion lui défendait d'adopter les idées de Martignac. Ce ministre ne se faisait pas illusion sur la puissance des Jésuites et sur la mauvaise éducation qu'ils donnaient au clergé dans les séminaires. Une commission fut nommée pour



faire une enquête sur ces maisons d'éducation. Le but de cette enquête était d'éliminer les Jésuites. La commission était composée de MM. de Quélen, archevêque de Paris; Feutrier, évêque de Beauvais; Lainé, Mounier, Séguier, de La Bourdonnaie, Dupin, Alexis de Noailles et Courville. Les questions des Jésuites et de l'Université furent examinées par la commission.

Voici ce qu'on lit, dans son rapport, à propos des Jésuites : «L'institut de saint Ignace n'a point reçu de sanction en France. Si l'on soutenait que les ecclésiastiques suivant la règle de saint Ignace, dont la présence dans plusieurs séminaires a fixé l'attention, ne forment pas une Congrégation, et, qu'individus isolés, ils sont hors de l'action des lois qui prohibent ces Ordres religieux, nous répondrions qu'à nos yeux les ecclésiastiques qui sont chargés des petits séminaires de Saint-Acheul, Dôle, etc., sont constitués en Congrégation. En un mot, ils font partie de l'institut des Jésuites.»

D'après ce rapport, on publia plusieurs ordonnances. Par la première contre-signée Portalis, ministre de la justice, il fut décrété que les maisons d'éducation dirigées par les Jésuites seraient soumises au régime de l'Université, et que nul ne pourrait, à l'avenir, appartenir au corps enseignant s'il n'affirmait avec serment ne pas faire partie d'une Congrégation non-autorisée.

M. Frayssinous avait refusé de s'associer à cette mesure, en qualité de ministre des cultes. On lui donna pour successeur M. Feutrier, évêque de Beauvais. Celui-ci contre-signa la seconde ordonnance, qui déterminait le nombre des séminaires et des élèves qui y seraient admis. Ce nombre dépassait de beaucoup les besoins des diocèses; mais les Jésuites qui comprenaient que cette mesure était prise contre leurs établissements, jetèrent les hauts cris, disant de toutes parts qu'il en était fait de la religion et du trône, que tout était sacrifié au libéralisme. Ces plaintes intéressées, dont on ne comprenait pas alors le vrai motif, jetèrent le trouble dans un grand nombre de consciences religieuses et timorées. M. Feutrier, l'ancien congréganiste, l'ami connu des Jésuites, fut décrié comme un ambitieux, et l'on lit même circuler contre ses moeurs des soupçons que les bons Pères eussent déclarés d'abominables calomnies avant la fameuse ordonnance. Les Jésuites, fidèles à leur ancien système, avaient introduit dans l'épiscopat un grand nombre de leurs amis. Le confessionnal royal et la feuille des bénéfices furent remplacés par le nonce, avec lequel ils s'entendaient sur les sujets qui devaient être choisis pour évêques. Ceux-ci, liés aux Jésuites, se laissaient conduire par eux, et se compromettaient. Une loi du 8 avril 1824 leur avait attribué l'inspection des écoles primaires. On s'aperçut bientôt que cette inspection avait lieu sous l'influence jésuitique, et, le 21 avril 1828, une ordonnance, contre-signée par M. de Vatimesnil, ministre de l'instruction publique, enleva aux évêques le droit qui leur avait été accordé précédemment.

Quelques évêques se réunirent à Paris, et adressèrent une circulaire à tous leurs collègues, afin de provoquer une démonstration contre les ordonnances. Les lettres arrivèrent : la plupart étaient favorables au projet des Jésuites. En conséquence, les évêques réunis à Paris firent présenter au roi, le 1<sup>er</sup> août, un mémoire signé du cardinal de Clermont-Tonnerre. Ce prélat, que l'histoire aura à flétrir plus tard, était un digne athlète de la cause jésuitique. La conclusion du mémoire au roi était amèrement ridicule; les évêques y

déclaraient solennellement qu'ils ne feraient rien et qu'ils seraient spectateurs passifs de l'exécution des ordonnances. Ils voulaient faire du bruit, et ils manquaient de courage. Il était convenu que le mémoire resterait confidentiel. Le 11 août, la *Gazette de France* le publiait. Il fournit un nouvel aliment à l'irritation des partis. Les Jésuites et leurs amis, non contents d'avoir compromis l'épiscopat, avaient entrepris d'obtenir une démonstration de la cour de Rome contre les ordonnances. Mais Lambruschini, en bon diplomate italien, conseilla au pape d'attendre les événements avant de se prononcer. En conséquence, Léon XII se contenta d'engager les évêques à s'en rapporter à la piété et à la sagesse du roi.

C'était un procédé facile pour éviter de se prononcer sur le fond du débat et pour flatter la cour de France. Les évêques qui considéraient l'inaction comme le plus haut degré du courage où ils pussent atteindre, virent mettre les ordonnances à exécution. Les Jésuites qui refusèrent de prêter le serment de n'appartenir à aucune Congrégation non-autorisée, furent obligés de quitter les maisons d'éducation, et leurs huit collèges furent fermés. L'épiscopat avait fait beaucoup de bruit sans résultat; un journal libéral, le *Globe*, pouvait donc lui dire avec raison :

« La querelle des évêques touche à sa fin; *cette petite Fronde de sacristie* meurt sous le ridicule, comme toutes les insurrections sans force et sans nationalité qui débutent par des cris de vaincre ou mourir ! et désarment paisiblement au premier choc. Il y aurait, en vérité, trop de bonhomie à se battre plus longtemps contre ce spectre de l'épiscopat.»<sup>32</sup> Les évêques de France méritaient cette amère ironie. Ils avaient été choisis avec trop de soin par le gouvernement pour qu'il eût à appréhender de leur part une opposition sérieuse; malgré le

zèle que déployaient les Jésuites pour inspirer les nominations épiscopales, ils n'avaient pu faire choisir que des hommes sans talent et surtout sans énergie. Ils pouvaient bien obtenir d'eux certaines démarches en leur faveur sous prétexte de devoirs épiscopaux, mais ces évêques avaient, pour la plupart, trop peu de caractère pour consentir à déplaire au roi, ou pour entrer en lutte ouverte avec le gouvernement.

Quelques évêques courtisans et le nonce Lambruschini se contentèrent de harceler la conscience du pauvre Charles X, qui finit par croire que, pour le salut de son âme, il devait abandonner le ministère Martignac et frapper un grand coup contre le libéralisme. Alors le prince de Polignac fut nommé premier ministre, et signa les fameuses ordonnances qui devaient sauver la royauté, et qui provoquèrent la révolution de 1830.

Alors les Jésuites se dissimulèrent, et recommencèrent cette existence mystérieuse et active qu'ils avaient menée depuis le bref de Clément XIV jusqu'à la bulle de Pie VII.

Ils trouvèrent un appui dans la papauté.

Après la mort de Léon XII, Pie VIII ne fit que passer sur le trône romain, et eut pour successeur Grégoire XVI. Ce pontife, imbu de toutes les idées rétrogrades, fut un docile instrument entre les mains de la Compagnie. Il fut élu le 2 février 1831. La Compagnie était gouvernée, depuis le 9 juillet 1829, par le P. Roothaan, qui avait succédé à Forfis.



Jean Baptiste Gay, vicomte de Martignac

---

<sup>32</sup> *Globe* du 10 septembre 1828.

## CONCLUSION

1830-1860

Au moment où Grégoire XVI montait sur le trône romain, la révolution éclatait dans ses États. Depuis longtemps la puissance temporelle des papes était attaquée. Les libéraux italiens crurent que le temps était venu de la supprimer à jamais. La révolution de France leur inspirait des espérances légitimes. Le 17 février 1831, une émeute éclata à Rome et dans les principales villes de l'Italie. Les maisons des Jésuites furent envahies à Spolète, à Fano, à Modène, à Reggio, à Forlì, à Ferrare. La révolution ne put arriver à ses fins. Elle succomba devant les forces autrichiennes, et les Jésuites rentrèrent en triomphe dans leurs établissements. Ils avaient un protecteur ardent à Rome, dans le cardinal vicaire Zurlo, qui, par zèle pour la Compagnie, essaya de lui assimiler tous les Ordres religieux. Les membres de ces Ordres durent, en conséquence, se rendre dans l'Église du Gesù, où le P. Finelli leur fit suivre les Exercices spirituels de saint Ignace.

Grégoire XVI avait les mêmes vues que Zurlo. Il chargea les Jésuites de l'éducation des jeunes gens destinés aux

Missions; il leur confia le collège Illyrien et celui de Lorette. Après Zurlo, Odescalchi fut vicaire du pape. Il était aussi dévoué à la Compagnie que son prédécesseur; il quitta même ses dignités pour entrer au noviciat. Les Jésuites dominaient donc à Rome. L'empereur d'Autriche, qui les regardait avec raison comme les appuis de sa domination en Italie, les favorisait. En 1836, il leur ouvrit, par un décret officiel, les portes de la Lombardie, afin d'y combattre l'esprit libéral. Les événements ont prouvé si leur influence y avait été de quelque utilité à la tyrannie autrichienne. Dans presque toutes les villes de l'Italie, les évêques dévoués à l'Autriche fondaient des collèges de Jésuites; ils croyaient, par ces établissements, étouffer les idées nouvelles dans lesquelles ils voulaient voir autant d'hérésies.

Ce fut au milieu de ces succès que les Jésuites célébrèrent, en 1840, le quatrième anniversaire de la fondation de leur Compagnie. A ce propos, Roothaan adressa à ses frères une encyclique, datée du 27 décembre 1839. Cette pièce est curieuse en ce qu'elle résume la haute opinion que les Jésuites ont toujours eue de leur Compagnie. Voici un extrait de cette lettre : «Il y a cent ans, la Compagnie, entrant dans son troisième siècle, était florissante et pleine de vigueur; en possession, depuis longtemps, d'une brillante réputation dans les lettres, dans les sciences et dans l'éloquence sacrée, elle s'occupait de l'éducation de la jeunesse chrétienne ...

Elle travaillait au salut des âmes dans tous les rangs, dans toutes les conditions, dans presque tous les États de l'Europe catholique et non-catholique, dans les parties du monde les plus reculées et parmi les infidèles. Elle jouissait partout d'une haute estime, et recueillait les fruits les plus abondants. Pour comble de joie, les applaudissements et la faveur des hommes n'avaient pu porter atteinte à la piété sincère de ses enfants, ni ralentir leur ardeur pour la perfection. Et, si la faiblesse humaine ne permet pas de supposer que, parmi vingt mille religieux et plus que l'on comptait alors, il n'y en eut pas d'imparfaits, du moins dans ce grand nombre on en voyait bien peu qui affligeassent cette bonne mère par l'irrégularité de leur conduite. Dans chaque province, au contraire, une foule de religieux d'une sainteté éminente répandaient au loin la bonne odeur de Jésus Christ. Du reste, la Compagnie soutenait une guerre acharnée contre l'erreur et contre le vice; elle combattait avec courage pour la défense de l'Église et de l'autorité du Saint Siège. Sentinelle vigilante, elle s'appliquait à démasquer les nouvelles erreurs qui dès lors pullulaient de toutes parts, et qui ne semblaient nées que pour



renverser d'abord la religion, puis, bientôt après, les trônes des rois, et enfin bouleverser tout ordre public, toute société. Elle travaillait à les détruire ou du moins à les comprimer, et employait contre elles la parole, la plume, les conseils, tous ses soins, tous ses efforts, tous ses travaux. Aussi jouissait-elle d'un grand crédit auprès des pontifes romains et des évêques, des princes et des peuples. Elle était regardée comme le glorieux asile des sciences, de la vertu et de la piété, comme un auguste et vaste temple élevé à la gloire de Dieu pour le salut des âmes, et ouvert au monde entier. Qui eût pu s'imaginer que, par une révolution aussi complète qu'inattendue, on verrait cet édifice si beau, si admirable, dont l'utilité égalait la grandeur, et que ses vastes proportions semblaient devoir rendre immortel, frappé de mille coups redoublés, s'ébranler, fléchir et s'écrouler enfin ! Et cependant ce qui paraissait incroyable, Dieu l'a permis pour apprendre à tous que ni la réputation de science et de vertu, ni les succès brillants, ni ce qu'on appelle des actions immortelles, ni la faveur des puissants du siècle, qui en est la suite ordinaire, ne sauraient soutenir une institution humaine quelconque si Dieu, Dieu lui-même, ne la soutient; que c'est uniquement sur sa miséricorde et son assistance qu'il faut s'appuyer en tout temps. Dieu l'a permis pour nous apprendre, à nous surtout, à avoir de bas sentiments de nous mêmes, instruits que nous sommes par la Foi, et aussi par l'expérience, que Dieu et son Église n'ont pas plus besoin de notre secours que de celui d'aucun homme, et pour que nous ne cessions de dire avec le Psalmiste, tant pour chacun de nous que pour la Compagnie en général : «Conservez-moi, Seigneur, parce que j'ai espéré en vous, et en vous seul; j'ai dit au Seigneur : Vous êtes mon Dieu, vous n'avez pas besoin de mes biens.»

Le P. Roothaan exhortait ses frères à l'humilité; mais en même temps il s'appliquait, par les éloges exagérés qu'il donnait à la Compagnie, à leur inspirer ce sentiment d'orgueil, aussi profond que dissimulé, qui fait comme le fond du caractère jésuitique. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce qu'il y a d'inexact dans le tableau tracé par Roothaan. Les faits et le bref de Clément XIV nous ont donné une toute autre idée de cette Société, qui répandait partout le désordre, la haine, le fanatisme, le vice hypocrite, la fausse dévotion, et qui n'a jamais pu citer, parmi ses membres, qu'un très petit nombre d'hommes qui se soient rendus dignes d'une véritable réputation sous le rapport des sciences et du génie.

On ne peut donc que s'étonner de la haute idée que les Jésuites ont toujours eue d'eux-mêmes, et du tableau menteur que fit Roothaan pour inaugurer le quatrième siècle de la Compagnie. Mais les bons Pères se sont loués avec tant de persévérance, que leurs affiliés ont toujours partagé leur manière de voir. Il n'y avait pas trente ans qu'ils étaient rétablis, que, le monde entier était couvert de leurs établissements. L'Italie était en leur puissance, depuis la Vénétie jusqu'à la Sicile.

Dès l'an 1815, Ferdinand VII, roi d'Espagne, avait aboli les lois portées contre la Compagnie, et lui avait rendu ses biens non aliénés. A peine rétablis, les Jésuites se répandirent dans les principales villes. Ils étaient au nombre de 397 lorsque, en 1820, éclata la révolution. Les Jésuites, rétablis par le despotisme, furent chassés de nouveau en vertu d'une loi votée par les cortès, sur la proposition du ministère. En 1822, ils rentrèrent à la suite du duc d'Angoulême, que Louis XVIII envoyait de France pour rétablir l'autorité de son allié Ferdinand VII.

A la mort de ce roi, une révolution nouvelle éclata en Espagne. Un régime un peu plus libéral qu'auparavant fut inauguré avec la régence de Christine et le règne de sa fille Isabelle. Dom Carlos, frère de Ferdinand, se crut lésé dans ses droits à la couronne. La lutte fut engagée entre le vieux principe de légitimité et la royauté constitutionnelle; Isabelle triompha. Sous son règne, qui dure encore, les Jésuites furent soumis à de nombreuses alternatives. En 1834, au moment où le choléra envahit Madrid, le peuple croit que les fontaines ont été empoisonnées par les Jésuites et les Carlistes; il se rue sur les collèges et massacre plusieurs Pères. Pendant la lutte entre les deux armées carliste et constitutionnelle, les Jésuites étaient protégés ou persécutés selon les succès et les revers des uns et des autres. Les Carlistes voyaient en eux un appui les constitutionnels les regardaient comme d'implacables ennemis.

Après le triomphe du régime constitutionnel, Espartero se trouva à la tête du gouvernement. Il se débarrassa de Christine, dont la politique et la position individuelle étaient compromettantes, et des Jésuites, qui furent chassés pour la troisième fois. Aujourd'hui, le gouvernement d'Isabelle cherche à se réconcilier avec les Jésuites qui sont rétablis en Espagne, et qui cherchent à dominer le nouveau ce malheureux pays.

Les Jésuites de Portugal subirent, comme ceux d'Espagne, les vicissitudes des révolutions. Rétablis, en 1832, par Dom Miguel, ils furent chassés de nouveau, en 1834, par Dom Pedro, qui fonda, en la personne de sa fille Dona Maria, la royauté constitutionnelle en



Espagne. Partout, les Jésuites se donnaient comme les inébranlables appuis des vieux trônes, et partout ils tombaient avec eux après les avoir compromis.

En Belgique surtout la guerre était vive entre eux et les libéraux. La révolution de 1830 avait donné à ces derniers une grande puissance; mais les Jésuites disposaient du clergé et, par lui, d'un grand nombre de fidèles. Ils organisèrent leur armée, et se lancèrent dans la lutte. Le P. Van-Lil les dirigeait. A peine la révolution avait-elle mis Léopold sur le trône, que les Jésuites rentraient en foule. Les collèges de Namur et d'Alost, le noviciat de Nivelles, sont bientôt ouverts. Dès 1883, les progrès de la Compagnie étaient immenses. Roothaan fit alors de la Belgique et de la Hollande réunies une province de la Compagnie. Van-Lil fut mis à la tête. Bientôt des collèges sont fondés à Anvers, à Liège, à Tournai, à Bruges, à Mons, à Courtrai, à Verviers, à Turnhout, à Bruxelles, à Gand, à Brugelette. Les PP. Meganck et Van Herckhove conçurent le projet de s'emparer du haut enseignement; ils peuvent être regardés comme les fondateurs des deux *universités catholiques* de Malines et de Louvain. Ces deux établissements offraient aux Jésuites un excellent moyen de s'attacher un grand nombre d'ecclésiastiques séculiers et d'écrivains, jaloux d'appartenir, à divers titres, aux universités catholiques. Lorsque, en 1839, Van-Lil céda son titre de Provincial au P. Frauckeville, la Compagnie avait de nombreux établissements et affiliés en Belgique. Elle possédait en outre deux collèges en Hollande. Elle n'a fait que s'accroître depuis cette époque. Mais ses excès ont décuplé les forces de l'opposition religieuse, et préparèrent, contre l'Église, une réaction violente. En Belgique plus qu'ailleurs, les Jésuites se sont identifiés avec l'Église. Voilà pourquoi l'Église entière y est l'objet des attaques les plus vives, et qu'elle sera un jour victime de la haine que les Pères ont su conquérir par leur conduite pleine de fanatisme.

Les mêmes causes produiront en Suisse les mêmes résultats; et l'on peut dire que, dans cette contrée, l'Église a déjà reçu, grâce à la Compagnie, des blessures cruelles. Les Jésuites avaient entrepris de former, en Suisse, un parti catholique capable de s'opposer, les armes à la main, aux progrès de la démocratie. Le P. Rotenflue était Provincial. De toutes parts, des affiliés se mettent en avant; deux partis se forment aux cris de : *vive les Jésuites !* et de : *mort aux Jésuites !* Les démocrates organisent les corps francs et les Jésuites leur armée. Les deux troupes se jettent l'une sur l'autre; les Jésuites n'étaient pas dans les rangs de leurs affiliés. Ils n'aiment le danger que pour les autres. Les deux partis s'attribuèrent la victoire; un fait certain, c'est qu'aujourd'hui le parti catholique ou plutôt jésuitique est sans importance, et que l'Église catholique a perdu un grand nombre de ses enfants.

En France, la lutte des Jésuites contre les idées libérales avait un tout autre caractère qu'en Belgique et en Suisse. La révolution de 1830 avait mis leurs ennemis au pouvoir. Frappés par leurs amis sous le gouvernement de Charles X, obligés de vivre sous la puissance de ceux qui avaient provoqué les mesures dont ils avaient été l'objet, ils avaient besoin de s'effacer, de se condamner à une vie pour ainsi dire souterraine; c'est ce qu'ils firent. Le clergé séculier, frappé dans ses affections monarchiques par l'avènement de Louis Philippe, et craignant pour son budget, était frappé de stupeur. Mais, peu à peu, il se rassura, et lorsque les Jésuites crurent qu'ils pouvaient impunément le lancer dans la lutte, ils jetèrent en avant le mot de liberté d'enseignement. Ils ne pouvaient plus réclamer directement leurs collèges. Ils n'existaient pas aux yeux du gouvernement; et, s'ils eussent officiellement avoué leur existence, on leur eût appliqué les lois d'expulsion qui les avaient frappés. C'étaient les seules dont ils pussent réclamer le bénéfice en qualité de Jésuites. Pour arriver à leur but, ils prirent un moyen indirect, et se servirent du prétexte de la liberté d'enseignement pour ressaisir leur influence. Quelques affiliés directs ou indirects firent grand bruit de ce mot; ils le jetèrent à la face du gouvernement, en le sommant d'octroyer cette liberté qu'il ne pouvait refuser sans contredire ses théories libérales, et ils ne s'apercevaient pas qu'en reprochant une contradiction à leurs adversaires, ils étaient eux-mêmes en contradiction avec tous leurs principes. Mais les partis sont peu logiques, et ils croient donner le change à l'opinion publique par leurs déclamations de circonstance. Les Jésuites, selon leur usage, ne se mirent pas en avant dans la guerre à l'Université; ils ont toujours su se cacher derrière les autres dans les circonstances dangereuses. Ils furent servis à souhait par l'école lamennaisienne, qui se jeta dans la mêlée avec une ardeur juvénile. Le journal l'Univers, organe de cette école, commença alors, à propos de la liberté d'enseignement, ces furibondes déclamations qui lui ont mérité depuis une si déplorable notoriété.

Ce fut au mois de mai 1840 que parut la première attaque contre l'Université; elle était signée de l'abbé Garot, prêtre de Nancy et membre d'une association lamennaisienne présidée par l'abbé Rohrbacher. Le livre de l'abbé Garot était intitulé: *Le Monopole universitaire dévoilé; à la France libérale et à la France catholique*. Ton insultant, assertions erronées, attaques



passionnées et presque toujours injustes, rien ne manquait au livre de l'abbé Garot pour le recommander au parti. Bientôt après, quelques évêques entrèrent en lice. MM. Devie, évêque de Belley, d'Astros, archevêque de Toulouse, et Clausel de Montal, évêque de Chartres, montèrent les premiers à l'assaut. Tous trois appartenaient à ce gallicanisme moderne et inconséquent qui se réclame des quatre articles et qui admet, dans la pratique, à peu près toutes les fantaisies du système ultramontain. Ils étaient attachés aux Jésuites, mais ils ne s'étaient pas compromis en leur faveur; ils ne voulaient voir en eux que des prêtres pieux, désintéressés, dont le nom n'était qu'un prétexte pour les ennemis de la religion ou de l'Eglise. Les Jésuites pensèrent que des attaques contre l'Université qui viendraient de ces évêques, respectables pour leurs vertus personnelles, auraient beaucoup plus d'importance si elles émanaient de leurs partisans avoués. Ils réussirent à les lancer en avant. L'évêque de Chartres surtout se lança dans l'arène avec une ardeur, une vivacité, qui pouvait étonner dans un homme déjà arrivé à la vieillesse.

L'*Univers*, sûr d'être soutenu et d'avoir avec lui de évêques publia alors, le 31 mars 1842, sa lettre à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, pour lui dénoncer dix-huit écrivains appartenant à l'enseignement universitaire et du collège de France. Ces dix-huit écrivains étaient : MM. Cousin, Jouffroy, Charma, Gatiou-Arnould, Nisard, Ferrari, Labitte, Bouillier, Jules Simon, Michelet, Lerminier, Joguet, Quinet, Ph. Chasles, Michel Chevalier, J.-J. Ampère, Laroque et Damiron. L'évêque de Chartres vint en aide à l'*Univers* par une nouvelle lettre dirigée contre une préface de Jouffroy. Cette lettre, il faut bien l'avouer, était ce que l'imagination la plus vagabonde pouvait inspirer de plus excentrique et de plus passionné.

Les lauriers de l'évêque de Chartres et de l'*Univers* empêchaient les Jésuites de dormir. Leur écrit, signé de l'abbé Garot, avait échoué; ils le rajeunirent et le firent publier à Lyon, par le chanoine Desgarêts, qui voulait bien leur prêter son nom. Un fait certain, c'est que M. Desgarêts ne fut point auteur de son livre intitulé : *Le Monopole universitaire*, et que ce sont les Jésuites qui l'ont composé. Ce pamphlet dégoûtant et ordurier, recommandé chaudement par la Compagnie, fut bien reçu des affiliés. Cependant, les Jésuites n'osèrent pas prendre, vis à vis du public, la responsabilité de leur oeuvre, et l'abbé Desgarêts put jouir de certains éloges, qu'il paya assez cher pour pouvoir les revendiquer comme sa propriété. Nous n'analyserons pas *Le Monopole universitaire*; nous caractériserons suffisamment l'ouvrage en disant qu'il est rempli de mensonges, d'exagérations, de turpitudes et de plates bouffonneries. Il excita une répulsion universelle en dehors des affiliés de la Compagnie, et les Jésuites furent obligés de se défendre, toujours sous le nom de l'abbé Desgarêts. Cet ecclésiastique signa donc d'abord une lettre insérée dans l'*Univers*, puis un nouveau pamphlet intitulé : *L'Université jugée par elle-même, réponse à ses défenseurs*. L'apologie est digne de l'ouvrage principal. Quelques ecclésiastiques, comme MM. Védrine et Carle, entrèrent en lice avec les Jésuites et l'*Univers*, pour la liberté d'enseignement. Leurs ouvrages sont assez pauvres moins impudents que ceux des Jésuites, mais cachant, sous des dehors plus convenables, les mêmes idées et les mêmes exagérations.

Parmi les écrivains attaqués par la cabale, les uns restèrent silencieux, soit par mépris, soit par crainte; d'autres, comme M. Cousin, grimacèrent des déclarations soi-disant orthodoxes; quelques-uns entrèrent courageusement en lutte. Parmi eux, nous citerons MM. Michelet et Quinet, qui attaquèrent les Jésuites sur leur propre terrain. Leur livre, intitulé : *Des Jésuites*, fait très bien connaître ces Pères. On peut regretter d'y rencontrer quelques inexactitudes de détail. Les Jésuites en ont abusé pour déprécier le livre en lui-même. Les PP. Cahours et de Ravignan, pour défendre leur Compagnie, ont fait grand bruit de ces inexactitudes, tout en dénaturant eux mêmes tous les faits dont ils avaient à parler; mais, malgré ses taches, le livre de MM. Michelet et Quinet juge bien l'esprit général des Jésuites, leurs tendances et leurs mauvaises doctrines. Un des meilleurs livres qui aient été faits contre les Jésuites et en faveur de l'Université, est celui de M. Génin, intitulé : *Les Jésuites et l'Université*. La question y est bien posée, et on y trouve des détails fort intéressants sur la fameuse polémique de la liberté d'enseignement.

La lutte se passionnait. Les attaques contre les Jésuites n'étaient plus seulement dirigées contre eux, mais contre le clergé qui avait le tort de se laisser entraîner dans le débat. M. Affre, archevêque de Paris, essaya de ramener le calme. Il constata de graves défauts dans l'enseignement universitaire mais en même temps, il flétrit les exagérations dont s'étaient rendus coupables les paladins de la cause jésuitique. L'écrit modéré, mais trop incolore de M. Affre, ne pouvait obtenir de succès. Des deux côtés on proclama qu'au fond M. Affre était pour les Jésuites, et que sa modération n'était qu'un sacrifice qu'il était obligé de faire au gouvernement. L'archevêque de Lyon, M. de Bonald, blâma indirectement la modération de M.

Affre, en publiant, dans *L'Univers*, une lettre digne de figurer à côté des libelles signés de M. l'abbé Desgarêts. Il est vrai qu'elle émanait de la même source; car on sait que M. de Bonald et un des plus humbles serviteurs de la Compagnie et qu'il a confié aux bons Pères la rédaction de plusieurs de ses écrits. Plusieurs évêques adhérèrent publiquement à la lettre des Jésuites, signée par M. de Bonald. M. de Prilly, évêque de Châlons, le fit avec tant d'enthousiasme, que sa lettre, considérée comme un libelle diffamatoire, fut déférée au Conseil d'État, par M. Villemain, ministre de l'instruction publique. Elle y fut flétrie d'une condamnation.

Pendant que tout ce bruit avait lieu au dehors, les Jésuites organisaient une association secrète en faveur de la liberté d'enseignement. M de Montalembert chercha, par sa brochure *Du devoir des Catholiques*, à prouver que tous les enfants de l'Église étaient obligés de se prononcer, dans la question, en faveur du système Jésuitique caché sous le titre de liberté d'enseignement. M. Montalembert travailla surtout à organiser le *parti catholique*, destiné à poursuivre cette grande oeuvre, et il se croyait sincèrement appelé en France au rôle que jouait O'Connell en Irlande. La brochure de M. Montalembert est du moins assez convenable dans la forme. L'abbé Combalot en publia une dans le même temps, sous le titre de *Mémoire à consulter*, il n'est guère possible de lire quelque chose de plus faux et de plus insolent. Ce Mémoire ne peut être que l'oeuvre d'un cerveau désorganisé. Au reste, M. Combalot a obtenu depuis un tel succès de ridicule, que l'on ne peut être étonné de l'excentricité de ses débats contre *l'Université*. Sa brochure fut saisie. C'était lui faire beaucoup d'honneur. Quelques autres ecclésiastiques acquirent un peu de notoriété dans la guerre jésuitique. Nous nommerons seulement MM. Treilhou et Moutonnet. N'oublions pas les petites brochures de M. Parisis, aujourd'hui évêque d'Arras. Cet évêque y affectait un air sérieux; mais on n'y rencontre que des banalités puisées dans les ouvrages de ceux qui l'avaient précédé dans la carrière. Le style en était aussi pauvre que le fond.

Cette lutte, dont la liberté d'enseignement était le prétexte, durait encore au moment où la révolution de 1848 éclata. La république accorda cette liberté que l'on réclamait si ardemment. Qu'en a-t-on fait ? On a élevé de toutes parts des collèges ecclésiastiques; les Jésuites ont ouvert avec fracas des maisons d'éducation, et les contempteurs des études universitaires ne peuvent soutenir la concurrence de l'Université ni au point de vue littéraire, ni au point de vue scientifique. Malgré les efforts des évêques et des Jésuites, les professeurs des écoles libres sont à peu près sans science et sans talent; les études sont des plus médiocres, et une foule de spéculateurs en soutane ont ouvert, sous les titres pompeux de Collèges ou d'Institutions, des maisons où l'on ne donne même pas l'instruction religieuse, où le désordre et l'hypocrisie se cachent sous le manteau de la religion.

Les Jésuites eux-mêmes, en possession de cette liberté pour laquelle ils ont tant fait de bruit, donnent au monde le spectacle de leur infériorité. Ce n'est pas cependant la protection qui leur a manqué; depuis l'Empire, ils ont joui d'une énorme influence. Le gouvernement actuel leur a, pour ainsi dire, accordé droit de cité, en leur donnant des positions officielles lors de l'expédition de Crimée. Ils peuvent chaque jour s'enrichir sans entraves; ils ont impunément persécuté ceux qui ont essayé de résister à leurs mauvaises doctrines. De concert avec les nonces de la cour de Rome et avec un trop grand nombre d'évêques, ils ont répandu les doctrines ultramontaines sans tenir compte des lois qui les proscrivent; ils ont conspué les doctrines gallicanes consacrées par notre droit civil ecclésiastique. Malgré cette position avantageuse, que font-ils ? Quel éclat jette cette fameuse Compagnie qui se croit appelée à gouverner le monde ? On la croirait morte, si l'on ne voyait les tristes résultats de ses basses intrigues et de ses spéculations sacrilèges. Il faudrait fermer volontairement les yeux pour ne pas voir que le clergé catholique est tombé bien bas, sous le rapport intellectuel comme sous le rapport moral; que l'Église est envahie par une foule d'erreurs, de superstitions grossières, de discordes intestines. Tels sont les résultats de l'influence jésuitique.

Sans doute les Jésuites ne sont pas de force à lutter contre le progrès qui emporte la société moderne, et leurs efforts seront impuissants. Mais on se tromperait en s'imaginant qu'ils ne peuvent faire aucun mal. Ils en peuvent faire un immense, en transformant en réaction et en révolution violente ce grand mouvement de réforme que la Providence a imprimé au monde actuel et qui est le caractère propre du génie de ce siècle. Si ce mouvement n'est pas en harmonie avec le christianisme, c'est au jésuitisme qu'il faut s'en prendre; car ce système a répandu de si fausses notions que le christianisme n'apparaît plus aux yeux des masses que comme un fétichisme absurde et la théorie de l'absolutisme le plus dégradant.

Cette appréciation du jésuitisme commençait à se répandre. Les apologies des Pères Ravignan et Cahours n'avaient pas réussi. Ce fut alors que les Jésuites songèrent à publier leur

apologie détaillée sous le titre d'histoire. M. Crétineau-Joly leur fournit son nom et sa plume pour cette oeuvre. Il reçut d'eux des communications; les épreuves de son livre furent corrigées dans la maison Professe de la rue de Sèvres. Nous pourrions ajouter encore quelques détails sur cette publication. Des Jésuites ne sachant pas qu'un jour leur *vraie histoire* serait publiée par l'auteur de *l'Histoire de l'Eglise de France*, et, du reste, ne nous connaissant pas personnellement, parlèrent un peu trop ouvertement en notre présence. Il nous rencontrèrent plusieurs fois dans la librairie qui était alors chargée de la vente de notre *l'Histoire de l'Eglise de France*, aussi bien que de l'ouvrage de M. Crétineau-Joly. Notre costume était pour les bons Pères une garantie assez forte pour qu'ils se permissent quelques imprudences à l'égard de leur participation à l'ouvrage de M. Crétineau-Joly et de leurs relations avec l'auteur. Du reste, tout le monde sait avec quel zèle ils recommandaient à leurs amis cl *l'Histoire* et le Clément XIV de M. Crétineau-Joly. On eut donc lieu d'être étonné de la déclaration publique que crut devoir faire le P. Roothaan relativement à ces ouvrages. Ce Général des Jésuites, peu avant d'aller comparaître devant Dieu, osa affirmer que sa Compagnie n'avait jamais pris part, ni directement ni indirectement, aux livres de M. Crétineau-Joly, et qu'elle ne les avait pas approuvés.

Pourquoi le Général Jésuite avait-il commis ce mensonge insigne en présence du monde entier ? C'est que les circonstances étaient périlleuses pour sa Compagnie. Pie IX avait succédé à Grégoire XVI sur le siège de Rome. Or, Pie IX n'aimait pas les Jésuites.

Dès 1845, les Pères avaient payé cher leur lutte acharnée contre l'Université; le gouvernement, las de leurs intrigues, avait déclaré que les anciennes lois qui les avaient frappés étaient en pleine vigueur et n'avaient pas été abolies. Rossi avait même poursuivi, au nom du gouvernement, auprès de la cour de Rome, l'abolition de la Compagnie en France. Or, ce diplomate était appelé à Rome par Pie IX, qui le mettait à la tête de son ministère. En même temps Pie IX chargeait un Oratorien, le P. Theiner, de venger Clément XIV des insultes des Jésuites. Ce fut alors que Roothaan crut qu'il était de l'intérêt de sa Compagnie de désavouer les livres de M. Crétineau-Joly mais en même temps il chargeait le P de Ravignan d'écrire son livre intitulé : *Clément XIII et Clément XIV*, afin d'y soutenir les mêmes accusations calomnieuses, mais en les voilant sous les dehors d'une feinte modération, et pour faire condamner Clément XIV par son prédécesseur lui-même. Ce plan jésuitique fut exécuté par le R. de Ravignan, qui déclara, en tête de son ouvrage, n'y avoir travaillé que *par obéissance*.

Le Général des Jésuites n'avait donc désavoué M. Crétineau-Joly que pour la forme, et en ayant recours aux restrictions mentales nécessaires en pareil cas. Il espérait bien vaincre l'antipathie de Pie IX pour la Compagnie. C'est en effet ce qui est arrivé. Rossi mourut assassiné, et l'on se hâta de mettre ce crime sur le compte des révolutionnaires. Pie IX eut bientôt pour premier ministre le cardinal Antonelli, une créature des Jésuites. Grâce à l'omnipotence de ce ministre, les Pères sont les maîtres à Rome, au spirituel comme au temporel, et l'on peut dire que ce sont eux qui gouvernent l'Église catholique romaine.

Que Dieu abrège ce despotisme de l'ignorance et de l'hypocrisie !

Nous terminons ici cette *Histoire des Jésuites*. Nous ne pourrions la faire plus complète sans nommer un grand nombre de personnages qui vivent encore, et sur lesquels nous n'avons pas le droit de dire toute la vérité. Un jour viendra où cette vérité sera dite. Les deux volumes de mémoires que nous avons promis à la fin de notre histoire de l'Église de France seront non seulement un supplément à cet ouvrage, mais encore à *Histoire des Jésuites*.

En finissant ce livre, nous n'avons qu'une déclaration à faire : c'est d'y avoir exposé la vérité. On nous a reproché de n'y avoir relevé que le mal, sans tenir compte du bien. Il est vrai que, dans notre ouvrage, nous attribuons peu de bien aux Jésuites; mais est-ce la faute de la Compagnie ou celle de l'historien ? Quand on nous signalera à leur louange quelque fait, bien prouvé par des documents authentiques, nous l'admettrons; mais nous avons cru devoir rejeter comme apocryphe tout le bien que les Jésuites se sont attribué à eux-mêmes ou qu'ils se sont fait attribuer par des affiliés. Le témoignage qu'ils se sont rendu ne nous a pas paru suffisant. Si donc on rencontre peu de bien attribué aux Jésuites, dans notre ouvrage, c'est que ce bien, historiquement parlant, ne peut être admis. Or, nous n'avons fait ni une critique, ni une apologie, mais une HISTOIRE.